

ÉTUDE D'UN DISPOSITIF DE MÉDIATION ANIMALE EN MILIEU CARCÉRAL :

« Des Camargues et des Hommes »

COMMANDE D'UNE ÉTUDE CROISÉE
PSYCHOLOGIE/ANTHROPOLOGIE
PAR LA FONDATION ADRIENNE ET PIERRE SOMMER
SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE



FONDATION A ET P SOMMER

sous l'égide de la Fondation de France

ÉTUDE D'UN DISPOSITIF DE MÉDIATION ANIMALE EN MILIEU CARCÉRAL :

« Des Camargues et des Hommes »

COMMANDE D'UNE ÉTUDE CROISÉE
PSYCHOLOGIE/ANTHROPOLOGIE
PAR LA FONDATION ADRIENNE ET PIERRE SOMMER
SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

Jessie Ansorge Jeunier

jessie.ansorge@wanadoo.fr
Psychologue clinicienne
Docteur en Psychopathologie

Bénédicte de Villers

benedictevillers@gmail.com
Docteur en philosophie, doctorante en anthropologie au
Laboratoire d'anthropologie sociale et culturelle (Lasc) (ULg)



Cette étude, propriété de la Fondation Adrienne et Pierre Sommer sous l'égide de la Fondation de France, a été réalisée dans le cadre du dispositif « Des Camargues et des Hommes » à la Maison Centrale d'Arles. Elle ne peut être diffusée, copiée et reproduite sans l'autorisation de la Fondation qui a elle-même fait valider son contenu par le Ministère de la Justice.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF	4
1. Introduction	4
2. Méthodologie générale de l'étude	4
3. Contexte carcéral français	
4. La maison centrale d'Arles	5
4.1. Caractéristiques	5
4.2. Problématiques actuelles de la maison centrale d'Arles	6
4.2.1. Caractéristiques de la population « longues peines »	6
4.2.2. La psychiatisation de la population incarcérée	6
4.2.3. Régime axé sur la sécurité qui renforce la représentation d'un fossé entre les deux groupes sociaux surveillants /surveillés	7
5. Objectifs du dispositif « Des Camargues et des Hommes »	7
5.1. Contexte	7
5.2. Déroulement de l'activité « Des Camargues et des Hommes »	8
5.2.1. Les entretiens préalables	8
5.2.2. La journée équestre	9
5.2.3. La restitution individuelle	10
5.2.4. Extension du projet	10

« DES CAMARGUES ET DES HOMMES » :

LE PIED À L'ÉTRIER D'UN TRAVAIL THÉRAPEUTIQUE ?

ETHNOGRAPHIE D'UN DISPOSITIF DE MÉDIATION ANIMALE

DANS UNE PRISON CENTRALE FRANÇAISE

.....	12
1. Contextualisation	13
1.1. Vers une étude de projets de médiation animale en prisons	13
1.2. Méthode anthropologique	13
1.3. Biais de l'étude	15
2. Problématique	15
2.1. Des « effets » au plan individuel	15
2.2. Des « effets » au plan interpersonnel	17
3. Statut de l'activité « Des Camargues et des Hommes »	18
3.1. Médiation équine et/ou hippothérapie ?	18
3.2. Positionnement de l'intervenant	20
3.3. Objectifs de l'activité	20
4. Déroulé de l'activité « Des Camargues et des Hommes »	22
4.1. Identification de différents régimes d'interaction	22
4.2. L'interaction ordinaire	22
4.3. L'interaction rituelle	25
4.4. Le jeu et le spectacle	29
4.4.1. « Le cheval m'a dit »	30
4.4.2. Le « jeu du labyrinthe »	30
4.4.3. Joker	31
4.5. Des changements dans les relations interpersonnelles	32
4.5.1. Relations surveillants/détenus	35
4.5.2. Relations entre détenus	36
5. Constats	37
6. Déductions : Analyse AFOM	38
7. Prérequis et freins aux activités de médiation animale en prisons	39
8. Limites de l'étude anthropologique	40
9. Conclusions et ouvertures	41

ÉTUDE DU POINT DE VUE PSYCHOLOGIQUE D'UN DISPOSITIF DE MÉDIATION ANIMALE EN MILIEU CARCÉRAL

Préambule	43
1. Revue de littérature	44
1.1. Caractéristiques psychologiques de la population carcérale	44
1.1.1. Prévalence des troubles psychiatriques	44
1.1.2. La prisonnierisation	45
1.2. Le personnel pénitentiaire	45
1.3. Les principes de la médiation équine	46
1.4. La Thérapie Centrée sur les Émotions (TCE)	47
2. Problématique	49
3. Méthodologie	49
3.1. Procédure générale	49
3.2. Outils	50
3.2.1. L'observation	50
3.2.2. Les questionnaires	50
3.2.3. Les entretiens	51
3.3. Techniques de traitement des données	52
4. Résultats	52
4.1. Les questionnaires « détenus »	52
4.1.1. L'enquête de satisfaction	52
4.1.2. Le questionnaire général	54
4.2. Les questionnaires « personnel pénitentiaire »	57
4.2.1. Le questionnaire « participants »	57
4.2.2. Le questionnaire « non participants »	61
4.3. Analyse textuelle des commentaires libres	65
5. Discussion	68
5.1. Les bénéfices	68
5.1.1. Favoriser une réflexion sur soi et analyser ses émotions : Des émotions « à réguler » vers des émotions « régulatrices »	68
5.1.2. Une communication facilitée et une plus grande tolérance entre les détenus	70
5.1.3. Des relations moins tendues et plus constructives avec le personnel pénitentiaire	71
5.1.4. La Valorisation des détenus : le premier pas vers la réhabilitation psycho-sociale	73
5.2. Les freins	74
5.2.1. Le problème de la réceptivité	74
5.2.2. Nécessité d'une prise en charge psychologique globale	77
5.2.3. Les compétences de l'intervenant en médiation animale	78
5.2.4. Les problèmes logistiques	78
6. Conclusion	79
SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE PSYCHO-ANTHROPOLOGIQUE	81
Introduction : problématiques et méthodes	81
Biais des études	82
Résultats des recherches anthropologique et psychologique	82
Freins et limites du dispositif « des Camargues et des Hommes »	84
BIBLIOGRAPHIE	86

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

1. Introduction

La Fondation Adrienne et Pierre SOMMER voit apparaître depuis quelques années des initiatives de médiation animale en milieu carcéral. Elle soutient ou accompagne depuis 2010 plusieurs projets qui se déroulent soit en maison d'arrêt, soit en maison centrale ou dans des établissements pour mineurs placés sous main de justice.

L'étude en milieu carcéral menée à la Centrale d'Arles a pour objectif d'analyser les apports, les effets et les freins inhérents à la mise en place d'un dispositif de médiation animale dans un contexte de détention de longues peines, à la fois sur les détenus et le personnel pénitentiaire.

Le dispositif de médiation intitulé « Des Camargues et des hommes » existe depuis 2010. Il consiste à faire entrer deux chevaux de race Camargue sur le terrain de sport de la maison centrale d'Arles, et d'effectuer un accompagnement visant la réhabilitation psychosociale des détenus grâce à divers moyens que nous détaillerons au fur et à mesure de la description du dispositif et de son évaluation. Pour mieux appréhender l'intérêt de la médiation animale en milieu carcéral, nous présenterons une étude croisée Psychologie / Anthropologie qui nous permettra de nous extraire d'une vision unique qui serait trop réductrice pour traiter d'un sujet aussi complexe. Grâce à cette étude mêlant deux approches complémentaires, nous souhaitons aborder aussi bien les problématiques individuelles que les enjeux collectifs qui ont motivé ce projet original et audacieux, qui s'inscrit dans le questionnement actuel sur le sens de la peine de prison et les conditions d'exécution requises pour remplir ses missions de réinsertion et de lutte contre la récidive.

2. Méthodologie générale de l'étude

Psychologue de formation, Jessie Ansoerge a basé son étude sur des observations directes, des entretiens et des questionnaires adressés aux détenus et au personnel pénitentiaire.

Philosophe de formation et menant des recherches anthropologiques, Bénédicte de Villers a procédé à des observations, analysé les discours et des situations d'interaction.

Approches psychologique et anthropologique se complètent : des enquêtes par questionnaires, basées sur un échantillon représentatif de détenus et de surveillants viennent compléter des descriptions ethnographiques et locales ; réciproquement, les descriptions des situations, avec une attention particulière réservée aux modalités sensorielles d'échange et de communication, ainsi qu'aux contenus des discours, viennent compléter l'analyse psychologique.

Concrètement, nous avons été présentes sur le terrain de la prison d'Arles durant des journées d'activités, des journées préparatoires, et des journées post-activités. De manière générale, les journées d'activités ont lieu une à deux fois par mois (hors hiver) et sont précédées d'une journée associant des entretiens individuels (le matin) et collectifs (l'après-midi) et suivies d'une journée d'entretiens individuels. Nous avons également eu quelques journées d'entretiens informels avec l'initiateur et organisateur du projet, Thierry Boissin. Des entretiens semi-directifs formels ont eu lieu avec des détenus participant à l'activité et avec des travailleurs pénitentiaires ; ces entretiens ont été complétés par un travail d'observation intra muros, qui a également donné lieu à des discussions informelles avec différents détenus participants, ainsi qu'avec divers types d'intervenants en prison (moniteurs de sport, surveillants, etc.). Le tout a été systématiquement consigné dans un carnet de terrain.

3. Le contexte carcéral français ¹

Les prisons françaises sont gérées par la Direction de l'administration pénitentiaire, rattachée directement au ministère de la Justice depuis 1911.

Il existe 191 établissements pénitentiaires organisés selon le régime de détention et les types de condamnation :

- Les maisons d'arrêt (99) concernent les prévenus en détention provisoire ainsi que les condamnés dont la peine ou le reliquat de peine n'excède pas deux ans.
- Les établissements pour peine (85), sont divisés en maisons centrales (6), centres de détention (25), centres de semi-liberté (11), selon les catégories de population pénale qu'ils reçoivent. Les centres pénitentiaires (43) sont des établissements mixtes, comprenant au moins deux quartiers différents (maison d'arrêt, centre de détention et/ou maison centrale).
- Enfin, six établissements pénitentiaires pour mineurs ont été ouverts en 2007 et 2008.

La mission de l'administration pénitentiaire est définie selon ces termes : « *Le régime d'exécution de la peine de privation de liberté concilie la protection de la société, la sanction du condamné et les intérêts de la victime avec la nécessité de préparer l'insertion ou la réinsertion de la personne détenue afin de lui permettre de mener une vie responsable et de prévenir la commission de nouvelles infractions* » (Loi pénitentiaire du 24 novembre 2009, article 1).

Cet extrait de la loi pénitentiaire de 2009 énonce donc clairement la double mission qui allie les principes de garde et de réinsertion, réaffirmée dans la conférence de consensus de février 2013 qui souhaite définir les principes d'action d'une nouvelle politique publique de prévention de la récidive. Cette initiative est formalisée dans l'avant-projet de loi relatif à la prévention de la récidive et à l'individualisation des peines, présenté le 4 septembre 2013 par Christiane Taubira, Garde des Sceaux et Ministre de la Justice.

4. La maison Centrale d'Arles

4.1. Caractéristiques

La maison centrale d'Arles compte des détenus de sexe masculin, jugés « difficiles », généralement multirécidivistes, qui ont été condamnés à de longues peines et sont réputés dangereux. La capacité d'accueil de l'établissement est de 158 places. En Septembre 2013, 131 personnes y étaient incarcérées. Les maisons centrales sont caractérisées par un régime de détention axé sur des normes sécuritaires renforcées : ainsi, à Arles, les détenus vivent en cellule individuelle fermée à clés et leur circulation au sein de l'établissement est limitée. Néanmoins la plupart d'entre eux ont accès à des activités collectives (travail rémunéré, formations, ateliers divers) et bénéficient de la visite de leurs proches.

On note à l'intérieur de la prison une hétérogénéité de la population carcérale avec 53 % d'incarcérations pour homicides volontaires et assassinats auxquelles s'ajoutent les condamnations pour viol, terrorisme, ou banditisme.

D'ailleurs, nous observons une « hiérarchisation » à la fois symbolique et sociale entre détenus, basée sur une catégorisation des délits. Bien que d'autres critères soient également pris en considération (âge, situation familiale, origine ethnique, réseau de relations, « expérience » carcérale, etc.), nous observons par exemple, que les auteurs de braquages ou les dealers seront généralement plus respectés et protégés par les autres détenus que les auteurs d'infractions à caractère sexuel.

¹. Site du ministère de la justice http://www.justice.gouv.fr/art_pix/chiffres_cles_2012_20121108.pdf

Nous verrons que cette « organisation »² n'est pas sans conséquence sur les relations établies entre détenus et avec le personnel pénitentiaire, et constitue un des objectifs de travail visés par l'activité « Des Camargues et des Hommes ».

4.2. Problématiques actuelles de la maison centrale d'Arles

4.2.1. Caractéristiques de la population « longues peines »

La Maison Centrale d'Arles accueillant des détenus « longues peines », nous ne pouvons nier les effets spécifiques d'une incarcération de longue durée par rapport à une peine de quelques semaines ou de quelques mois. Parmi les effets psychologiques de l'incarcération sur des détenus « longues peines », on peut citer :

- Une modification de la perception du temps
- Un appauvrissement de l'environnement sensoriel
- Un retrait social et émotionnel
- Une altération des facultés de compréhension et de jugement
- Une faible estime de soi masquée par le rôle social joué

Ces constats³ induisent de nécessaires ajustements de la part des surveillants qui doivent tenir compte de ces difficultés et de leurs impacts au quotidien.

4.2.2. La psychiatisation de la population incarcérée

La prise en charge sanitaire des détenus s'effectue au sein de chaque établissement avec des unités sanitaires de consultation et de soins ambulatoires, somatiques et psychiatriques. Il existe trois niveaux différents pour ces unités sanitaires, selon que la prise en charge est effectuée complètement en milieu carcéral (niveau 1), avec une hospitalisation à temps partiel (niveau 2) ou avec une hospitalisation complète (niveau 3).

De manière générale, les interventions à visée thérapeutique se justifient dans le milieu carcéral pour différents motifs, notamment :

- le nombre important de pathologies mentales chroniques, au sein de la population pénale, préexistantes à la détention ;
- l'aggravation de ces pathologies en raison des contraintes issues de la vie en prison ;
- l'existence de difficultés mentales réactionnelles à l'incarcération (suicides et tentatives de suicides, conduites addictives, conduites agressives, etc.).

En plus des effets perturbateurs de la détention de longue durée, nous notons une augmentation des effectifs de détenus avec des troubles psychiatriques.

La présence accrue de détenus malades mentaux est en partie la conséquence d'une réforme des soins de santé mentale (diminution du nombre de lits disponibles en psychiatrie, diminution des hospitalisations à temps complets) et d'une réforme du code pénal français qui rend moins automatique qu'avant le non-lieu pour les malades mentaux : « La personne qui était atteinte, au moment des faits, d'un trouble psychique ou neuropsychique ayant altéré son discernement ou entravé le contrôle de ses actes demeure punissable ; toutefois, la juridiction tient compte de cette circonstance lorsqu'elle détermine la peine et en fixe le régime », (article 122-1 du code pénal de 1994)⁴. Dans ce contexte, le travail des surveillants est rendu d'autant plus difficile qu'ils sont peu formés à l'accompagnement de tels profils, et la gestion des relations avec et entre les détenus s'en trouve complexifiée. Le dispositif « Des Camargues et des Hommes » a également été pensé dans le but de favoriser l'adaptation de ces détenus particuliers à l'environnement carcéral, tout en facilitant leur compréhension par les autres détenus et le personnel pénitentiaire.

² Cela renvoie à la question plus générale de l'existence d'une « sous-culture carcérale » qui sera notamment discutée dans la partie anthropologique de l'étude.

³ J.-C. Bernheim, 1982. Les effets de l'incarcération, Face à la justice, Vol. 5, n° 1-4, janvier à avril 1982.

World Health Organization, 2007. Health in prisons. A WHO guide to the essentials in prison health.

⁴ Pour une discussion des raisons de la diminution des non-lieux, cf. D. Zagury, « les psychiatres sont-ils responsables des non-lieux psychiatriques ? » in ERES, Journal français de psychiatrie, 2001/2, n°13, pp. 14-17.

4.2.3. Régime axé sur la sécurité qui renforce la représentation d'un fossé entre les deux groupes sociaux surveillants /surveillés

Le dispositif sécuritaire des maisons centrales repose sur des moyens matériels de contrôle et des procédures contraignantes. Le personnel pénitentiaire est généralement associé à ce système coercitif, ce qui amène parfois les détenus à ne percevoir que l'uniforme des surveillants, symbole d'une autorité souvent jugée répressive, et leur fonction de « porte-clés ». Réciproquement, les surveillants ont souvent des représentations négatives des détenus, notamment en raison d'une forte médiatisation de leurs actes.

L'activité de médiation équine initiée à la maison centrale d'Arles a donc été construite en impliquant largement le personnel pénitentiaire, en demandant notamment aux surveillants volontaires de participer activement à la journée équestre. Par ailleurs, soulignons le soutien et l'implication constante de la direction de la maison centrale d'Arles ainsi que les moniteurs sportifs (également surveillants), avec lesquels l'intervenant en médiation animale a élaboré le projet. Nous reviendrons sur l'importance et la spécificité de leur rôle plus tard.

5. Objectifs du dispositif « Des Camargues et des Hommes »

5.1. Contexte

La prison constitue un environnement hostile (enfermement, isolement, appauvrissement sensoriel, etc.), auquel il faut ajouter les difficultés propres à chaque détenu (troubles mentaux, fragilité psychologique, difficultés relationnelles, etc.). L'ensemble de ces contraintes peut induire un climat de tension entre détenus et entre détenus et surveillants, également peu propice à un travail de réhabilitation, voire, de réinsertion satisfaisant.

Au regard de ce constat, un dispositif de médiation avec le cheval a été envisagé comme une stratégie d'ajustement particulière permettant aux détenus de recréer du lien par l'intermédiaire du cheval. En effet, par son caractère non jugeant, le cheval nous permet d'effectuer un travail sur le « regard ». Le regard d'autrui sur soi, et de soi-même sur autrui, mais aussi le regard que l'on porte sur nous-mêmes et nos actes.

La symbolique de l'animal « Cheval » est également très importante. Symbole de liberté, de force, de fougue et de majesté, le cheval est porteur d'autant d'images valorisantes, nous renvoyant aussi à notre propre histoire et à nos références culturelles.

D'ailleurs, les chevaux utilisés dans le cadre de l'activité ont une importance toute particulière si l'on considère ce dernier aspect. Il s'agit de chevaux de « Camargue », du même nom que la région dont ils sont issus dans le sud de la France (d'où le nom donné à l'activité). Ces chevaux de robe gris-clair, sont dressés par leur propriétaire, mais néanmoins élevés en liberté sur une surface de plusieurs hectares comprenant prairies et marais. Dans cet élevage, les contacts avec les humains, bien que nécessaires, sont limités au maximum afin de préserver autant que possible leur vie en milieu naturel et leur comportement instinctif. Les chevaux interviennent par deux au sein de la prison, mais quatre chevaux ont l'habitude de participer en alternance. Leur présence est conditionnée par divers facteurs tels que leur disponibilité (état de santé, de fatigue) ou leur tempérament (selon les objectifs fixés pour la journée avec les détenus). Néanmoins, il s'agit toujours de chevaux mâles (étalon, entier ou hongre), toujours dans le but de travailler sur les représentations des détenus, la problématique de la virilité pouvant être un sujet sensible.

De nombreux objectifs peuvent être ciblés par une activité de médiation animale en milieu carcéral. Dans le cas du dispositif « Des Camargues et des Hommes », ces objectifs sont individualisés et réfléchis en concertation avec les détenus. Cependant, le travail effectué porte généralement sur huit objectifs principaux et récurrents, à savoir ⁵ :

- Retrouver un espace commun ;
- Renouer avec le désir d'être en lien avec les autres ;
- Faire réfléchir sur ses points de fragilité ;
- Maîtriser ses émotions ;
- Retrouver des repères sociaux et un dialogue adapté ;
- Sortir du repli de son espace intérieur ;
- Modifier ses représentations et certitudes ;
- Se libérer des pulsions destructrices.

5.2. Déroulement de l'activité « Des Camargues et des Hommes »

Afin d'éviter jalousies et tensions, l'ensemble des détenus volontaires pourront participer au moins une fois à l'activité. Cependant, la composition des groupes (six détenus) est déterminée par l'intervenant en médiation animale et les moniteurs sportifs surveillants selon les principes du modèle « Risk Need Responsivity », soit « Risque, Besoin, Réceptivité » (Bonta, Andrews, 2007). Les détenus nécessitant un accompagnement plus urgent et qui sont susceptibles de tirer un maximum de bénéfices du dispositif seront donc choisis en priorité.

Le dispositif des Camargues et des Hommes se compose de trois grandes phases elles-mêmes divisées en plusieurs séquences :

5.2.1 Les entretiens préalables

Ils consistent en un entretien individuel semi-directif et un entretien collectif.

- Il s'agit de mettre les détenus en confiance et de recueillir des informations sur leur histoire, leur vécu en détention. En fin d'entretien, le détenu est questionné sur ses attentes de la journée et sur les objectifs sur lesquels il souhaite travailler.
- Quelques heures plus tard, une présentation collective associant le groupe de détenus et le personnel pénitentiaire accompagnant sera l'occasion de présenter de façon plus détaillée le déroulement de la journée, ainsi que les éléments de base pour approcher un cheval et comprendre son comportement.

5.2.2. La journée équestre

- Quelques jours après les entretiens, l'intervenant en médiation animale et la monitrice d'équitation (également propriétaire des chevaux), arrivent vers 07h30 à la maison Centrale avec le matériel et les chevaux. Il faut environ une heure pour effectuer les contrôles obligatoires du matériel, et faire entrer les chevaux dans l'enceinte de la prison.
- Les moniteurs de sport vont chercher les détenus dans leur cellule.
- La journée avec les détenus débute par un petit déjeuner en commun qui est un premier moment de partage. C'est aussi l'occasion de rappeler les objectifs du groupe et les règles de sécurité.
- Puis, tout le monde est mis à contribution pour monter le rond de longe dans lequel se dérouleront les activités. C'est un moment d'entraide et de coopération.
- Les détenus sont ensuite invités à entrer tous ensemble dans le rond de longe et à se disposer autour de la clôture afin d'observer les deux chevaux qui vont entrer à leur tour, et évoluer librement dans le rond de longe. Le but ici, est d'observer le comportement des détenus, leurs réactions face aux chevaux (qui parfois font des démonstrations de force impressionnante entre mâles, telles que des cabrés, des ruades). Il est également intéressant d'observer si les chevaux s'approchent des détenus et de quelle manière ou s'ils les évitent, etc.

⁵ Ces objectifs sont issus du document de travail de Thierry Boissin, coordonnateur de l'activité et intervenant en médiation animale, et présentés tels quels aux détenus lors de la séance préparatoire.

- Les détenus vont ensuite prendre contact plus longuement avec les chevaux mis à l'attache à travers une activité de pansage. Cela va permettre aux détenus d'approcher les chevaux au plus près et de leur prodiguer des soins courants tels que le brossage, le curage des pieds, la mise à disposition de foin et d'eau.
- Un peu plus tard, différents exercices individuels vont leur être proposés. Il s'agit d'aider le détenu à percevoir l'importance de la communication non verbale et de l'aider à prendre conscience de son corps et de ses intentions. Si son attitude est inadaptée, que ses gestes sont incohérents ou menaçants, il n'obtiendra ni l'attention ni la coopération du cheval avec qui il doit réaliser les exercices, ce qui l'oblige à se remettre constamment en question. Un soutien technique et psychologique est assuré par la monitrice et l'intervenant en médiation animale dès que nécessaire.
- Le déjeuner est également un temps fort de l'accompagnement. C'est un moment riche en émotions car le partage d'un repas est devenu rare voire inexistant en centrale. Mettre la table, servir les plats, débarrasser, échanger autour d'un repas sont autant d'actions qui ne sont plus des réflexes depuis plusieurs années pour la plupart des détenus qui mangent seuls en cellule.
- L'après-midi est consacrée à des exercices en « binôme » (deux détenus ensemble). Le binôme, défini préalablement par les intervenants, permet un travail avec le cheval en liberté dans le rond de longe. Cela oblige les détenus à réaliser un travail en commun, en dépassant souvent les représentations qu'ils ont l'un de l'autre. Si les détenus ont des difficultés à réaliser les exercices, ils peuvent faire appel à un « joker », qui est un surveillant, ce qui les met dans une situation inédite de coopération et de résolution d'un problème avec le personnel pénitentiaire.
- En fin d'après-midi le débriefing permet de faire un retour collectif sur l'expérience vécue en invitant chacun à échanger, à mener une réflexion commune sur l'action partagée pour lui donner du sens et de la cohérence.

5.2.3. La restitution individuelle

Quelques jours après la journée équestre, l'intervenant en médiation animale s'entretient plus longuement avec chaque détenu et recueille leur vécu de la journée équestre, ce que cela a suscité comme réflexion personnelle, comme émotions ressenties et la façon dont ils les ont gérées.

5.2.4. Extension du projet

Le projet « Des Camargues et des Hommes » est en développement constant. Depuis sa mise en place à Arles, il a évolué, notamment avec la création du dispositif des « stagiaires » et des référents « facilitateurs ».

La dynamique stagiaires/référents

Les « stagiaires » sont des détenus participant pour la première fois. Quelques-uns d'entre eux pourront franchir un pas supplémentaire dans le dispositif et devenir « référents ».

Les « référents » sont des détenus ayant déjà participé à l'activité et qui sont susceptibles de faciliter l'intégration d'un détenu n'ayant jamais participé au dispositif. Une certaine aisance dans les exercices, une bonne compréhension de l'intérêt de ce travail, ainsi que leur « statut » au sein de la communauté des détenus (détenus généralement respectés par les autres), sont autant de critères pour devenir référents. On observera aussi que les « référents » sont généralement en fin de peine (tout en sachant que la fin de peine se prépare plusieurs années avant la sortie effective, afin d'éviter les « sorties sèches »).

Afin de les préparer à leur rôle de « référent », ils participent à des « formations partagées » avec le personnel pénitentiaire, sur la prévention des risques de suicide ainsi que sur la gestion de la violence. Notons que les facilitateurs de l'activité ne sont pas toujours facilitateurs en détention. Néanmoins la préparation qu'ils suivent et leur responsabilisation au cours de l'activité vise à généraliser le plus possible cette posture.

Le fait de devenir « référent facilitateur » s'intègre donc dans un parcours de peine, dont la phase ultime est la préparation à la libération.

La sortie équestre

L'organisation d'une sortie équestre constitue un pas supplémentaire dans la préparation à la sortie du détenu, et s'inscrit dans la continuité de l'activité « Des Camargues et des Hommes ».

Là aussi, une phase préparatoire va permettre d'établir un projet avec le détenu, en tenant compte des objectifs qu'il se fixe, de son évolution aussi bien au niveau de sa vie en détention qu'au niveau de sa vie de famille, et de la réflexion menée sur son comportement, ses émotions et le sens donné à sa peine.

L'ensemble de ces éléments est rédigé et étudié lors d'une Commission de l'Application des Peines (CAP). Après validation du projet en CAP, une réunion collective réunit l'ensemble des acteurs du projet pour préparer la sortie équestre.

Cette sortie concerne généralement deux détenus à la fois.

Après les procédures habituelles de contrôle, les détenus quittent la Maison Centrale pour se rendre au centre équestre, accompagnés de plusieurs surveillants (dont les moniteurs de sports et l'intervenant en médiation animale participant au dispositif « des Camargues et des Hommes »).

Les détenus sont alors accompagnés sur une ballade en Camargue d'une durée de cinq heures environ, ponctuée d'un pique-nique sur la plage.

Conformément aux exigences de sécurité, le parcours a été repéré afin d'atteindre des points précis à des horaires prévus. Afin d'éviter des visites indésirables, le centre équestre et le circuit sont très peu signalés et situés en pleine nature. Enfin, la plage n'est accessible qu'en véhicule tout terrain ou à cheval. Dans ces conditions, un certificat médical d'aptitude à la pratique d'une activité équestre est obligatoire.

Lors de la journée, il sera également demandé aux détenus :

- Une participation financière de dix euros pour le pique-nique ;
- La réalisation d'un « reportage photos » pour présenter cette journée à d'autres détenus ;
- La rédaction d'un bilan de journée par écrit.

En fin de journée un débriefing est réalisé sur place avant le retour en détention.

Comme pour l'activité « Des Camargues et des Hommes », une phase de restitution a lieu environ une semaine après la journée équestre, afin de faire le bilan des objectifs définis en amont et un point sur la journée.

Bien plus qu'une simple sortie équestre, il s'agit donc d'un temps d'analyse et d'observation nécessaire au personnel pénitentiaire pour accompagner le détenu vers sa libération.

Une activité transversale

En plus de l'intégration de l'activité « Des Camargues et des Hommes » dans ce parcours, il s'agit également de favoriser la transversalité en permettant à des détenus impliqués dans d'autres ateliers (espaces verts, photo-vidéo, cuisine) d'apporter leur contribution au dispositif en prenant par exemple des photos des séances, en préparant les repas du midi... Cela permet d'impliquer une population plus large que les seuls participants aux séances, et de faire exister l'activité au-delà de la journée équestre.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE L'ÉTUDE CROISÉE

Ce travail propose donc d'analyser la place de la médiation équine en milieu carcéral et ce qu'elle peut apporter en termes de changements : changement personnel mais également changement du regard porté sur les détenus longues peines et sur les moyens mis en œuvre pour accompagner leur réhabilitation. Le croisement de nos regards interdisciplinaires a donc pour objectif de porter un éclairage complémentaire sur les apports positifs d'un dispositif de médiation animale en milieu carcéral, ainsi que sur les freins potentiels à ce type de pratique.



Photographie publiée avec l'aimable autorisation du Ministère de la Justice. Toute reproduction interdite.

« Des Camargues et des Hommes »

LE « PIED À L'ÉTRIER »
D'UN TRAVAIL THÉRAPEUTIQUE ?

ETHNOGRAPHIE D'UN DISPOSITIF
DE MÉDIATION ANIMALE
DANS UNE PRISON CENTRALE FRANÇAISE

Bénédicte de Villers

benedictevillers@gmail.com

Docteur en philosophie, doctorante en anthropologie au
Laboratoire d'anthropologie sociale et culturelle (Lasc) (ULg)

Rapport de mission pour la Fondation A. et P. Sommer
Novembre 2013

1. Contextualisation

1.1. Vers une étude de projets de médiation animale en prisons

En juillet 2012, la Fondation A. et P. Sommer a mandaté deux chercheuses, Jessie Ansorge et moi-même, pour procéder à une étude « psycho-anthropologique » de deux dispositifs de médiation animale en prison : l'un dans une maison d'arrêt à Rennes, l'autre dans une maison centrale à Arles. Ces deux projets semblaient pouvoir constituer une référence en la matière, et fournir des indications sur les critères que devraient remplir des projets de médiation animale en prison. Le souhait de la Fondation était en effet de disposer de données et d'analyses comparatives qui lui permettent de se positionner par rapport à de nouveaux projets qui lui sont adressés.

L'étude du projet de médiation canine à Rennes n'ayant finalement pas pu se faire, c'est le dispositif d'Arles, associant des chevaux camarguais, qui a été observé et analysé. En l'occurrence, il s'est agi pour moi d'examiner la façon dont le dispositif semble rendre possible, pour les détenus bénéficiaires, une certaine forme de prise de conscience, un début de réflexion sur soi et de responsabilisation, à telle enseigne qu'il soit permis d'affirmer que les journées « des Camargues et des Hommes » produisent des « effets thérapeutiques ». Sans doute que la participation des détenus à une, voire deux journées d'activités par an ne permet pas de qualifier l'activité de « thérapie » à proprement parler ; mais l'importance accordée à l'activité par les bénéficiaires, ce que ceux-ci estiment en avoir retiré, laisse entendre – telle est du moins l'idée que j'aimerais développer ici – qu'elle peut constituer à tout le moins un point de départ, une « mise à l'étrier » d'un travail thérapeutique.

À partir d'une situation locale et particulière (un projet singulier dans une prison), j'ai par la suite tenté de dégager quelques éléments de ce qui pourrait constituer des prérequis à la conceptualisation, puis à la mise sur pied, d'initiatives de médiation animale en prison. Ceux-ci seront complétés par ce qui apparaît comme des freins ou des obstacles à cette mise sur pied.

Annonçons d'emblée que le dispositif « des Camargues et des Hommes » revêt une forme particulière, en raison du fait qu'il se développe à l'intérieur d'une maison centrale qui, elle-même, se distingue des maisons d'arrêt et centres de détention, par ses modes d'organisation et de gestion des détenus notamment. Il conviendra donc d'être prudent, au moment d'élargir nos conclusions, et nous garder de généraliser trop vite nos constats ou déductions, d'autant que le travail comparatif d'avec la prison de Rennes n'a pas pu se faire.

Je préciserais encore que le projet de médiation animale « des Camargues et des Hommes », ainsi que les prémisses de l'étude psycho-anthropologique qui lui est consacrée, a fait l'objet d'une présentation à Chicago, par Jessie Ansorge, Thierry Boissin et moi-même, en juillet 2013. Ce texte constitue à présent une entrée en matière commune aux études psychologique et anthropologique développées ici. Je m'y référerai quelques fois, de manière à permettre une contextualisation des analyses et descriptions anthropologiques.

1.2. Méthode anthropologique

Comme explicité dans notre introduction commune citée en préambule, la méthode anthropologique convoquée ici a permis de décrire des situations, des interactions, des processus de communication entre différents protagonistes : intervenant, éleveuse de chevaux, chevaux, surveillants, détenus, etc. Dans ce contexte, j'ai voulu réserver une attention particulière aux modalités sensorielles d'échange et de communication, et consigner de façon précise, dans un carnet de terrain, les contenus des discours tels que saisis sur le vif, durant les discussions.

On notera que la communication, au sens large, fut considérée ici, non pas tant comme le moyen d'échanger des messages ou des informations, mais plutôt comme ce qui permet de créer (ou de modifier) des relations (Servais, 2009). Dans cette perspective, je suis partie de l'hypothèse que les descriptions ethnographiques d'échanges et de systèmes de communication peuvent renseigner sur la création de relations « humanimales » (Estebanez, Gouabault & Michalon, 2013)⁶, mais aussi sur les « effets » de ces relations : auprès de ses bénéficiaires directs, les détenus, mais aussi au plan indirect des relations entre détenus et surveillants.

L'anthropologie combine différentes méthodes de travail, notamment « l'observation participante ». Celle-ci correspond à « la période d'interactions sociales intenses entre le chercheur et les sujets, dans le milieu de ces derniers. Au cours de cette période, des données sont systématiquement collectées (...) Les observateurs s'immergent personnellement dans la vie des gens. Ils partagent leurs expériences » (Taylor & Bogdan, 1984). Cette méthode prône ainsi une position impliquée de la part du chercheur au sein du milieu qu'il souhaite connaître. Le chercheur noue des relations de type personnel avec les enquêtés. Il ne se met pas en position d'autorité. De cette façon, il peut notamment tenter de faire émerger des questions de recherche qui correspondent à des préoccupations des enquêtés, plutôt qu'aux siennes propres⁷.

C'est bien une position impliquée que j'ai souhaité tenir lors de mes enquêtes de terrain, en sachant néanmoins que les enquêtés pouvaient « stratégiquement » insister sur l'un ou l'autre élément de leur histoire, de leur condition de vie en détention, etc. Mon objectif n'en a pas moins été de tenter de donner « voix aux plus humbles », si l'on s'accorde sur le fait que « l'ethnographie a pour vocation originaire de rendre la parole aux humbles, à ceux qui par définition n'ont jamais la parole : tribus isolées en terrain exotique, peuples colonisés (ethnologie traditionnelle), classes dominées ou groupes en voie de disparition dans les sociétés développées (ethnologie chez soi) » (Beaud & Weber, 2008 : 8), liste à laquelle j'ajoute ici : détenus « à l'ombre » depuis de longues années et surveillants accomplissant un travail dont se soucie peu la société. En ce sens, mon souhait a été d'être à l'écoute des détenus et des surveillants, attentive à la réalité de leur vie quotidienne.

Concrètement, en 2012-2013, j'ai été présente sur le terrain de la prison d'Arles durant 4 journées d'activités (10 sont organisées en 2012), 2 journées préparatoires, 1 journée post-activités. Sont également à comptabiliser 6 journées d'entretiens avec l'initiateur et organisateur de l'initiative, Thierry Boissin, et une matinée d'entretiens avec Sandrine Nicolas, éleveuse des chevaux camarguais, partenaire indispensable des activités.

Par ailleurs, au sein de cette étude, j'ai fait de l'initiateur du projet « des Camargues et des Hommes » et de l'organisateur des activités de médiation animale à la Centrale d'Arles, Thierry Boissin, un des éléments du système relationnel que j'observais. Je l'ai ainsi considéré comme faisant partie du dispositif « des Camargues et des hommes », au même titre que l'éleveuse de chevaux camarguais, sa collaboratrice, ou que des bénéficiaires de l'initiative, des surveillants ou des membres de la hiérarchie pénitentiaire. Je préciserais encore que tous les prénoms de détenus, utilisés dans cette étude, sont des prénoms fictifs, de manière à garantir leur anonymat.

1.3. Biais de l'étude

Dans le temps d'enquête qui nous a été imparti, et eu égard à la particularité d'un dispositif qui se déploie dans une prison centrale, il faut reconnaître que l'« immersion » dans la prison a été limitée.

⁶ Pour reprendre l'expression du volume 5 des Carnets de géographes : « Géographie humanimale ».

⁷ C'est ce qui m'a amenée à prendre au sérieux la dimension « extraordinaire » attribuée par les détenus aux activités « des Camargues et des Hommes ».

Dans ces conditions, la présente étude ne prétend en aucune façon être une approche socio-anthropologique de la prison en tant que telle ; mais seulement une contribution à une étude d'un dispositif de médiation animale, qui se déploie dans une des prisons centrales de France. En ce sens, des concepts issus de travaux sociologiques ou anthropologiques consacrés aux systèmes pénitentiaires français (ou américains) ne seront pas discutés ou problématisés en tant que tels ; seulement convoqués, soit pour étayer nos descriptions du dispositif « des Camargues et des Hommes », soit parce qu'ils constituent une référence explicite pour certains des protagonistes du projet.

2. Problématique

Que « des Camargues et des Hommes » soit un dispositif de médiation, c'est une évidence, puisqu'il fait appel aux chevaux camarguais comme « médiateurs ». Cela dit, nous verrons que la dimension de médiation est plus large et concerne aussi l'intervenant lui-même. Car, au sein de la prison, Thierry Boissin « intervient » au sens littéral, puisqu'au cours des activités qu'il met sur pied, tour à tour il « vient entre » les chevaux et les détenus, entre les détenus et les surveillants, entre les détenus et les autorités pénitentiaires, etc. Il médiatise et « facilite » en ce sens bien des processus de communication entre les protagonistes, et entre des groupes distincts de personnes. Car, bien que psychologue, il n'est pas là pour « soigner » ou apporter une aide à proprement parler thérapeutique aux détenus.

Il soutient d'ailleurs que sa mission n'est pas celle-là, mais seulement de « faciliter la prise en charge thérapeutique autonome de personnes placées sous main de justice »⁸. Son travail, il l'envisage comme « un pied à l'étrier d'un travail thérapeutique »⁹ ou comme « une incitation ».

*« On n'est pas dans un protocole de soins, même si cela peut ouvrir vers... »
(Carnet, 10 novembre 2012, p. 4).*

On comprend bien la modestie de l'intervenant, conscient qu'une participation à une journée par an¹⁰ ne peut a priori pas changer fondamentalement le cours de la vie des détenus. De façon générale, les individus qui participent à l'activité diffèrent de séance en séance. Certains sont susceptibles de faire deux fois la journée sur l'année, mais en suivant alors un certain « parcours » qui les amène à devenir « référent-facilitateur de l'activité », c'est-à-dire qui les conduit à « initier » ceux qui participent à l'activité pour la première fois¹¹.

2.1. Des « effets » au plan individuel

Pourtant, les témoignages des bénéficiaires vont dans un autre sens : ils aiment à souligner, à l'envi, que cette journée a été pour eux décisive, au sens strict : « extra-ordinaire ». En ce sens, elle a été tout, sauf « ordinaire » et, du même coup, a eu des « effets », des « conséquences » qu'ils ont peine à expliciter :

« Ça a été une merveilleuse journée » ;

« Je n'en ai faite qu'une de journée, il y a un an. Mais c'est comme si c'était hier » ;

« Sur le moment, c'est du plaisir. Mais je l'ai vécue après, plus tard, dans la continuité. J'y ai repensé plusieurs jours après, c'est difficile à expliquer, ce sont aussi des pensées sur le passé, cette journée a été efficace (...) Au niveau du travail, cette journée va revenir, qu'on le veuille ou non. C'est une journée hors de l'ordinaire » ;

⁸ Cf. « objet de l'Association Hugo B. » qui « propose des accompagnements de médiation équine thérapeutique ».

⁹ D'où le titre que j'ai voulu donner à la partie anthropologique de l'étude.

¹⁰ Rappelons en effet qu'il s'agit de faire en sorte que tous les volontaires puissent, au moins une fois par an, participer à l'activité.

¹¹ Ce point est développé dans la partie introductive de l'étude.

Quelqu'un demande aux détenus : « - Comment une seule journée peut-elle vous apporter tout ça ? » Une réponse surgit :

« - C'est normal que vous ne compreniez pas. Il faut le vivre pour le comprendre. C'est comme si un ancien combattant voulait faire connaître à d'autres ce qu'a été la guerre : ceux qui ne l'ont pas faite ne peuvent pas comprendre. On peut avoir de l'empathie, oui, mais ça reste incompréhensible. Ça se dit, c'est pas quelque chose qui peut se comprendre. » (Carnet, 14 mars 2013, pp. 42-43)

C'est pourtant bien à une certaine compréhension de l'importance accordée à cette journée « des Camargues et des Hommes » que j'aimerais tendre ici, dans le cadre de cette étude anthropologique. J'aimerais accorder de l'importance et donner une signification aux témoignages des détenus qui soutiennent, de façon unanime, que des changements de taille surviennent à la faveur de cette journée :

« C'est pas du ludique, c'est beaucoup plus profond. Ça ne s'explique pas. »

« C'est très fort. »

« C'est une journée qui va faire qu'on va réfléchir à ça (les délits commis). C'est pas sûr qu'on va pas recommencer. Mais cette journée va s'inscrire dans un processus qui va faire qu'on ne va pas recommencer. » (Carnet, 14 mars 2013, p. 43)

La journée, si elle s'avère ainsi « extra-ordinaire », n'est pas toujours vécue sur un mode positif. Parfois, ce sont des vécus très douloureux qui sont évoqués, sans pour autant que les participants retirent du sens ou de la valeur à l'activité :

« Je n'ai pas le moral depuis la journée. C'est une journée à refaire, mais je suis dégouté, j'ai gambergé, et j'ai pas faim, je n'ai pas mangé depuis. (Mes pensées, c'était) putain, je suis en prison (silence). » (Carnet, 12 mars 2013, p. 36)

Comment donc une seule journée d'activités par an peut-elle permettre à certains d'avoir en quelque sorte un « déclic », diront certains, ou un « un repère » qui leur évite par la suite de « péter les plombs » ? Suffit-il de dire qu'il est normal qu'en détention « longue peine », une journée ait plus de poids ? Cela ne me semble pas suffisant.

Autrement formulé, comment l'intensité émotionnelle vécue au cours d'une telle expérience peut-elle compenser sa rareté ? De quelle « nature » est cette intensité ? Comment se fait-il que cette intensité émotionnelle puisse être porteuse de changements ? Qu'est-il tout de même possible d'en dire, alors que les détenus soutiennent que c'est « inexplicable » ?

Serait-ce affirmer qu'il s'agirait quand même, avec le dispositif « des Camargues et des Hommes », de thérapie ? Ou bien serait-ce plutôt soutenir que la journée est susceptible d'engendrer des « effets thérapeutiques » ? C'est précisément la problématique que je me propose de traiter ici, notamment au départ du fait que des détenus voient dans la journée « des Camargues et des hommes » le premier pas d'un changement en profondeur, d'une réflexion, d'une responsabilisation :

« C'est une journée hors de l'ordinaire, qui est, sinon, toujours la même en Maison Centrale. Du coup, je me demande : mais qu'est-ce que j'ai foutu ces 10 ou 15 dernières années. » (Carnet, 14 mars 2013, p. 42).

2.2. Des « effets » au plan interpersonnel

Parmi les « changements » engendrés par le dispositif « des Camargues et des hommes », il convient de citer ceux qui affectent les personnes à un niveau individuel, mais aussi ceux qui concernent le plan des relations interpersonnelles. Pour ne citer pour l'instant que les relations surveillants/détenus, il apparaît que le dispositif semble avoir une incidence positive au niveau des relations entre ces deux groupes.

Cela a été mentionné en introduction, l'organisation de la Centrale d'Arles est en effet axée sur la sécurité, ce qui implique au quotidien l'application d'un certain nombre de mesures de contrôle des détenus et de leurs mouvements. Le contrôle passe à la fois par des moyens matériels, par l'application de procédures contraignantes, mais aussi par des actions du personnel pénitentiaire (Galindo, 2002 : 190) qui a notamment pour tâche de « surveiller »¹². Fréquemment, le personnel pénitentiaire est ainsi perçu négativement par les détenus. Or, la journée d'activités vient modifier cette perception de l'autre :

« Au niveau du contact (avec les surveillants), je ne vois plus l'uniforme. » (Carnet, 14 mars 2013, p. 50).

« Tout le monde y trouve son compte. Il faut quelque chose comme ça pour trouver des choses en commun¹³ entre les surveillants et nous, les détenus. Avant, j'aurais cru qu'il n'y avait rien en commun entre eux et nous, rien. Et d'ailleurs si ils (les surveillants moniteurs de sport) ne jugeaient pas ça si important, ils feraient autre chose de leur week-end – ils ont des gamins –. Eh ben, pour nous, c'est pareil. » (Carnet, 14 mars 2013, p. 44).

Il en va de même du côté des surveillants qui, eux aussi, témoignent de changements au niveau de la perception qu'ils peuvent avoir des détenus. A la faveur d'une journée d'activités, ils peuvent considérer dorénavant ces derniers différemment. Contribue à ce changement de perception d'autrui, notamment le repas de midi, sur lequel je reviendrai mais qui est un moment particulier, aux dires des surveillants :

« C'est un moment que j'apprécie particulièrement, on se voit différemment (...) c'est enrichissant personnellement et pour le quotidien, pour le boulot : ce sont des rapports de personne à personne. Maintenant, ça ne va pas fondamentalement changer ma façon de travailler. » (Carnet, 14 mars 2013, p. 50)

En conséquence, il s'agit pour moi de tenter de comprendre en quoi le dispositif « des Camargues et des Hommes » peut ainsi influencer, modifier les interactions entre détenus et surveillants, alors que ces journées sont rares, pour les uns comme pour les autres.

Pour aborder cette problématique des « effets », individuels et relationnels, produits par le dispositif « des Camargues et des Hommes », je propose de me référer notamment aux travaux anthropologiques de Michaël Houseman (1998, 2003). S'il s'est intéressé particulièrement aux interactions rituelles, il s'est aussi penché sur la relation thérapeutique, qu'il a tenté d'appréhender de manière anthropologique, en tant que modalité d'interaction spécifique. Il m'a semblé pouvoir trouver chez lui des outils conceptuels utiles à la description de quelques-uns des enjeux du dispositif « des Camargues et des Hommes ». Je me référerai aussi aux travaux de Halloy & Servais (2014) consacrés au concept d'enchantement, afin de tenter de comprendre à la fois l'expérience subjective

¹² Sur la mission de « surveiller et réinsérer », cf. introduction.

Les surveillants moniteurs de sport estiment pouvoir nouer des rapports différents avec les détenus que les autres surveillants, grâce aux activités sportives qu'ils réalisent et à la mobilisation personnelle qu'ils suscitent chez les détenus. En ce sens, ils estiment avoir d'abord et avant tout un rôle « d'aide à la réinsertion » (Carnet, 11 décembre 2012).

¹³ Galindo (2002 : 184) propose l'hypothèse selon laquelle les conflits entre surveillants et surveillés peuvent, entre autres, être le résultat des représentations d'une distance ou d'un fossé irrémédiable entre ces deux groupes, de positions de vis-à-vis irréductibles. Chauvenet, Rostaing & Orlic (2008 : 256) ajoutent que les relations détenus-surveillants doivent être situées dans le contexte spécifique et violent de l'enfermement, et dans celui des représentations sociopolitiques des détenus.

des détenus lors de leur rencontre « extra-ordinaire » avec ces chevaux semi-sauvages, mais aussi le dispositif qui la rend possible (et qui a été mis en place par l'intervenant, puis remanié à la fois par la Direction de la Centrale que par les moniteurs de sport).

Pour commencer, il me faut néanmoins parer à une objection. On pourrait en effet m'objecter d'emblée que l'entreprise menée est bancal dans la mesure où le dispositif « des Camargues et des Hommes » n'est pas un dispositif thérapeutique à proprement parler.

C'est indéniable. Néanmoins, les liens entre ce dispositif et la thérapie sont plus complexes qu'il y paraît au premier abord, et cela, aux yeux de l'intervenant et des bénéficiaires du programme. Commençons donc par examiner la façon dont ils envisagent respectivement les liens entre l'activité et la thérapie.

3. Statut de l'activité « Des Camargues et des Hommes »

3.1. Médiation équine et/ou hippothérapie ?

Pour aborder la question de savoir quelles relations existent entre l'activité « des Camargues et des Hommes » et la « thérapie » au sens large, il faut se rappeler le contexte particulier de la maison centrale d'Arles. La Centrale d'Arles compte, on l'a vu, des détenus qui purgent de longues peines et pour qui des interventions à visée thérapeutique peuvent être utiles. En effet, si la vie en prison, de manière générale, peut aggraver des pathologies mentales préexistantes¹⁴, si la détention peut produire à elle seule des difficultés spécifiques¹⁵, il faut aussi compter avec des complications propres aux longues peines, comme le retrait social et émotionnel, l'altération des facultés de compréhension et de jugement, etc. A cela s'ajoute le phénomène du nombre croissant de « malades mentaux » en prison, qui résulte, notamment, de la diminution des « non-lieux psychiatriques¹⁶ ». Les détenus avec lesquels Jessie Ansorge et moi-même avons pu échanger, témoignent de certaines difficultés à côtoyer des « malades mentaux ». Ils considèrent devoir apprendre à « gérer » cette population particulière :

*« Y'a des clans ici, c'est difficile. Mais c'est mieux que dans d'autres établissements où c'est toujours bruyants, la radio, la tv. Y'a des malades mentaux, mais je les évite. Je suis dans mon truc, il faut savoir faire des choix et des concessions. »
(Carnet, 11 novembre 2012, p. 16)*

Ce détenu témoigne ici de difficultés de cohabitation avec des « malades » (ce qui l'amène à préférer, dit-il, une position de retrait par rapport à eux). D'un autre détenu, Thierry Boissin a noté les propos :

*« Je suis condamné, mais j'ai une double peine. Ici c'est Vol au-dessus d'un nid de coucou. Tu pourrais toi, vivre avec ces malades au quotidien... »
(Projet de travail de Thierry Boissin, Association Hugo B., p. 4)*

¹⁴ Cf. Guignard & Guillemain, 2008 : 2 ; cf. Rouillon, 2004.

¹⁵ Selon Balier (1988), le clivage, le déni et l'identification projective constituent différents « aménagements défensifs » en prison, soit pour isoler la souffrance psychique issue de la vie en prison, soit en la projetant à l'extérieur de soi.

¹⁶ Les irresponsabilités atteignaient 0.4% des dossiers criminels en 1987, 0.25% en 1997, selon Senon, 2004 : 651. Ce qui explique un nombre croissant de personnes en prison qui ne sont pas reconnues irresponsables mais qui présentent quand même des troubles mentaux. Pour une discussion des raisons de la diminution des non-lieux, cf. Zagury, 2001. La responsabilisation pénale totale ou partielle de nombreux malades mentaux peut trouver sa justification au 2^e alinéa de l'article 122-1 du Code pénal français (1994) cité dans l'introduction de l'étude. Cf. également Senon, 2004 : 646.

Si elles sont destinées à ces « malades », ce dernier détenu¹⁷ accepte que l'activité soit qualifiée d'« hippothérapie » ou d'« équithérapie » :

Les malades, eux, « en ont vraiment besoin » (Carnet, 8 décembre 2012, p. 23).

Lui, s'il la considère comme importante, il en fait dorénavant une question de « plaisir »¹⁸, surtout depuis qu'il est devenu facilitateur pour d'autres détenus.

Mise à part dans cette situation particulière d'aide aux « malades », « des Camargues et des Hommes » est définie, non pas comme une thérapie, mais comme une « journée d'activités » : ceci peut constituer une mise en exergue de l'aspect dynamisant de l'activité, auprès de détenus chez qui la mobilisation et la mise en projet peut précisément constituer une difficulté ; plus fondamentalement, je fais l'hypothèse que le dispositif est dirigé vers l'action. Il s'agirait là d'un élément qui lui confère sa forme, mais également sa force de changement auprès des bénéficiaires pressentis.

3.2. Positionnement de l'intervenant

Thierry Boissin, rappelons-le aussi, ne se positionne pas non plus comme un psychologue ou comme un thérapeute en prison :

« Je ne me positionne pas comme psy, d'ailleurs les prisonniers disent 'tu n'es pas psy, tu dis putain'. Du coup, je me sens la possibilité de les secouer » (Carnet, 10 novembre 2012, p. 3).

Aux yeux des détenus, c'est bien parce qu'il est « en dehors » de la hiérarchie pénitentiaire, et en décalage avec le fonctionnement habituel de la centrale, qu'il est possible de lui accorder sa confiance.

Néanmoins, il est à noter que Thierry Boissin est considéré comme un partenaire crédible par l'administration pénitentiaire. En ce sens, il travaille en lien avec l'administration, sans faire intrusion dans le fonctionnement de celle-ci. En témoigne la collaboration qu'il entretient avec les surveillants moniteurs de sport, mais aussi avec le personnel hiérarchique de la Centrale.

Concrètement, un surveillant me disait souhaiter la présence de Thierry Boissin lors d'une « commission pluridisciplinaire unique » (CPU) auquel devait se rendre un jeune détenu « qui a des difficultés dans ses rapports aux autres, des difficultés à être corrects » avec les surveillants, etc. (Carnet, 11 novembre 2012, p. 10).

L'intervenant est vu ainsi par le personnel surveillant comme quelqu'un qui peut apporter un « autre » regard sur le détenu, un regard « décalé », plutôt favorable au détenu.

La directrice de la Centrale d'Arles, Madame Charbonnier, considère positivement les rapprochements qui pourront manifestement s'opérer à l'avenir entre l'activité proposée par Thierry Boissin et le travail mené par les psychiatres.

¹⁷ Il est à noter que ce détenu-là occupe une position particulière au sein de la prison. Dans ce contexte, Th. Boissin revendique la pertinence de la notion de « hiérarchie carcérale » qui évoque un classement des détenus en fonction de la considération dont ils peuvent bénéficier. Ce détenu possède le rang de « mafieux » ou de « braqueur », c'est-à-dire qu'il peut adopter en détention la position d'un « homme honorable », qui n'a pas de sang sur les mains, mais qui aurait eu « simplement » « des activités économiques parallèles ». En conséquence, il réclame de la part des codétenus respect et considération.

¹⁸ Dans cette dimension de « plaisir », il faut compter la préparation et le partage de plats sophistiqués, pour lesquels il est chaque fois vivement remercié, ce qui constitue une part du prestige dont il jouit.

3.3. Objectifs de l'activité

Sans se proclamer « thérapeutique », le dispositif « des Camargues et des Hommes » propose des objectifs de travail aux participants, qu'il paraît pertinent de clarifier, vu qu'ils renvoient à la démarche thérapeutique : les objectifs de travail visent, de façon générale, la réintroduction d'une certaine « mobilité » au niveau de la perception de soi et des autres, susceptible de produire des changements durables au niveau relationnel.

Quand Thierry Boissin indique que son activité vise, de façon générale, la « réhabilitation sociale, soit réadapter et réinsérer ¹⁹ », il signifie qu'il s'agit d'abord de permettre à un individu de se (ré)-adapter aux relations interpersonnelles, pour ensuite viser la (ré)-insertion dans un groupe – deux étapes qui valent comme des étapes préparant à la réhabilitation sociale. A l'heure actuelle, m'expliquait-il, « la réinsertion se résume à la réinsertion professionnelle » (Carnet, 10 novembre 2012, p. 4). Or, avant tout cela, il y a tout le travail qui concerne « une insertion dans un groupe ! » (Carnet, 10 novembre 2012, p. 8).

Ce but général qui concerne la « réhabilitation sociale » se décline concrètement en différents objectifs de travail. Sont cités dans le Projet de travail de Thierry Boissin :

- « construire un espace intermédiaire ²⁰ entre le champ thérapeutique et le champ social ;
- Réduire les symptômes et les effets négatifs de l'incarcération ;
- Améliorer le fonctionnement sociale de la détention ;
- Réduire les stigmatisations et la discrimination ;
- Favoriser l'autonomie ;
- Permettre aux détenus d'accroître leur capacité de vivre en société et d'entrer en relations avec les autres.²¹»

Sur le terrain, les objectifs dépendent des difficultés propres à chaque détenu. Ils sont individualisés et adaptés à chaque participant. Lors de la séance de présentation collective de la journée équestre, huit objectifs de travail sont présentés à l'ensemble des détenus. Deux ou trois de ces objectifs seront choisis par l'intervenant en concertation avec le détenu, pour faire l'objet d'un travail particulier lors de la journée équestre. Comme mentionné dans la partie introductive de l'étude, il est ainsi concrètement proposé de :

- Retrouver un espace commun ;
- Renouer avec le désir d'être en lien avec les autres ;
- Faire réfléchir sur ses points de fragilité ;
- Maîtriser ses émotions ;
- Retrouver des repères sociaux et un dialogue adapté ;
- Sortir du repli de son espace intérieur ;
- Modifier ses représentations et certitudes ;
- Se libérer des pulsions destructrices.

¹⁹ Th. Boissin, *Projet de Travail*, p. 2. Ces objectifs de « réhabilitation » concordent avec une forme courante de justification de la peine de prison, qui porte des noms quasi synonymes : réadaptation, rééducation, réinsertion, etc. (Combessie, 2009 : 17-20). L'idée est que la peine, quand elle est longue, doit permettre au détenu de « s'améliorer » pour pouvoir à terme revenir dans la société, si possible en représentant un risque de récidive moins important. Cette justification de la peine s'accorde avec une logique sociale de « différenciation » : « Dans la majorité des cas, seul reste légitime l'enfermement de différenciation sociale, qui vise à l'amélioration des reclus : la privation de liberté des individus dans un pays démocratique ne peut se justifier que si on les rend meilleurs pour la société » (Combessie, 2009 : 18). L'un des problèmes que soulève cette justification de l'enfermement au nom de « la différenciation sociale » concerne le « cadre pédagogique » auquel est censé servir la prison. Or, comme le note Combessie, pour que la prison puisse être un tant soit peu « pédagogique », il faut aussi que les individus qui y sont enfermés coopèrent. À mon sens, c'est bien cette « coopération » que cherche à stimuler Thierry Boissin, par un dispositif qui affiche des objectifs de « réadaptation » à la vie dans un groupe et de « réinsertion » dans un groupe.

²⁰ Cette notion fera l'objet d'une réflexion à part entière en fin de travail.

²¹ Th. Boissin, *Projet de Travail*, Association Hugo B., p. 10.

On le voit, le dispositif « des Camargues et des Hommes » entend bien constituer une occasion particulière (Kairos) de changements : changement dans la perception de soi et d'autrui, dans la manière d'entrer en relation avec autrui, de partager un espace commun etc. Par conséquent, l'hypothèse peut être formulée que le dispositif vise la production d'effets qui sont assimilables à des « effets thérapeutiques ».

Les liens entre l'activité « des Camargues et des Hommes » avec la thérapie sont ainsi plus complexes qu'ils n'en ont l'air. Cette complexité signifie pour moi qu'il s'agit, avec « des Camargues et des Hommes », d'un dispositif relationnel particulier où prennent place certains ingrédients de la thérapie, mais pas seulement. Ainsi, sur la base des travaux d'Houseman, je tenterai de montrer que des configurations particulières d'interactions (interaction ordinaire modifiée, rite, jeu, et spectacle dans une moindre mesure) viennent s'enchaîner dans l'activité « des Camargues et des Hommes », pour former un dispositif susceptible de produire des changements individuels et relationnels – des changements tels, qu'ils pourraient être qualifiés par extension « d'effets thérapeutiques ».

4. Déroulé de l'activité « Des Camargues et des Hommes »

4.1. Identification de différents régimes d'interaction

Dans un article de 2003, Houseman s'est notamment attelé à décrire en quoi la relation thérapeutique est une configuration relationnelle singulière et originale, qui se construit néanmoins sur la base de certaines références ou emprunts à d'autres configurations relationnelles : à savoir à l'interaction ordinaire, au rite, au jeu et au spectacle. Il a également cherché à expliciter comment l'organisation relationnelle en cours lors de la thérapie est susceptible d'engendrer des conditions de changements relationnels.

Quoique je ne cherche pas à faire du dispositif « des Camargues et des Hommes » un dispositif thérapeutique à proprement parler, il m'a semblé qu'il y avait néanmoins à considérer et à décrire le potentiel de changement qu'il recèle. En outre, quoiqu'il ne s'agisse pas d'un rituel, ni d'un « rite de passage »²², des connexions avec les rites m'ont néanmoins semblé évidentes. De même, avec le jeu ou le spectacle. Enfin, les journées d'activités me semblent bel et bien faire « rupture » au sein du quotidien des détenus, et impliquer de ce fait une « mise en suspens » (époché) des interactions ordinaires, ce qui gagne à mon sens à être décrit. Tout cela sera entrepris dans le but de comprendre comment une journée passée avec deux chevaux en Centrale est susceptible de produire autant d'impact, à la fois sur les détenus, mais aussi sur les relations entre détenus et surveillants.

Je propose de commencer par décrire brièvement, sur la base des travaux d'Houseman, les quatre modalités relationnelles que sont le rite, le jeu, le spectacle et l'interaction ordinaire. Il convient par précaution de noter qu'il n'y va pas là de descriptions concrètes de ces différentes actions, mais plutôt d'une conceptualisation de leurs présupposés concrets : il s'agit là de « présupposés pragmatiques qui, de façon implicite et sans (être) systématiquement respectés dans les faits, orientent la participation » des protagonistes (Houseman, 2003 : 301).

4.2. L'interaction ordinaire

Pour comprendre pourquoi les participants à l'activité « des Camargues et des Hommes » peuvent la qualifier d'« extra-ordinaire », il convient préalablement de montrer en quoi elle constitue une rupture symbolique dans la vie quotidienne et comment, sur cette base, elle engage des interactions qui ne sont pas non plus « ordinaires ».

²² Sur la thérapie envisagée comme « processus rituel », en référence à la progression tripartite des rites de passage de van Gennep (1909, *Les rites de passage*, Paris), cf. Imber-Black E., Roberts J. & Whiting R. (eds), 1988, *Rituals in Families and Family Therapy*, New York.

Mais qu'est-ce donc qu'une interaction ordinaire ? Houseman la définit comme une interaction fondée sur l'existence d'une cohérence, du moins de principe, entre les dispositions internes d'un sujet et ses actes. En ce sens, dans l'interaction ordinaire, des sujets « supposés sincères »²³ (Searle, 1972) expriment leurs dispositions internes (intentions et émotions) dans des actions. Autrement dit, « les intentions sont rendues visibles par les actions en situation et les significations émergent dans l'interaction. » (Servais, 2011)

Le thème de l'« interaction ordinaire » en prison mériterait qu'on s'y attarde à soi seul. En effet, la vie quotidienne en prison suppose en partie une mise en question ou une mise à mal de ce type d'interactions. Les détenus, pour supporter la vie en prison, sont plutôt habitués à éviter la sincérité, rôdés à cacher leurs émotions, disposés à adopter des rôles, etc. Mais comme l'a explicité Searle, la « condition de sincérité » demeure un présupposé de l'exercice de la conversation : non qu'il faille toujours la respecter, mais la présumer permet aux protagonistes de l'exploiter, et le cas échéant, de radicalement la détourner.

Au quotidien, quoique la majorité des détenus accèdent à des activités collectives telles qu'un travail rémunéré, des formations ou des ateliers, et bien qu'ils reçoivent pour la plupart des visites de leurs proches, ils vivent néanmoins dans des cellules individuelles, et leurs déplacements au sein de l'établissement sont réduits²⁴. Dans ce contexte, la participation à la journée « des Camargues et des Hommes » constitue une chance de pouvoir échapper à un quotidien qui peut sembler monotone.

Tous les événements de cette journée constituent d'ailleurs, dans une certaine mesure, une « rupture » d'avec la vie quotidienne en détention. Pour plus de clarté, chaque élément qui forme ici une césure de la quotidienneté sera mis en gras dans ce texte.

- Le petit déjeuner à soi seul est un moment exceptionnel, avec la préparation en commun du café, la mise à disposition sur une table de viennoiseries, de tartes, de jus de fruit, qui peuvent constituer autant de participations de la part des détenus.
- La construction du « rond de longe » implique lui aussi une dynamique relationnelle exceptionnelle, puisque tout le monde est convié à y participer.
- Une fois le rond construit, les participants entrent seuls dans le cercle. Pour certains détenus, c'est la première fois qu'ils rencontrent des chevaux ; pour d'autres, cela fait des années que cela n'est plus arrivé. L'ambiance est solennelle. L'occasion est offerte à l'intervenant, aux facilitateurs, aux surveillants, comme à nous les chercheuses, d'observer les premières interactions entre les deux chevaux d'une part, et entre les chevaux et les candidats d'autre part. « Sandrine, l'éleveuse de chevaux présente ses chevaux aux cinq détenus (3 candidats et 2 facilitateurs). L'un des candidats se tient voûté et à part des autres. Sandrine rappelle à tous ce qu'est un étalon et les consignes de sécurité. Thierry Boissin va vers le détenu en retrait et explique qu'il va s'agir de trouver « la bonne distance par rapport aux chevaux » et que ceux-ci vont être lâchés « pour qu'ils vous reconnaissent ». Les deux étalons entrent en ligne droite, puis se mettent à se renifler l'un l'autre. Ils tournent et se font face, museau à museau.

²³ La « condition de sincérité » de Searle est un présupposé pragmatique de la conversation, pas une condition effective la conversation. Cela signifie que cette condition formelle doit être respectée pour que les interlocuteurs puissent précisément la détourner. C'est aussi sur la base de ce présupposé qu'un interlocuteur cherche à comprendre autrui, plutôt qu'il ne le soupçonne d'entrée de jeu de mentir. Spécifiquement, pour une réflexion méthodologique sur les relations d'enquête en prison, avec ce qu'elles recèlent intrinsèquement de méfiance et de défiance, on se reportera avec profit à Chauvenet A., Rostaing C. & Orlic F., 2008.

Sur le terrain sur lequel j'ai pu moi-même me rendre, j'ai entendu des surveillants affirmer que les activités avec des chevaux semi-sauvages avaient l'avantage de faire en sorte que les détenus « montrent ce qu'ils ont dans le ventre » (Carnet, 11 novembre 2012, p. 10), comme si, par conséquent, la possibilité de « mentir » était, au moment de l'action, « mise en suspens ». Ce point mériterait à soi seul d'être approfondi ; j'y reviendrai pour ma part au moment de conclure et d'ouvrir le débat.

²⁴ Ceci peut être mis en lien avec la thèse foucauldienne (Foucault, 1975) d'un contrôle des corps, qui se voit empêché dans ses mouvements et dans la satisfaction de ses désirs.

Thierry sort du rond de longe et, de dehors, s'oriente vers chacun des trois détenus. Les chevaux sont toujours face à face, et cabrent l'un devant l'autre. Les participants demeurent immobiles. » (Carnet, 9 mars 2013, pp. 25-26).

- Après cette première rencontre est prévu un moment de pansage des chevaux qui ont été mis à l'attache. Des modalités sensorielles de relations sont activées de manière particulière. Là aussi se dessine une « rupture » par rapport à la quotidienneté de la vie en prison :

« Un des participants met sa veste devant sa bouche, au moment de brosser l'un des chevaux et affirme que l'odeur le dérange. Ma collègue s'interroge : 'mais de quoi se protège-t-il ?' Ensuite, avec l'aide de Sandrine, l'éleveuse, il cure les pieds d'un des étalons. Un autre confie avoir eu peur des chevaux quand ils se faisaient face dans le rond de longe. Un troisième évoque son passé, tout en brossant, quand il était jardinier. Il dit penser à sa femme. » (Carnet, 9 mars 2013, p. 26).

Ici, olfaction et toucher prennent une ampleur inhabituelle, comparativement au régime ordinaire de détention.

- Différents exercices ²⁵ avec les chevaux sont ensuite proposés à chaque détenu qui va entrer dans le rond de longe avec un cheval pour les réaliser. Sandrine explique les consignes, donne des informations précises sur les comportements des chevaux et leur sensibilité. Elle conclut : « - Dans toutes les demandes qu'on fera au cheval, on va aller du plus doux au plus fort. »

Thierry confirme : « - Confiance et respect, comme vous l'avez vu dans la présentation de l'activité ».

Après avoir accompli ses exercices, un candidat dira à Thierry : « - J'étais tellement pris par le bonheur que j'en ai eu des frissons » (Carnet, 9 mars 2013, p. 27).

Il y va ici, lors des exercices, de modalités relationnelles « inhabituelles » : les candidats sont parfois tenus par les bras, par les épaules par l'intervenant, comme pour donner plus d'ampleur à la présence du candidat, pour que celui-ci s'extrait de ses stéréotypies comportementales. Si la conduite des chevaux se fait quelques fois à l'aide d'une longe, elle est aussi envisagée sans aide technique, sans adjuvant. Dans ce cas-là, c'est l'intention du corps à elle seule qui doit permettre de diriger le cheval. Mais, y insiste l'intervenant, il s'agit d'une intention pacifique, non d'une attitude de démonstration de force vis-à-vis d'autrui. Thierry Boissin convoque parfois l'image d'une corde invisible et magique, qui relierait le conducteur au cheval, et qui figurerait en même temps ce que peut être un « lien », une relation interpersonnelle.

« Jean ²⁶ commence à travailler avec le cheval Nemo. Il entre dans le cercle avec sa fiche de travail, qu'il tend à Sandrine (...) Les consignes sont expliquées à Jean. Celui-ci est très raide des membres supérieurs, ainsi qu'au niveau du cou. Il a inévitablement la tête en arrière. Un grand sourire traverse son visage. Thierry entre dans le cercle et donne lui-même l'impulsion pour l'exercice de marche. Jean s'enquiert à plusieurs reprises de savoir si le cheval le suit, parce qu'il n'arrive pas à marcher et à regarder vers l'arrière en même temps. (...) Il caresse l'encolure du cheval et poursuit ses exercices : le cheval tourne la tête à gauche, à droite, grâce à l'aide précise et douce du référent de Jean. Le référent s'accroupit devant le cheval, Jean est tout proche, le corps curieusement cambré vers l'arrière, les épaules raides. (...) Jean va démarrer un exercice de marche, décroche la longe. Il lui est demandé de faire avancer le cheval à l'aide d'une longe imaginaire, d'une

²⁵ Ces exercices sont fonction des « objectifs de travail » choisis par l'intervenant, en concertation avec le détenu (cf. supra).

²⁶ Il s'agit bien entendu d'un prénom d'emprunt.

« corde magique ». Thierry lui demande de gonfler les épaules face au cheval pour ainsi le faire reculer, sans force, juste avec de la détermination : « penses-y très fort, Jean », lui recommande-t-il. » (Carnet, 11 novembre 2013, pp. 11-12).

Cet extrait donne à voir que le dispositif « des Camargues et des Hommes » ne prévoit pas de monte à cheval, mais uniquement un travail au sol. C'est l'un des éléments qui marquent une différence d'avec d'autres dispositifs d'hippothérapie qui peuvent, quant à eux, impliquer non seulement la monte, mais aussi une certaine régularité de l'activité (Ansorge : 2011). Pour l'intervenant, cela dit, le travail de monte serait, dans le contexte de la pénitencière, « moins relationnel », car « le cheval ne fait que ce qu'il sait déjà faire » (Carnet, entretien préparatoire, août 2012). Ici, le guidage du cheval se fait à l'aide d'une longe ou d'une chambrière, ou a minima à l'aide de la voix et de la position corporelle. La plupart du temps, les participants se servent néanmoins d'une main qui appuie sur le cou du cheval ou sur son arrière-train. Ce travail en « face à face » avec le cheval, où homme et animal sont tous les deux au sol et sur un pied d'égalité, donne une forme originale à la relation qui s'établit : pas de domination de l'un sur l'autre, pas question de prendre l'autre « de haut ». Si bien que l'idée, classique en médiation animale, d'un « cheval qui ne juge pas » le bénéficiaire (Beck & Katcher : 1996) prend ici une acuité particulière : effectivement, le cheval ne juge pas le détenu sur ce qu'il a pu faire par le passé, mais entre dans une relation a priori égalitaire, quoique pétrie d'altérité, et d'ajustement réciproque.

- Le déjeuner de midi constitue aussi un moment important et inhabituel de la journée, puisqu'il est partagé. Tout le monde s'accorde pour souligner l'importance de ces instants « conviviaux, en famille » (Carnet, 11 novembre 2012, p. 14). Le partage d'un repas est devenu rare voire inexistant en détention ; ici, la table est mise par chacun, certains ont aussi confectionné un plat, apporté des boissons ou un dessert. Des propos s'échangent entre les détenus, les surveillants, les moniteurs de sport, l'intervenant, l'élèveuse et nous. L'un des participants affirme :

« Je n'ai jamais mangé en famille, je ne sais pas ce qu'il faut faire dans ces cas-là » (Carnet, 9 mars 2013, p. 29).

« Ça change, ça fait des années, ça change par rapport à nos 5 minutes chrono, face au mur » ;

« On mange d'habitude pour survivre » (Carnet, 16 mars 2013, pp. 50-51).

- *Les exercices avec les chevaux de l'après-midi ne sont plus individuels mais se font en « binôme » (deux détenus ensemble). Ici, les chevaux sont en liberté et la coopération des deux participants est nécessaire pour obtenir que les chevaux fassent le parcours souhaité, franchissent l'un ou l'autre obstacle, etc. En cas de difficulté, appel peut être fait à un « jockey », c'est-à-dire à un ou une surveillant(e), ce qui place surveillants/surveillés dans une situation inédite d'entraide. Je reviendrai plus longuement sur ces exercices.*

- La journée se termine par un « débriefing » qui s'apparente à un « débriefing à la française » (Crocq, 2012) plutôt qu'à un « bilan de mission », c'est-à-dire à un partage des expériences émotionnelles rencontrées au cours de la journée. Participants, facilitateurs, surveillants, collaborateurs procèdent ainsi ensemble à un retour réflexif sur la journée.

Ainsi, le dispositif « des Camargues et des Hommes » est conçu pour faire rupture dans la vie quotidienne des détenus de la Centrale d'Arles. Le cadre du dispositif leur avait été exposé clairement en séance préparatoire, il est re-clarifié en cours de journée si nécessaire. Car le respect du cadre (respect des chevaux, respect d'autrui) est une condition de participation à l'activité. Or, l'affirmation d'un « cadre pour l'action » constitue l'un des éléments qui lie le dispositif étudié à un dispositif rituel. Ce qu'il convient dès lors d'explicitier plus avant.

4.3. L'interaction rituelle

Dans le rituel, le comportement individuel n'est pas d'abord le fruit, le résultat de dispositions intérieures personnelles (intentions et émotions), contrairement à ce qui se passe dans l'interaction ordinaire. Le rite est plutôt un cadre, une configuration précise de suite d'actions, bref un contexte qui contraint les manières d'agir (et cela, nonobstant que le rituel peut intégrer des parts non négligeables de variation et d'improvisation dans l'action). En ce sens, on peut affirmer que, dans le rituel, ce sont des formes de conduites précises qui sont censées engendrer chez les participants des émotions et des dispositions particulières. De cette façon, la personne qui bénéficie du rite peut, par un dispositif, recevoir une forme d'« instruction » qui comportera son lot d'émotions. Ainsi, à l'inverse de ce qui se produit lors de l'interaction ordinaire, ce ne sont pas les dispositions qui engendrent des actions, mais des actions qui produisent des dispositions (Houseman, 2003 : 297-298).

Évoquer les bienfaits psychologiques issus du dispositif « des Camargues et des Hommes » implique de préciser, me semble-t-il, que d'éventuels « changements personnels ou interpersonnels » sont d'abord ici induits par le biais de l'action, plutôt que par le biais d'une demande de thérapie – comme on a pourtant coutume de le concevoir. Car, en prison, il y a rarement des demandes d'aide et/ou de soins psychothérapeutiques au sens strict (Savin, 2003 : 60). L'hypothèse que je propose ici est que le dispositif d'actions permet de contourner cet obstacle d'absence de demande, qu'il peut même constituer un cadre susceptible d'engendrer des émotions fortes, voire des changements individuels et relationnels. Examinons cela concrètement.

Il y a fort à parier que la journée équestre est attendue, parfois avec impatience, par les détenus participants. Il n'empêche que les dispositions intérieures de chaque détenu diffèrent au moment de débiter la journée d'activités : certains se réjouissent, certains rechignent à y aller en dernière minute, certains commencent par se tenir en retrait, l'air indifférent. Les émotions oscilleront de la joie à l'appréhension²⁷, ou constitueront un mélange des deux. Car il est probable que les sentiments seront ambivalents, d'autant que la dimension fantasmatique et imaginaire a été sollicitée par avance par l'intervenant au moment de la présentation de la journée en séance collective²⁸.

Durant cette séance préparatoire, en effet, Thierry Boissin a souligné que les chevaux sont « impressionnants », « puissants » ; et les facilitateurs de surenchérir : « ils mordent un peu »²⁹. Il est précisé que ce sont des chevaux entiers qui vivent en semi-liberté³⁰. Mais surtout, conformément à la légende, les chevaux camarguais sont dits provenir de Sainte-Marie-de-la-Mer, être faits d'écume et de sel, et avoir dit à l'homme : « tu seras mon ami, jamais mon maître ». La plupart des détenus sont conscients de l'aspect « incertain », voire « irrationnel » de la légende. Or, ce qui fait de l'activité « des Camargues et des Hommes » un dispositif, c'est ainsi d'être un cadre organisé d'actions, qui intègrent différents éléments, notamment des éléments imaginaires et des références culturelles particulières (Halloy & Servais : 2014). En conséquence, au moment de débiter la journée d'activités et de découvrir les chevaux (cette présence animale si « extra-ordinaire » en détention), chacun aura des dispositions particulières, plus ou moins intéressées et impliquées, mais qui auront déjà été préalablement alimentées et travaillées par ces références symboliques.

Qui plus est, les actions (« extra-ordinaires » en détention) d'observer à l'envi, de brosser, de sentir, de toucher, de rencontrer et de conduire les chevaux, comme les actions de partager, de s'exposer en présence d'autrui (par exemple, pour un surveillant d'avouer en public sa peur des chevaux),

²⁷ « A cette journée, j'ai eu du plaisir à y aller, même si j'avais de l'appréhension avant. Le cheval m'a capté, j'ai oublié tout ce qu'il y avait autour, j'ai oublié le regard des autres sur moi. » (Carnet, 12 mars 2013, p. 37).

²⁸ Cf. introduction. Avant la journée proprement dite, le candidat sera vu par l'intervenant au cours d'un entretien préparatoire. L'après-midi, l'ensemble des participants (stagiaires et facilitateurs) assisteront à une séance collective de présentation de la journée.

²⁹ Quoiqu'aucun incident n'ait été à déplorer.

³⁰ La sociabilité des chevaux camarguais (avoir des chevaux « très stables » et « bien dans leur tête » (Carnet, 8 décembre 2012, p. 23) constitue néanmoins un objectif principal de la sélection de Sandrine Nicolas, l'éleveuse des chevaux, et une qualité nécessaire au travail mené en prison. Elle cherche aussi à préserver « le côté rustique de la race » (Carnet, 10 novembre 2012, p. 1).

toutes ces actions donc, prescrites par l'organisation même de la journée, imposent à l'ensemble des protagonistes un cadre partagé qui vient façonner leur vécu individuel. Autrement dit, il y a là un cadre précis pour des comportements, dans le creuset desquels s'élaborent des états intérieurs chez chacun – des états intérieurs souvent puissants :

*« Je n'en ai fait qu'une de journée, il y a un an.
Mais c'est comme si c'était hier. » (Carnet, 14 mars 2013, p. 42).*

Un autre évoque « un ressenti de liberté, de bien-être » : « j'ai retrouvé un peu de sérénité en moi et un apaisement de l'esprit » (Carnet, 10 novembre 2012, p. 7).

Le cadre introduit par l'aspect « rituel » de l'activité serait, à mon sens, une façon de comprendre qu'au moment d'entamer un travail individuel avec le cheval le matin, les détenus acceptent d'être touchés, pris par la main ou le bras par l'intervenant, là où les contacts physiques sont évités, et où les comportements font parfois progressivement l'objet, au cours des années en détention, d'une incorporation de stéréotypes.

Le débriefing qui clôt la journée d'activités témoignerait aussi de la dimension rituelle qui innerve l'ensemble du dispositif. Je m'explique : non seulement, durant la journée, ce seraient des enchaînements précis d'actions qui permettent l'émergence d'émotions particulières chez les détenus, mais, en outre, ce serait aussi l'ensemble de ces actions réparties sur la journée qui autorisent, le soir, le jaillissement éventuel de dispositions nouvelles, d'un « déclic », etc. Autrement dit, au terme d'un parcours normé, mais constitué d'actions « hors normes », peut émerger de nouvelles dimensions de l'expérience individuelle. Un détenu lors d'un débriefing soutient :

*« J'ai compris quelque chose. Ça va me permettre d'aller au sport,
ça m'a permis de comprendre ce que vous attendiez de moi : avoir un but »
(Carnet, 11 novembre 2012, p. 18).*

Au cours du débriefing, les détenus d'ailleurs livrent leurs émotions de façon assez spontanée et immédiate, là où les surveillants, probablement moins personnellement « pris » par le dispositif, vont d'abord évoquer le fait d'avoir passé « une bonne journée » (Carnet, 11 novembre 2012, p. 17). Les premiers diront ainsi d'entrée « s'être sentis détendus », avoir « éprouvé de la sérénité, de la tranquillité », avoir « pris confiance » ; n'avoir pas éprouvé de « méfiance » par rapport aux autres. Un détenu explique avoir eu l'impression « d'un retour à l'extérieur », d'un « relâchement » des pressions accumulées en détention ; il se dit « ému » même s'il s'est promis de ne pas verser de larmes (Carnet, 8 mars 2013, p. 31). Un autre dira enfin avoir « compris certaines choses », avoir trouvé « des clés » (Carnet, 11 novembre, pp. 17-18). Alexandre ³¹, un détenu qui n'est pas à une formule « choc » près, questionne tout de go :

« Mais que faire du traumatisme de cette journée ? » (Carnet, 11 novembre, p. 17)

Si Alexandre entend d'abord souligner la grande difficulté à rentrer en cellule après une journée entière passée dehors, il signifie également, et du même coup, la véritable rupture introduite par la journée, ainsi que ses conséquences imprévisibles, ouvertes, mais aussi potentiellement difficiles et douloureuses.

On le voit, des éléments de l'activité rituelle viennent innerver le dispositif pour favoriser l'émergence de changements, et l'émergence de ce qui s'apparentent à des « effets thérapeutiques ».

Se dessinent, par conséquent, des liens entre rite et thérapie. Le rapprochement entre pratique psychothérapeutique et activité rituelle n'est pas neuf, dans la littérature anthropologique, et a déjà

³¹ Autre nom d'emprunt.

été opéré. Le parcours personnel de Gregory Bateson³² qui, dans une continuité, semble être passé de l'étude du rite du Naven en Papouasie-Nouvelle Guinée à la formulation d'une théorie de la double contrainte et de la schizophrénie, est exemplaire à cet égard. Houseman convie pourtant à la prudence, au moment d'opérer un rapprochement entre rituel et psychothérapie, qu'il estime souvent fondé sur des analogies et des métaphores trop peu précises. Ce qui ne veut pas dire pourtant qu'il n'y ait pas de rapport entre les deux.

Pour le cas qui nous occupe, l'insistance de l'intervenant à parler de « journée d'activités » pourrait être interprétée comme une façon de prévenir les bénéficiaires de la mobilisation³³ qui sera attendue de leur part ; mais de façon moins anecdotique, cette insistance pourrait aussi être entendue comme l'expression de la conscience de ce que c'est par le biais de l'action qu'il va tenter de faire surgir des dispositions individuelles et relationnelles – ce qui correspond, par conséquent, à la structure même du rituel.

Je voudrais ajouter ici que le débriefing inclut par ailleurs quelque chose comme un « rituel des remerciements » :

Après une journée complète où Thierry Boissin n'a pas manqué d'offrir son temps, son énergie et ses compétences, il débute le débriefing en offrant à chacun des cartes postales « des Camargues et des Hommes » (deux chevaux camarguais au centre de l'image, saisis au moment où ils cabrent dans la cour de la Centrale). Ces photos sont précieuses pour les détenus qui, à leur tour, les offrent parfois à leurs enfants, à leur famille. Thierry Boissin remercie l'animateur de l'atelier photo pour sa collaboration, puis le détenu qui a préparé les gâteaux, enfin les agents pénitentiaires qui se sont investis dans la journée. Ma collègue chercheuse, Jessie Ansorge, reconnaît « combien tout le monde a donné de lui-même ». L'éleveuse de chevaux poursuit, remerciant tous les participants « d'avoir pris soin de (ses) chevaux ». Un détenu affirme avoir vécu une « journée exceptionnelle » avant de remercier un codétenu pour les pâtisseries ; un surveillant s'étonne d'avoir, le temps d'une journée, « oublié d'être surveillant » ; un moniteur de sport « remercie l'ensemble des participants, les stagiaires, les facilitateurs, les jokers, pour leur bonne participation » ; « merci pour le soutien de la ligne hiérarchique, merci. » (Carnet, 9 mars 2013, pp. 30-33).

Cet extrait de carnet de terrain pourrait révéler quelque chose de la dynamique de don/contre-don mise en lumière par Marcel Mauss (1924), qui allie une certaine surenchère, tout en prenant une allure de désintéressement et de gratuité. L'hypothèse vaudrait alors d'être proposée qu'une nouvelle reconnaissance d'autrui peut advenir au terme de la journée. Alors qu'en détention, la reconnaissance est généralement obtenue au terme de dures et longues « luttes »³⁴, elle serait ici le fruit d'une expérience originale, le résultat d'une forme d'échange particulière basée sur le don. Un surveillant tient des propos qui étayent cette hypothèse :

« On a construit ensemble, mais ce qui est remarquable, c'est que ça vous permet de mieux vous connaître, comme de vous reconnaître vis-à-vis du personnel. Ce sont des activités à valeur ajoutée : non pas des activités de consommation directe, mais c'est autre chose, qui apporte des émotions. C'est des apports pour vous, pour le groupe, pour le quotidien. » (Carnet, 9 mars 2013, p. 32, souligné par moi).

³² Dont je mentionne ici le parcours car, sur le terrain, la nécessité de recourir au concept batesonien de schismogenèse s'était rapidement imposée à moi.

³³ Une mobilisation qui rompt le rythme de la détention longue durée.

³⁴ La « lutte pour la reconnaissance » a été conceptualisée par G.W. HEGEL, notamment dans la Phénoménologie de l'esprit en 1807.

Comme dans le rite du don décrit par Mauss³⁵, ce rite de remerciements augmente le « prestige » des donateurs³⁶. Mais comme tout le monde a donné de lui-même³⁷, ce ne sont pas seulement les personnes habituellement les plus considérées en Centrale³⁸, mais toutes, qui seront « reconnues ». J'ajouterais qu'est aussi « reconnue » la part active des détenus dans l'élaboration, la création du dispositif « des Camargues et des Hommes ». Un surveillant :

« Ces actions ne sont pas tant financées pour vous faire plaisir, mais surtout pour vous faire acquérir des habiletés sociales nouvelles. Mais le repas, par exemple, c'est vous qui l'avez inventé. Ça donne de l'espoir. Nous, (avec le dispositif,) on tente des greffes. Mais il faut attendre le bon moment pour les greffes » (Carnet, 11 novembre 2012, p. 19).

4.4. Le jeu et le spectacle

Il reste deux modalités d'interaction à présenter, celle du jeu et celle du spectacle. Leur description en sera brève. L'hypothèse, qu'il me soit permis de le rappeler, serait que la rupture d'avec la vie quotidienne, la dimension rituelle de la journée, mais aussi des éléments ludiques et « spectaculaires » de l'activité, sont autant d'ingrédients savamment dosés par l'intervenant, qui permettent de comprendre pourquoi la journée revêt pour les participants une telle importance et comment on peut, à partir de là, envisager de décrire les effets positifs et concrets qui en résultent.

Le jeu constitue un contexte d'interaction distinct du rite. Selon Houseman, l'essentiel réside ici dans une mise entre parenthèses, une suspension provisoire (époché) des affects personnels, qui vaudrait comme un préalable à la participation au jeu. L'important en effet, c'est d'abord de respecter les règles et les consignes. Il y aurait donc comme une « césure » temporaire du lien qui unissait précédemment actions (ordinaires ou rituelles) et dispositions (émotions et intentions), qui permet aux protagonistes de reconnaître qu'il ne s'agit là « que d'un jeu ».

Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas d'émotions dans le jeu, loin s'en faut. Il s'agit simplement de reconnaître que les émotions sont secondaires et dérivées, qu'elles « ne sont pas, à elles seules, constitutives de l'interaction spécifique dans laquelle sont engagés ses participants. » (Houseman, 2003 : 299) L'expérience émotionnelle intervient, mais les joueurs doivent faire en sorte que cela n'entrave pas le jeu (sous peine, par exemple, de se faire traiter de « mauvais joueur »).

Des interactions propres au spectacle, il importe essentiellement de retenir la dimension de « dédoublement virtuel » : une certaine « distance au rôle » est de mise du côté du « professionnel », c'est-à-dire du côté de l'intervenant, qui n'a pas à imposer ses affects dans la relation, mais dont on attend néanmoins qu'il tienne en même temps une position incarnée et personnelle.

Dans le décours de la journée « des Camargues et des Hommes », prennent place des éléments du jeu et du spectacle, étroitement liés. Il faut d'abord compter avec des éléments de la journée qui s'apparente au « jeu de fiction », tel qu'il peut être pratiqué en thérapie et où il s'agit, pour le dire vite, de « faire comme si ». « Psychodrame » (Balint), « jeu de la chaise vide » en Gestalt-thérapie (Perls, Hefferline et Goodman, 1951) ou « question miracle » (Berg et Miller, 1992), pour ne citer que des dispositifs que j'ai vus pratiqués, sont autant de moyens qui peuvent contribuer à ce qu'un participant puisse se percevoir fidèle à lui-même et néanmoins différent d'avant.

³⁵ Cf. L'essai sur le don, publié la première fois en 1924. Le don est chez Mauss un type d'échange qui a l'apparence du désintéressement et de la gratuité, mais qui néanmoins oblige et contraint. Sa teneur d'honneur, de prestige, ainsi que de rivalité et d'antagonisme est aussi soulignée.

³⁶ Ce qui pourrait constituer une façon de comprendre pourquoi certains détenus s'efforcent de confectionner des gâteaux techniquement très difficiles à réaliser.

³⁷ « Je viendrai avec des biscuits et des boissons : on ne vient pas les mains vides ! » (Carnet, 14 mars 2013, p. 38).

³⁸ Sans reconnaissance, pas de prestige, souligne ainsi Galindo (2002 : 340) dans une réflexion sur la hiérarchie sociale en prison.

4.4.1. « Le cheval m'a dit »

On l'a vu, la journée d'activités est préparée à l'avance par l'intervenant, et notamment en présence des bénéficiaires. Plus ou moins une semaine à l'avance, ceux-ci sont vus :

- individuellement par l'intervenant et l'un des moniteurs de sport le matin ;
- collectivement l'après-midi.

C'est lors de cet après-midi qu'est présenté le cheval camarguais, et les histoires qui lui sont associées. La plupart du temps, les détenus se « prêtent au jeu » et acceptent l'histoire du cheval fait d'écume et de sel, même si elle peut surprendre un « esprit rationnel ». A mon sens, cette légende participe de l'instauration du cadre rituel propre à l'activité. Or, quelques jours après la journée d'activité, au moment où le détenu est revu en séance individuelle, mais cette fois pour faire un bilan du travail accompli, il ne sera dès lors pas surpris de voir l'intervenant sortir une fiche sur laquelle est notamment indiqué : « le cheval m'a dit ».

L'idée est de « faire comme si » le cheval livrait, par l'intermédiaire de l'intervenant qui devient à son tour médiateur, des émotions et des ressentis, issus de la façon particulière dont le détenu s'était relié à lui durant l'activité. Par ce « jeu de fiction », par ce jeu de modification des places et de rôles, il s'agit de renvoyer quelque chose au détenu sur sa manière d'être en lien avec les autres. Comme si un détour et une médiation s'imposait pour faire percevoir au détenu quelque chose de lui-même auquel il n'est peut-être pas, ou plus, habitué.

Toutefois, « le cheval m'a dit » est un mélange de jeu et de rite : s'il s'agit de faire « comme si » le cheval pouvait parler, c'est aussi, insistons-y, que sa parole a été « préparée » par l'instauration d'un cadre symbolique et imaginaire où le cheval, selon la légende camargaise, a confié à l'homme : « tu seras mon ami, jamais mon maître ».

4.4.2. Le « jeu du labyrinthe »

S'inspirant d'un exercice thématisé par Watzlavick (1975) avec 9 points dessinés sur une feuille et à relier d'un trait continu, l'intervenant a mis sur pied un « jeu du labyrinthe » avec les chevaux. La consigne du jeu est claire : pour réussir, il faut guider le cheval de manière à ce qu'il traverse le labyrinthe, mais sans qu'il en sorte, et sans faire tomber les barres en bois qui en dessine la forme et les limites.

Pour Thierry Boissin, il s'agit d'un exercice « difficile à faire pour un détenu longue peine. Sortir du cadre carcéral, c'est aller au mitard ; mais sortir du cadre sans enfreindre une règle, c'est modifier sa vision de voir le monde et les autres »³⁹. En ce sens, les participants sont invités à faire l'expérience d'une différence entre « sortie de cadre » et « rupture de cadre », si l'on s'accorde à élargir la perspective initiale d'Erving Goffman (1973).

« A l'exercice du labyrinthe, Abbas⁴⁰ est le premier à passer. Il fait tomber une barre lors de son premier passage. Il n'a pas tenté de sortir du cadre pour réussir l'exercice. D'avoir échoué, il s'exclame : « - je me maudis ! »

La deuxième fois, il parvient à ce que le cheval ne sorte pas du labyrinthe et à ce qu'aucune barre ne tombe. Il n'est pas sorti du cadre (ce qui lui aurait pourtant simplifié la tâche).

Les candidats suivants, eux, sortent du labyrinthe, spontanément, sans que cela leur ait été précisé. Quand Abbas les voit, il proteste, prétend qu'il n'a pas eu la consigne et que par conséquent ce n'est pas juste, puisque d'autres le savaient ! Un moniteur lui explique :

³⁹ Th. Boissin, Projet de travail, p. 64. Un détenu me semble avoir bien compris cet enjeu en soulignant l'intérêt de cette « évasion face aux mesures coercitives » (Carnet, 10 novembre 2012, p. 7)

⁴⁰ Il s'agit d'un nom d'emprunt.

- *Tu as le droit de sortir, toi ! Abbas se montre énérvé (sans doute autant sur lui-même que sur les autres).* » (Carnet, 16 mars 2013, p. 49).

Comme l'escompte l'intervenant, le jeu du labyrinthe engage bel et bien le respect des règles, mais aussi une certaine « invention personnelle » - pour autant que le cadre ne soit pas rompu. Dans cette séquence, le participant Abbas en veut aux autres de ne pas avoir reçu la consigne, plutôt qu'à lui-même. Ce qu'il répètera, au moment du débriefing, mais qu'il nuancera tout aussitôt :

« Abbas : - *je ne savais pas que moi, je pouvais sortir.*

Un surveillant : - maintenant je pense que tu as compris comment ça se passe.

Abbas : - ça change, parce que j'avais mal interprété les choses.

Le surveillant : - c'est bien de le reconnaître.

Abbas : - un homme reconnaît toujours ses torts. » (Carnet, 16 mars 2013, p. 51)

L'intérêt de cette vignette ethnographique réside, selon moi, dans la perception que le participant a de lui-même et des autres. Sévère avec lui-même au départ, du moins en apparence, il en veut pourtant aux autres qui ne lui ont pas donné les bonnes consignes, pour in fine admettre que les choses peuvent être interprétées différemment. Le jeu, par la mise entre parenthèses des dispositions personnelles des participants, et la mise en avant des règles, permet, au final, le retour des émotions et plus encore un « bouger » au niveau de la perception de soi : « un homme reconnaît toujours ses torts ».

4.4.3. Joker

À la limite du jeu, du rite et du spectacle, la présence des jokers constitue aussi un élément important du dispositif. Comme l'annonce explicitement l'intervenant, le joker, c'est « la carte qui renforce le jeu » (Carnet, 16 mars 2013, p. 48). Ici, les jokers sont des surveillants qui, dans le contexte d'un jeu, modifient leur rôle habituel de surveillant pour n'être plus qu'une aide pour le détenu.

Pour signifier ce changement de rôle (élément que l'on trouve dans les rituels), pour ouvrir un nouvel espace d'actions, j'ai ainsi vu l'intervenant s'écrier à l'adresse d'une surveillante :

« *Tu écoutes bien les consignes hein !* » (Carnet, 11 novembre 2012, p. 15)

Comme si c'était à elle, au premier chef, à qui il était important de rappeler l'importance de respecter les règles. La mise en place de ce « comme si » permet alors que les rôles s'inversent⁴¹. Et le détenu, à qui la surveillante va venir en aide, de précisément jouer le jeu, un large sourire aux lèvres, en l'interpellant alors, elle, par son prénom. Dans l'interaction quotidienne, c'est bien entendu un surveillant qui appelle le détenu par son prénom, là où le détenu pourra par exemple interpellier le premier par : « surveillant ».

En somme, l'intervention du joker dans le jeu indique qu'avec une autre « casquette », on peut faire d'autres choses, pour autant que les règles de la vie en commun ne soient pas transgressées et qu'il n'y ait donc pas de « rupture de cadre » :

« *Au cours d'un exercice où un détenu n'obtient pas du cheval ce qu'il escompte et commence à s'énerver, il fait appel à un joker :*

- *Oh ! Surveillant !*

Il se voit immédiatement corrigé par l'intervenant : - Ce n'est pas comme ça qu'on parle.

- *Vous pouvez venir s'il vous plaît ?*

- *C'est mieux.* » (Carnet, 16 mars 2013, pp. 49-50).

⁴¹ Ce renversement des rôles pourrait sans doute également être interprété comme un élément inhérent à l'interaction rituelle : dans certains contextes précis, les rôles peuvent s'inverser dans un rituel, les hommes devenir femmes et les femmes devenir des hommes, par exemple (Houseman et Severi, 1998).

En conséquence, par ce retournement fictif des positions introduit par un jeu, l'intervenant suscite à nouveau, chez le détenu, un « bouger » au niveau de la perception de soi et des autres. On peut dire que celui-ci reste fidèle à lui-même, tout en percevant autrement les relations qui l'unissent aux autres. En ce sens, un détenu dira avoir pu, à l'aide de l'activité, « retrouver sa personnalité réelle » (Carnet, 10 novembre 2013, p. 8).

Il est à noter que ce « changement de rôle » (du côté des participants et des surveillants) a déjà en partie débuter dès le matin, avec l'arrivée de l'intervenant et de l'éleveuse de chevaux : le temps d'une journée, les participants seront appelés « les gars », certains, « les facilitateurs » ; le temps d'une journée, les positions ordinaires des détenus dans la hiérarchie seront mises en suspens. Il convient dès lors d'aborder la question de savoir comment le dispositif « des Camargues et des Hommes » peut susciter du changement à un niveau, non plus individuel, mais collectif cette fois.

4.5. Des changements dans les relations interpersonnelles

L'hypothèse est celle-ci : une séquence d'actions « extra-ordinaires », « hors normes », mais néanmoins encadrées et « normées », rend possible (à l'instar de ce que peut produire l'activité rituelle), non seulement de nouvelles dispositions interpersonnelles, mais également des configurations relationnelles différentes. En prison, cet enjeu est important, étant donné que juguler la violence en son sein est une préoccupation constante de l'administration.

Des sociologues spécialisés dans l'étude des milieux carcéraux et pénitentiaires insistent généralement sur le fait que la violence en prison est multifactorielle. Mais ils montrent aussi qu'elle peut être le fruit du cloisonnement, de l'absence d'un monde commun et de la méfiance vis-à-vis d'autrui (Chauvenet, Rostaing & Orlic, 2008). Elle peut en outre être alimentée par des représentations particulières, notamment celle d'une position de « vis-à-vis » irréductible entre surveillants et détenus, celle d'un « fossé » entre les deux groupes, comme si ceux-ci n'avaient rien en commun (Faugeron, Chauvenet & Combessie, 1996 : 57). Dans ce contexte, un type d'actions qui promeut les relations personnelles d'« homme à homme », qui place au premier plan la complémentarité⁴² des relations entre les groupes de surveillants et de surveillés, plutôt que leur opposition, peut constituer une tentative d'atténuation des risques de conflits (Benguigui G., 1997). À cela, notamment, me semble s'atteler le dispositif d'actions « des Camargues et des Hommes ». J'y reviendrai.

Promouvoir des relations de type « complémentaire » entre les personnes en prison peut apparaître d'autant plus important qu'y prévaut une « hiérarchie sociale » particulière, telle qu'il convient, selon certains auteurs, de convoquer le concept de « une sous-culture carcérale ».

Depuis 1930, se sont développées des études sociologiques de terrain nord-américaines qui prennent pour objet la vie des détenus en prison. La prison est pensée comme un espace social spécifique, auquel les détenus doivent par conséquent s'adapter. Un des chercheurs pionniers dans ces recherches, Donald Clemmer, s'est intéressé à la constitution de groupes sociaux en prison et aux interactions entre détenus. Il est l'auteur du concept de « Prisonization », traduit par « prisonnérification » par Guy Lemire (1990)⁴³, et qui renvoie notamment à des façons particulières

⁴² D'où l'idée, qui m'est apparue intéressante en cours d'enquête de terrain, de recourir au concept batesonien (1971) de « schismogénèse » pour décrire ces modifications de configurations relationnelles. Pour Gregory Bateson, le concept de schismogénèse doit permettre de rendre compte de l'existence de différentes dynamiques relationnelles. La schismogénèse désigne ainsi « un processus de différenciation dans les règles du comportement individuel qui résulte d'un ensemble d'interactions cumulatives entre individus. » Elle comporte deux modalités : complémentaire et symétrique. La schismogénèse complémentaire renvoie à la différenciation progressive des individus, qui se fonde sur deux attitudes relationnelles différentes (par exemple, plus d'autorité entraîne plus de soumission) ; la schismogénèse symétrique renvoie à une différenciation progressive qui se réalise par une compétition fondée sur l'exhibition de la même réponse relationnelle (comme c'est le cas par exemple dans la surenchère, la vantardise, etc.).

⁴³ C'est la traduction reprise par Th. Boissin dans ses documents de travail.

de s'approprier des valeurs en prison, à un langage argotique et à des modes de vie propres à l'univers carcéral. Greham Sykes (1958) évoque une « sous-culture carcérale » dont une des fonctions seraient de lutter contre les frustrations liées à l'enfermement. Cette description peut naturellement faire penser aux thèses d'Erving Goffman défendues dans *Asiles* en 1961, selon lesquelles, dans des institutions « totales »⁴⁴, les « reclus » s'adaptent de différentes façons. Ils développent ainsi des « adaptations primaires et secondaires », les premières correspondant à des tentatives pour respecter les règles de l'institution, les secondes étant des « subterfuges », des manières pour les reclus de se ménager des espaces de « liberté » dans des zones laissées « sans contrôle » par l'institution.

En France, les travaux de Corinne Rostaing (1997) se réfèrent explicitement à l'interactionnisme de Goffman et met au jour des logiques d'interaction particulières entre détenues et surveillantes. Carole Galindo (2002), dans une thèse consacrée à la violence carcérale, montrera qu'une « hiérarchie sociale » organise les relations entre les détenus, qu'elle se fonde sur critères de statut (notamment la nature du délit), de pouvoir (surtout économique) et de prestige, et qu'en ce sens elle est un facteur de violence autant effective que symbolique.

Philippe Combessie (2009), quant à lui, relève que tous ces travaux semblent négliger une question fondamentale, qui concerne l'origine de la « culture » ou de la « sous-culture » carcérale étudiée. Il montre que les études mentionnées ont privilégié une approche où cette (sous-)culture était le fruit, le résultat de l'enfermement, ce qui tend à faire de la prison un objet autonome que l'on peut étudier en tant que tel. Son optique est différente. Il entend plutôt mettre au jour les liens irréductibles qui existent entre les prisons et la société, entre le « dedans » et le « dehors », de manière à montrer les influences réciproques qui s'exercent de l'un sur l'autre et à faire du concept de « sous-culture carcérale » un problème : si prison et société sont inséparables, l'éclairage de leur dynamique complexe d'échanges est indispensable pour comprendre autant la première que la seconde.

En ce qui me concerne, dès mon entrée sur le terrain de la prison d'Arles, j'ai constaté que Thierry Boissin base une partie de son travail sur cette idée de « sous-culture carcérale » (Carnet, 10 novembre 2012, p. 8) qu'il associe bel et bien à l'existence d'une « hiérarchie » entre détenus. Au moment d'évoquer l'organisation d'une journée d'activités à la Centrale d'Arles, il m'indiquera que la préparation doit en être minutieuse, notamment au moment de choisir les détenus participants, au moment d'élire leur référent, au moment de faire le plan de table pour le repas de midi. Comme décrit dans l'introduction et dans la présente étude, le repas de midi est effectivement un moment-clé de la journée : il s'agit d'un moment de convivialité important de la journée, qui participe pleinement au « brouillage » des groupes surveillants/détenus, ou des groupes de détenus entre eux.

Welzer-Lang (1996) a fait un travail particulier sur les abus sexuels, les viols, et a montré comment une forme de masculinité pouvait se construire, notamment en prison, sur l'agressivité et la violence. Pour ma part, le terrain m'a permis d'observer deux phénomènes : d'abord, la valeur accordée à la « masculinité », ensuite la présence d'un fossé entre deux groupes d'hommes, à la masculinité différente. D'un côté, des détenus du type « caïd » (Welzer-Lang, 1996 : 159-162), mafieux ou braqueur, dont on ne peut douter ni de la virilité, ni d'avoir failli aux codes d'honneur, considérés la plupart du temps comme « réglos », et d'un autre côté des détenus quant à eux soupçonnés ou connus pour être des « AICS »⁴⁵, considérés comme « plus féminins », comme des « sous-hommes », et qui sont méprisés, évités, voire rackettés.

Dans ce contexte, Th. Boissin me raconte un jour une anecdote, dont à l'époque je ne prends pas directement la mesure :

⁴⁴ Notamment l'hôpital psychiatrique Sainte-Elisabeth à Washington.

⁴⁵ Auteur d'infraction à caractère sexuel.

« *Un détenu d'origine étrangère parle des cheveux de Thierry Boissin :*
- *Tu as les cheveux longs d'un guerrier, lui dit-il.*
Sur ses gardes, se demandant ce que le gars lui veut, Thierry répond :
- *Oui, mais un guerrier de la paix alors... » (Carnet, 12 mars 2013, p. 35)*

Cette petite histoire en dit long sur un élément d'importance, à savoir que le dispositif « des Camargues et des Hommes », en sa globalité, met en œuvre une logique de complémentarité, afin d'atténuer la force de représentations dominantes, qui font la promotion d'une opposition irréductible entre groupes distincts. Ainsi, si l'on revient à l'anecdote citée, le dispositif, en la personne de son organisateur, « donne à voir » (Houseman & Severi, 1995) que féminin et masculin sont complémentaires en l'homme, que combativité et paix peuvent fonctionner de pair.

Dans la même optique, l'éleveuse de chevaux incarnerait aussi cette logique de la complémentarité, en occupant quant à elle une position d'experte d'un côté, mais aussi une autre plus affective, quand elle laisse émerger ses émotions et ses larmes lors des débriefings par exemple.

Il y aurait certainement d'autres « retournements »⁴⁶ de préjugés, de représentations qui pourraient être cités ici. La plupart à mon avis confirmeraient l'idée que le dispositif contribue à promouvoir des relations de type complémentaire, dans un contexte carcéral où peuvent dominer des relations de nature symétrique, rivale, antagoniste.

Au passage, il est un autre phénomène à noter : le dispositif en sa totalité, y inclus donc dans ses dimensions les plus contingentes (coiffure de l'intervenant, ou présence d'une femme et pas d'un homme comme « spécialiste des chevaux »), finit quasiment par prendre l'allure d'une nécessité : in fine, on serait presque en droit de se demander comment, sans ces éléments factuels, le dispositif pourrait conserver toute sa force !

A mon sens, cela renvoie à la difficulté qu'il y a à conceptualiser l'articulation entre le singulier et l'universel en sciences sociales : en l'occurrence, l'articulation entre une situation locale observée, un dispositif particulier étudié, et un discours plus général, par exemple sur la médiation animale en prison. Pour l'heure, s'il n'est évidemment pas question pour moi de dire qu'il est nécessaire qu'un intervenant ait les cheveux longs, il peut néanmoins être pertinent d'insister sur les détails qui mettent en valeur la complémentarité au sens le plus large du terme, éminemment dans un contexte d'opposition voire de violence. Du même coup, il convient de noter l'intérêt qu'il y a à élaborer, à construire un dispositif de médiation animale jusque dans les plus petits détails. C'est en tout cas dans cette optique que je réfléchirai, dans un prochain chapitre, aux « prérequis » pour des activités de médiation animale en prison.

4.5.1. Relations surveillants/détenus

Lors de mon premier séjour à la prison d'Arles, le détenu que j'ai nommé Alexandre dira d'une surveillante :

« *Elle est à la fois humaine et professionnelle, ce qui, a priori, n'est pas incompatible.* »
(Carnet, 10 novembre 2012, p. 10).

Ce passage montre de manière exemplaire, me semble-t-il, un Alexandre, habitué à manipuler les paradoxes, mais pour l'heure conscient que des contraires peuvent coexister au sein d'une personne ou dans une situation. C'est un élément qu'il juge utile de me faire comprendre, comme pour souligner la nécessité qu'il y a à surmonter la représentation d'une distance qui sépare d'ordinaire surveillants et surveillés.

⁴⁶ Ces « retournements » sont à mettre en rapport avec la dimension rituelle de l'activité. Le rite, en son essence, on l'a vu, implique de ces situations inversées qui confèrent au dispositif de sa puissance émotionnelle.

D'autres détenus témoignent d'une perception des surveillants qui a été modifiée par l'activité :

À un détenu est demandé s'il a vu « une surveillante en bleu durant la journée, il répond : - Non, une dame » (Carnet, 11 novembre 2012, p. 18).

Un autre affirme au terme d'une journée :

« Y'a eu beaucoup d'échanges pendant la journée. Une certaine complicité entre surveillants et détenus, c'est une chose bien dans la journée. Y'a des surveillants qui changent de regard sur les détenus grâce à l'activité. » (Carnet, 9 mars 2013, p. 27).

Un autre encore : « Le repas d'ailleurs n'est pas fait pour séparer administration et détenus, mais c'est un échange. C'est le but de la journée. » (Carnet, 9 mars 2013, p. 31)

Des surveillants témoignent aussi d'un « bouger » au niveau de la perception de leur rôle en détention, ou au niveau de la façon dont ils peuvent appréhender les détenus :

« C'est bluffant. On oublie d'être surveillant, mais ça ne change rien à ma position (rires) J'ai vu des hommes, pas des détenus, avec beaucoup de soucis (...) On oublie les grillages. » (Carnet, 9 mars 2013, p. 31).

Un autre : « J'apprécie ce moment de la restitution ⁴⁷ : je suis étonnée à chaque fois par sa richesse, que ce soit du côté détention ou du côté personnel. On a un sentiment d'abolition des murs. C'est la création d'une autre relation, mais est-ce sur une journée, ou sur le quotidien, ça, je ne sais pas. Mais ça existe. La dualité reste, mais c'est un moment hors temps (...) On voit les personnes détenues d'une façon différente (...) c'est une activité qui permet de voir l'importance de la médiation ⁴⁸ » (Carnet, 9 mars 2013, pp. 32-33).

Que la perception des détenus puissent changer, que la « dualité » des positions demeure, mais puisse revêtir une autre signification, témoigne l'extrait suivant, où une surveillante nous confie, à Jessie Ansorge et moi, le respect que lui inspire la relation intime qui s'est établie entre Shakir ⁴⁹ et un cheval. Car cela fait plus de 10 ans que Shakir n'a plus vu un cheval de près, lui qui les a si bien connus par le passé :

« Depuis ce matin, Shakir, il a le visage qui s'est illuminé. Incroyable. On est même gêné de s'approcher de cette intimité qu'il a avec le cheval. C'est incroyable. » (Carnet, 16 mars 2013, p. 48).

Cette même surveillante s'autorisera aussi à avouer, devant tout le monde, lors du débriefing, une émotion de peur – que l'on n'avoue pas habituellement, vu le rôle qui est le sien :

« Par rapport aux chevaux, je trouve que ça a quand même été. Je me suis fait violence par rapport à ma peur. » (Carnet, 16 mars 2013, p. 50).

De manière générale, le dispositif « des Camargues et des Hommes » m'a fait voir que le développement d'interactions positives suscite un plaisir partagé chez les détenus et chez les surveillants. Après un exercice avec un cheval, un détenu et un surveillant moniteur de sport se serrent la main, proclament être « heureux d'y être arrivés à deux » (Carnet, 11 novembre 2012, p. 15).

Ce point est d'importance et constitue une forme de pendant à l'augmentation des agressions dont les surveillants de prison se disent de plus en plus victimes (Chauvenet, Rostaing, Orlic, 2008 : 289). Mais comme le note un membre de l'administration pénitentiaire, le tout est ensuite de voir ce qu'il reste des effets produits par l'activité :

⁴⁷ Autre terme pour évoquer le moment de débriefing.

⁴⁸ Il s'agit ici de la médiation au sens large, pas au sens de médiation animale.

⁴⁹ Il s'agit d'un nom d'emprunt.

« C'est la création d'une autre relation. Mais, est-ce sur une journée ou sur le quotidien, ça, je ne sais pas » (Carnet, 9 mars 2013, p. 32).

À quoi un autre surveillant répond : - Pendant une journée, on a déjà échangé, on a été ensemble. Si ça s'est passé une fois, après, en détention, on peut recommencer. C'est ça l'investissement. » (Carnet, jeudi 14 mars 2013, p. 43).

4.5.2. Relations entre détenus

Concrètement, à côté d'un « bouger » au niveau des relations entre détenus et surveillants, j'ai également pu assister à l'amorce de changements relationnels entre détenus, rendus visibles par exemple par des modifications de distance des uns par rapport aux autres.

Ainsi, Thierry Boissin m'entretient d'un détenu « haut placé » dans la hiérarchie qui a un jour appris qu'un autre détenu, que nous nommerons François, condamné pour le meurtre d'une femme de sa famille, est pressenti pour participer le lendemain à une journée d'activités : « comme par hasard », m'explique l'intervenant, « François était malade le jour J et n'y est pas allé », sous-entendant que François n'a pas osé, a probablement subi une pression pour ne pas y aller. Or, quelques mois plus tard, les choses ont changé et François peut participer à la journée. Le détenu « haut placé » ne lui a certes pas parlé directement, mais, explique l'intervenant, « il l'a accepté, sa présence était admise. (...) il lui a même dit de pleurer ! » - c'est-à-dire ici de livrer ses émotions lors du débriefing (Carnet, 10 mars 2013, p. 34).

Un détenu facilitateur se tenait à distance de Shakir. Mais après l'activité, il dira :

« J'ai eu des contacts avec des gens avec qui je ne parlais pas forcément. Shakir, on va continuer à se parler tous les deux (...) On peut dialoguer différemment, discuter. Là, j'ai eu un rôle de facilitateur qui me tient à cœur, j'ai signé pour le faire, c'était une belle journée. » (Carnet, 16 mars 2013, p. 50)

La dynamique relationnelle semble ainsi avoir changé. Qui plus est, cela semble avoir été comme « acté », officiellement, grâce à la présence de témoins. Shakir de prendre la parole à son tour :

« Merci à vous pour cette journée. J'aime beaucoup les chevaux. 14 ans que je n'en avais pas touchés. Je suis ému. J'ai eu du plaisir. J'ai aussi trouvé autre chose : d'habitude, on me voit comme un asocial, un violent. Mais en venant ici, j'ai pu avoir des rapports avec d'autres, avoir des rapports dans le groupe. Je suis entré en contact avec d'autres. C'est à refaire. Le repas a été impeccable : on mange d'habitude pour survivre. » (Carnet, 16 mars 2013, p. 51).

Un autre détenu, que nous appellerons Paul, s'est montré « fuyant » durant la journée, constate l'intervenant : « - il a fui pendant le café, en disant qu'il avait mal au ventre de peur, mais ce n'était pas des chevaux ! »⁵⁰ (Carnet, 10 mars 2013, p. 34).

Les détenus s'accordent pour affirmer qu'il a un intérêt certain à se « rapprocher » les uns des autres, et que l'activité donne à voir les autres « sous un autre angle » (Carnet, 10 novembre 2012, p. 7) L'intervenant en médiation a par ailleurs pour objectif de venir « brouiller les catégories » de détenus (Carnet, 10 novembre 2012, p. 8).

Un autre : « - C'est un dimanche à la campagne pour moi. On est voisin, proches. Je suis frappé par la convivialité (...) On essaie de partager avec les nouveaux. On tente qu'ils comprennent leurs émotions et au-delà d'eux-mêmes » (Carnet, 9 mars 2013, p. 31).

⁵⁰ À propos de la peur que les détenus peuvent ressentir à l'égard des codétenus, on se reportera à Chauvenet, 2009 : 12 et à Chauvenet, Orlic et Benguigui, 1992.

5. Constats

Par rapport à une analyse d'entretiens, donc de représentations sciemment confiées aux chercheurs que nous sommes, Jessie Ansorge et moi-même, l'observation sur le vif de séquences d'interaction, davantage, le fait de les avoir consignées dans un carnet de terrain, permettent également de dresser certains constats. Sur le fond, ils confirment et complètent à leur façon les premières observations et les premiers résultats d'enquête présentés par J. Ansorge, Th. Boissin et moi-même au congrès de Chicago. Synthétiquement, le constat est qu'il s'agit d'une :

- journée de partages et d'échanges inédits ;
- journée exceptionnelle et productive au niveau personnel et interpersonnel, à telle enseigne que son intensité émotionnelle semble pouvoir compenser sa rareté.

L'objectif poursuivi dans le cadre de cette étude anthropologique a néanmoins été de comprendre pourquoi et comment le dispositif « des Camargues et des Hommes » peut produire ces « effets », peut receler un potentiel de changement, tant au niveau des relations de soi à soi, que de soi aux autres. Car les observations ethnographiques faites lors des journées « des Camargues et des Hommes » confirment, j'espère avoir pu le mettre en lumière, que l'activité est l'occasion, tant pour les surveillés que les surveillants, de développer des relations d'échanges d'« homme à homme », malgré la dissymétrie des statuts. La journée semble ainsi valoir comme une première étape vers l'élaboration de relations potentiellement moins antagonistes entre détenus et surveillants.

6. Déductions : Analyse AFOM

L'analyse A(vantages)F(aiblesses)O(pportunités)M(enaces) vise à donner à voir, de manière synthétique, les éléments qui font la force du dispositif « des Camargues et des Hommes », mais aussi ce qui peut en constituer les points faibles. Ces avantages et faiblesses seront par ailleurs situés dans un contexte d'analyse plus large, qui concerne la politique pénitentiaire actuelle en France, et des représentations sociopolitiques prégnantes, des détenus.

Avantages	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif qui peut s'adresser à tous les détenus ; • Journée d'activités « exceptionnelle » ; • Activité qui atténue le sentiment d'enfermement et d'exclusion du monde extérieur ; • Activité (re-)mobilisatrice ; • Qui vient enrichir l'expérience de l'environnement ⁵¹; • Activité qui n'est pas directement perçue comme psychiatrique ou psychothérapeutique, ni assimilée au système pénitentiaire ; • Qui n'est pas perçue comme du « confort », ni par les bénéficiaires, ni par les surveillants ; • Activité qui s'inscrit un processus : entretien individuel préparatoire, séance collective, séance individuelle post-activité ; • Qui s'inscrit dans le parcours individuel de la peine ; • Qui prend place dans le processus de « réhabilitation psychosociale » ; • Activité considérée comme positive et productive par tous : <ul style="list-style-type: none"> – À un niveau individuel : « déclic » pour un changement ; – Au niveau collectif : amélioration des relations entre détenus ; et entre détenus et surveillants 	<ul style="list-style-type: none"> • Activité rare ; • Intendance lourde : <ul style="list-style-type: none"> • plusieurs chevaux disponibles pour pouvoir choisir l'animal en fonction du public-cible ; – deux intervenants à chaque journée d'activités ; – du personnel pénitentiaire participant ; – du matériel démontable et léger ; – un camion-van, etc. • Intendance lourde pour assurer la sécurité de l'activité et garantir le respect des procédures de sécurité de l'établissement ; • Une connaissance pointue du fonctionnement pénitentiaire est requise chez le ou les intervenant(s), en plus d'une connaissance fine de la population carcérale, et des pathologies psychiatriques courantes en détention
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle politique publique d'individualisation des peines et de prévention de la récidive ; • À la Centrale d'Arles : <ul style="list-style-type: none"> – Une hiérarchie pénitentiaire favorable à l'activité ; – Des surveillants, moniteurs de sport, impliqués dans la conception et la réalisation de l'activité ; – Des surveillants de plus en plus intéressés par l'activité et prêts à y participer ; – Entrée en fonction d'un nouveau psychiatre à la Centrale ; – Des collaborations avec d'autres ateliers (photos, groupes de paroles) de la Centrale 	<ul style="list-style-type: none"> • Un coût financier important pour assurer la réalisation et plus encore la pérennisation de l'activité ; • Une médiatisation accrue des détenus longues peines, qui favorise leur stigmatisation ; • Une stigmatisation peu favorable au développement d'initiatives en leur faveur ; • Activité qui dépend d'un contexte politique et d'une politique pénitentiaire susceptibles de changer

⁵¹ Searles : 1960.

7. Prérequis et freins aux activités de médiation animale en prisons

Sur la base des observations qui ont été consignées ici, des analyses qu'il m'a semblé pouvoir proposer, et des constats que j'ai pu dresser, il me semble à présent possible de soutenir l'intérêt qu'il y a à renforcer et à développer des initiatives de médiation animale en milieu pénitentiaire.

Sur cette voie, il paraît important de tenir compte d'un certain nombre de prérequis qui, s'ils ont revêtu une forme particulière dans le dispositif « des Camargues et des Hommes » à la prison centrale d'Arles, semblent néanmoins pouvoir être élargis à d'autres contextes pénitentiaires ou carcéraux. Ces prérequis concernent notamment les intervenants en médiation animale (leur formation, leur positionnement clinique), leurs partenaires au sein de l'administration pénitentiaire, leur positionnement dans le fonctionnement de l'administration pénitentiaire et dans le cadre de leurs activités.

Parmi quelques prérequis pour des activités de médiation animale en prison, je citerais :

- Capacité de l'intervenant à se situer dans l'articulation souvent complexe entre Administration pénitentiaire et Ministère de la santé ;
- Chez l'intervenant, connaissances pointues de la population carcérale, et plus encore des difficultés psychologiques des détenus incarcérés ;
- Capacité de l'intervenant à se faire respecter par les détenus ;
- Compétences (connaissances et savoir-être) de l'intervenant pour se tenir « entre » (« intervenir ») la population détenue, et les psychiatres et psychologues : suffisamment « à l'écart » de ceux-ci pour ne pas être perçu, par les détenus bénéficiaires, comme « un psy de plus en prison » ; suffisamment « dedans » pour être crédible aux yeux des directeurs d'établissements et des surveillants avec lesquels la collaboration est indispensable.
- Une position d'entre-deux est également requise pour instaurer, pour les bénéficiaires, un espace de médiation : « un espace intermédiaire » (Servais, 2013) ou un espace potentiel ou facilitant au sens de Winnicott. Il s'agit ici d'un espace qui n'est ni « intérieur », ni « extérieur », mais entre les deux, et où la circulation entre les groupes (notamment surveillants/surveillés, administration/détenus) redevient possible. La notion d'espace potentiel chez Winnicott implique en effet la création d'un espace d'expériences satisfaisantes, grâce auxquelles un individu peut précisément éprouver et retrouver des « émotions intenses », typiques de l'âge précoce (Davis & Wallbridge, 2009), sur lesquels s'appuyer afin d'aller de l'avant.
- Le fait que l'intervenant ne soit pas seul me paraît décisif. Non moins important, in fine, le fait que l'intervenant se soit associé avec une femme, qui peut alterner différentes positions complémentaires vis-à-vis des détenus : à la fois tenir le rôle d'une experte, mais aussi éventuellement incarner l'analogon d'une mère ou d'une femme.

L'analyse AFOM, quant à elle, met en évidence que ce qui apparaît comme une « faiblesse » du dispositif, à savoir le fait qu'elle n'ait lieu qu'une fois par an, de manière à pouvoir s'adresser à tous, pourrait se muer en un « avantage » : l'exceptionnalité de la journée, ses aspects « extraordinaires » et si intenses d'un point de vue émotionnel, pourraient en compenser la rareté. À telle enseigne d'ailleurs que cette « exceptionnalité » pourrait devenir un trait distinctif d'un certain type de dispositifs de médiation équine, potentiellement intéressants pour des institutions comme les prisons. Effectivement, le dispositif « des Camargues et des Hommes » m'a semblé comporter ceci de remarquable, qu'il y a un nombre d'éléments du dispositif qui sont au départ purement fortuits, mais qui finiraient facilement par apparaître comme essentiels au dispositif. Je m'explique : que Thierry Boissin ait par exemple des cheveux longs, qu'il soit accompagné d'une femme éleveuse de chevaux,

etc. sont autant d'éléments strictement contingents, qui auraient pu tout aussi bien être différents ; néanmoins, leur agencement au sein du dispositif finit par produire une impression de nécessité, tant ils finissent par former une configuration cohérente où chaque élément revêt une signification. En ce sens, ce dispositif mérite qu'on l'étudie, notamment dans des perspectives psychologiques et anthropologiques, voire que l'on observe et décrive son évolution.

Les freins inhérents aux activités de médiation animale en prison me paraissent essentiellement matériels et financiers. L'organisation de telles journées mobilisent deux intervenants, deux chevaux, deux à trois surveillants moniteurs de sport, d'autres surveillants, un van, du matériel pour faire le rond de longe et confectionner des petits obstacles, etc. Sans compter que si l'activité est rare pour les détenus pris individuellement, elle est très régulière pour les intervenants et les surveillants qui y passent en moyenne un dimanche sur deux.

8. Limites de l'étude anthropologique

La présente étude anthropologique ne prétend en aucun cas être complète. Il est indéniable que des aspects intéressants du dispositif « des Camargues et des Hommes » n'ont pas pu être traités ici. De surcroît, des bienfaits, classiquement décrits dans la littérature scientifique dédiée à la médiation animale, n'ont pas ici été spécifiquement travaillés ici : ainsi, par exemple des effets positifs liés à l'amélioration de la communication verbale et non-verbale, à la gestion des émotions, à la coordination des mouvements, au sentiment de sécurité procuré par l'animal, etc. (Beck & Katcher, 1996).

Néanmoins, j'espère avoir pu réserver une place de choix aux nombreux témoignages de détenus (et de surveillants) qui assurent de l'importance du dispositif dans le parcours de leur peine, voire du surgissement d'une forme de « déclic » au cours de la journée d'activités avec les chevaux. Par surcroît, l'étude a également permis, je crois, de dégager quelques prérequis et quelques freins à la conceptualisation et à la mise sur pied de ce type d'activités de médiation animale en prison.

9. Conclusions et ouvertures

L'idée que le dispositif autorise une certaine forme de prise de conscience, d'un début de réflexion et de responsabilisation, pourrait étayer la thèse d'« effets thérapeutiques » induits par cette journée. Certes, la participation des détenus à une journée d'activités par an ne permet pas de qualifier l'activité de « thérapie »⁵² ; au mieux, l'activité constitue-t-elle « une mise à l'étrier » d'un travail thérapeutique.

Néanmoins, il est permis de penser qu'il y ait des « effets thérapeutiques » produits par l'ensemble du dispositif. Car il n'y a pas seulement à souligner les effets au plan des relations interpersonnelles, mais aussi des effets au niveau des personnes individuelles qui ont bénéficié des journées. Celles-ci soulignent les « changements » que cette journée permet.

Un détenu, lors d'un entretien individuel post-activité : « J'ai encore le cheval dans la tête. Je pensais que ça s'effacerait plus vite, mais l'image est encore présente. Tout à l'heure (... je m'énervais), alors j'ai pensé au cheval, puis j'ai passé une bonne journée. Si je devais choisir, je prendrais une journée avec les chevaux plutôt qu'une permission. » (Carnet, 12 mars 2013, p. 36)

⁵² Ce qui, in fine, peut constituer un avantage : car il y a fort à parier que les détenus s'y livrent d'autant plus facilement.

Pour ma part, dans cette étude, il s'est donc agi, non de constater qu'une proportion importante de détenus jugent l'activité productive, mais plutôt de décrire, de façon indéniablement limitée, comment le dispositif est susceptible de produire des effets qui sont qualifiés d'« extra-ordinaires » par les bénéficiaires et peuvent être associés à des « effets thérapeutiques » dans la mesure où ils impliquent des changements au niveau des relations à soi et à autrui.

Il demeure néanmoins de nombreuses pistes de réflexion et de recherche intéressantes à approfondir. Je l'ai mentionné dans le décours de ce travail, le dispositif « des Camargues et des Hommes » est décrit par certains de ses protagonistes comme un dispositif d'actions particulier, capable de faire en sorte que les détenus se montrent en quelque sorte « tels qu'en eux-mêmes ». Il y aurait lieu d'approfondir cette piste, davantage que ce que j'ai pu faire. Car il conviendrait d'investiguer le rôle du cheval camarguais dans ce processus. Semi-sauvage, vivant dans des conditions de semi-liberté, les chevaux qui entrent à la Centrale d'Arles surprennent les détenus par leur « noblesse », leur « force », leur « puissance ». L'hypothèse vaut dès lors d'être soumise que cette « majesté » compte dans l'émergence, chez les participants, d'une attitude « authentique ». Tout se passerait comme si, en face d'une telle puissance, il était impossible de mentir, de « faire semblant ». Grâce à la rencontre et au travail entrepris en « face à face » avec les chevaux, pourrait dès lors s'engager une « mise en suspens » (époque) de l'attitude quotidienne en Centrale – avec ce que cette attitude peut inclure de façade et de faux-semblants, fût-ce pour tenter de « tenir son rang ». De cette mise en suspens ou de cette « réduction de l'attitude quotidienne », pourrait résulter une autre attitude, probablement plus authentique, mais où indéniablement l'on est contraint d'être engagé personnellement.

Si le fait de ne pas avoir conduit plus loin cette voie me semble constituer l'une des limites de cette étude anthropologique, si l'hypothèse gagnerait à être creusée, il faudrait, pour ce faire, approfondir à mon sens les descriptions des comportements des chevaux – domaine dans lequel je me sens peu légitime et peu autorisée à entrer, eu égard à mon manque de connaissances spécifiquement équinées⁵³. Il aurait aussi fallu, pour y parvenir, pouvoir traiter les images filmées durant les activités, par un logiciel tel qu'« Observer » qui permet de visionner à l'envi des séquences d'interaction et, du même coup, d'y repérer des détails qui échappent nécessairement à la première vision, ou même à l'attention coutumière. Ceci pourrait dès lors constituer une tâche pour d'autres chercheurs à l'avenir.

Une autre voie de recherche pourrait consister en une comparaison de ce dispositif de médiation animale, axée essentiellement sur l'intervention unique, et d'autres dispositifs, faisant éventuellement aussi appel aux chevaux, mais axés sur le travail au régulier, voire au long cours. Les premières études de médiation équine, en prison⁵⁴ ou ailleurs⁵⁵, que j'ai pu découvrir soulignent plutôt des effets induits par un travail répété. À suivre une étude de Furst (2006), qui recense de nombreux programmes de médiation animale en prison aux USA, il semble en effet que l'animal ne soit pas entré en prison aux USA d'abord pour « les effets éventuellement thérapeutiques » qu'il pourrait susciter, mais plutôt parce que les détenus pouvaient travailler avec eux et les entraîner.

L'idée de durée est donc fondamentale : sur le long terme, sont mis en lumière quelques bénéfices que les détenus ont pu retirer du travail avec les animaux (chiens et chevaux essentiellement) : ils auraient ainsi acquis des compétences tant techniques (relatives aux soins à apporter aux animaux, à l'éducation qu'ils fournissent), que relationnelles (amélioration des capacités d'empathie et de patience, par exemple) (Davis, 2007).

Quoi qu'il en soit, cette ethnographie du dispositif « des Camargues et des Hommes » semble avoir permis de mettre en lumière comment la participation à une journée d'activités peut s'avérer décisive dans le parcours de peine, et cela, aux yeux des détenus bénéficiaires, comme aux yeux des surveillants.

⁵³ Mes recherches portent plutôt actuellement sur des dispositifs de médiation animale qui incluent des chiens (de Villers, 2013 ; de Villers, 2014 sous presse)

⁵⁴ Strimple E.O., 2003 :70-78.

⁵⁵ Ansoorge J., 2011 ; Lee D., 1987 (qui ouvre la médiation à de nombreux animaux, plutôt de petite taille) ; Sur la médiation canine en prison : cf. par exemple Davis K., 2007.



Photographies publiées avec l'aimable autorisation du Ministère de la Justice. Toute reproduction interdite.

ÉTUDE DU POINT DE VUE PSYCHOLOGIQUE D'UN DISPOSITIF DE MÉDIATION ANIMALE EN MILIEU CARCÉRAL

Jessie Ansorge Jeunier

jessie.ansorge@wanadoo.fr
Psychologue clinicienne
Docteur en psychopathologie

Rapport de mission pour la Fondation A. et P. Sommer
Novembre 2013

Préambule

La prison, comme toute autre institution, est régie par ses règles propres, animée par des groupes d'individus assurant des fonctions différentes et mettant en œuvre des modalités relationnelles et des systèmes de défense particuliers.

A ce titre, le double éclairage théorique d'un dispositif de médiation animale en milieu carcéral est nécessaire. De la même façon que la psychologie ne peut prétendre à une théorisation « a culturelle » du fonctionnement humain, l'anthropologie ne peut nier l'importance des processus cognitifs, psychosociaux et affectifs qui influent sur le fonctionnement des groupes et des sociétés. Dans cette perspective, et en complément de l'apport anthropologique développé précédemment, nous insisterons particulièrement sur les facteurs psychiques et interactionnels favorisant une modification des comportements et des relations à la fois chez les détenus et les personnels pénitentiaires.

1. Revue de littérature

Avant d'aller plus loin dans la description de notre étude, il convient de mieux cerner les particularités de la population carcérale et l'état actuel des connaissances sur la médiation animale.

1.1. Caractéristiques psychologiques de la population carcérale

1.1.1. Prévalence des troubles psychiatriques

Un rapport d'enquête sur la prévalence des troubles psychiatriques en milieu carcéral a été remis en 2004 aux Ministères de la Santé et de la Justice. Il concernait 23 établissements pénitentiaires français et 1000 détenus. Parmi eux, une centaine de détenus en Maison Centrale, dont 50 étaient incarcérés à la maison centrale d'Arles et 50 à Poissy, ont fait l'objet d'entretiens et de tests cliniques dans une procédure d'évaluation diagnostique.

Dans 60% des cas, le type d'infraction ayant entraîné l'incarcération concernait les atteintes aux personnes, et dans 22% à la fois des atteintes aux biens et aux personnes. Les antécédents personnels et familiaux ont également été analysés. Pour 49 % des détenus interrogés et testés, des antécédents de gravité jugée « manifeste », « grave », et « parmi les plus graves » ont été retrouvés. Il s'agit généralement de maltraitements physiques, psychologiques ou sexuelles ou d'autres événements traumatisants vécus durant l'enfance (accidents, abandons, témoins de violences ou de meurtres).

Selon ce rapport, 91% des détenus rencontrés en maison centrale présentaient au moins un trouble psychiatrique au moment de l'étude. Les troubles se répartissaient de la façon suivante (les uns pouvant s'ajouter aux autres) :

- Au moins un trouble anxieux : 61%
- Troubles psychotiques : 55%
- Au moins un trouble thymique : 50%
- Au moins une dépendance aux substances ou à l'alcool : 11%

Par ailleurs, plusieurs études (Gibbs, 1991 ; Lindquist, 1997) postulent que l'état de santé mentale des détenus est fortement corrélé au stress environnemental, lui-même dépendant du degré de satisfaction de certains besoins tels que : le besoin d'intimité, de sécurité, de certitude et de prévisibilité, d'assistance, de soutien social et émotionnel, d'activité, et d'autonomie. Il semblerait notamment que le manque d'activité et de sécurité seraient de bons prédicteurs des niveaux de stress et de détresse psychologique en milieu carcéral.

À cela, rajoutons des problèmes de santé divers, également fréquents dans cette population. Une enquête débutée en 1998 par l'INSEE, (Désesquelles, 2005), « met au jour une surreprésentation très forte des situations de handicap au sein de la population carcérale. L'écart avec le reste de la population résulte très vraisemblablement pour partie d'un effet de sélection à l'entrée. Mais, au sein d'un même groupe d'âges, le temps passé derrière les barreaux accroît significativement le risque d'avoir une incapacité ».

En plus de ces difficultés, les détenus doivent s'adapter au milieu carcéral, qui comme toute institution, est régie par ses règles et ses codes de conduite.

1.1.2. La prisonnisation

Zingraff (1975) a défini la « prisonnisation » comme « (...) le degré d'assimilation à la contre-culture carcérale et le genre particulier de rôle social assumé par le détenu ».

Sykes (1960) a décrit un certain nombre de règles de conduite informelles à tenir en prison telles que : ne pas se montrer faible ; ne pas se disputer avec les autres détenus ; ne pas se mêler des affaires des autres détenus ; ne pas sympathiser avec les surveillants, ni même leur montrer du respect.

Ce dernier point nous intéresse tout particulièrement puisque l'activité « Des Camargues et des Hommes » s'emploie justement à développer des relations plus respectueuses entre détenus et surveillants. D'ailleurs, le respect d'un certain nombre de ces valeurs, et le rôle joué par le détenu pour assurer sa tranquillité en détention peut-être perçu comme inadapté à l'extérieur, ce qui doit être pris en considération pour l'observation et l'analyse des comportements, et de ce qui peut passer pour des symptômes.

Nous avons pu rencontrer des cas similaires au cours des entretiens réalisés pour cette étude. Il semblerait que la routine des discours tenus aux autres détenus associée à des processus psychiques de défense, les amènent à manipuler leurs interlocuteurs en modifiant certains événements de leur vie, recréant par là même une nouvelle réalité plus acceptable ou valorisante.

Au-delà de pathologies mentales induisant des distorsions de la réalité, force est de constater que la pression exercée par la hiérarchie sociale oblige les détenus à endosser un rôle qui ne soit pas celui du « soumis ».

Par ailleurs, il semblerait que l'adhésion aux règles citées précédemment ne crée pas nécessairement un réseau relationnel amical et solidaire entre détenus. En revanche, le respect de ces règles implicites mettrait en évidence des processus adaptatifs appropriés dans ce contexte, tandis que leur non-respect mettrait en évidence les plus faibles et les marginaux (Wright, 1991), lesquels seront encore plus stigmatisés (Irwin, 1980).

Nous verrons plus loin comment le dispositif « Des Camargues et des Hommes » tente de faire bouger ces codes en favorisant les relations de coopération entre détenus de « statuts » différents.

1.2. Le personnel pénitentiaire

Le 14 mai 2013, Christiane Taubira, Garde des sceaux et Ministre de la Justice, a signé le protocole « Personnels de surveillance » qui réforme le statut des personnels de surveillance afin de revaloriser ces métiers en prenant mieux en compte « le travail difficile et essentiel mené par les personnels pénitentiaires au quotidien ».

Il vise ainsi à :

- Revaloriser le métier du surveillant et de son encadrement de proximité,
- Prendre en compte les nouvelles missions exercées avec un professionnalisme et une forte implication par les personnels de surveillance,
- Développer les parcours de carrière par le biais des formations continues et d'adaptation à l'emploi,
- Rechercher et développer de meilleures articulations entre organisation du travail et contenu des missions, et mesurer leur incidence sur la santé et l'équilibre social des agents,
- Évaluer les conditions de travail des personnels et améliorer le dispositif de prévention en matière de santé et sécurité au travail.

Si les principes de garde et de réinsertion régissent les missions des surveillants pénitentiaires, ces derniers peuvent avoir du mal à composer avec ces deux versants du métier, qu'ils vivent parfois comme contradictoires (Mbanzoulou, 2000). En effet, la conférence de consensus souligne « le fonctionnement quotidien marqué par une déresponsabilisation permanente, un manque d'accès à une activité professionnelle ou à une formation, ou encore à des activités structurantes ; les obstacles encore nombreux au maintien des liens sociaux, en particulier avec la famille ; le nombre insuffisant de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) qui affaiblit les dispositifs d'accompagnement sociaux et criminologiques pourtant nécessaires » et qui constituent autant de freins au travail de réinsertion.

Pourtant, selon Moulin et Sévin (2010) « Dès lors que l'activité professionnelle du surveillant peut être médiatisée et signifiée par un sens autre que celui de la garde et le maintien de la sécurité, elle permet au surveillant d'investir la profession de manière valorisante et sécurisante ».

Le dispositif « Des Camargues et des Hommes » incitant tout particulièrement les personnels pénitentiaires à prendre part de façon active au déroulement des séances, nous tenterons de mettre en exergue les facteurs susceptibles de participer à une telle valorisation et ceux qui constituent des freins à leur participation.

1.3. Les principes de la médiation équine

Si l'utilisation de l'animal dans un dispositif de soin, d'entraide et/ou de réinsertion est un phénomène relativement ancien, il reste assez peu documenté.

Il est donc logique de constater que l'impact d'un dispositif de médiation animale en milieu carcéral, (pratique plutôt récente mais qui tend à se développer), ne fasse encore l'objet que d'un faible intérêt de la part de la communauté scientifique.

Néanmoins, une méta-analyse des études réalisées sur la médiation équine en milieu psychiatrique nous permet de dégager les points suivants (Ansorge, 2011) :

Les dispositifs de médiation avec le cheval consistent à faire de l'animal un « objet médiateur » perçu comme intermédiaire et support de la communication et des expériences sensorielles et émotionnelles. Le choix du cheval comme médiateur n'est pas anodin si l'on considère ses caractéristiques uniques.

- Il est généralement admis que les sensations procurées par le corps, le contact, et la chaleur de l'animal, les expériences de déplacement, et de position dans l'espace, ainsi que la rythmicité du pas du cheval sont susceptibles de stimuler tous les registres sensoriels, et de consolider la représentation de ses limites corporelles.
 - La communication essentiellement corporelle, participe encore de cette mobilisation du corps, et d'un ajustement postural adapté. De plus le regard rassurant et valorisant des accompagnateurs ainsi que leur propre soutien physique, participent également à fournir un cadre sécurisant. La façon dont ce « portage psychique » sera accepté, recherché, testé par les patients/détenus, donnera des indications sur leur état psychique (détente, hypervigilance, appréhension, recherche de sensations, mise en danger, etc.).
 - Comme nous, le cheval a besoin d'être nourri, soigné, et d'avoir des contacts sociaux. Les possibilités d'interagir avec le cheval sont nombreuses de par ses caractéristiques physiques et cognitives, mais également de par ses comportements affiliatifs (Montagner, 2003), et ce qu'ils suscitent en nous.
 - La présence de l'animal introduit aussi des règles qui régissent l'interaction. Il ne s'agit pas d'aborder l'animal en criant, en le frappant, ou en l'effrayant. De même, un comportement trop effacé,

en retrait, n'attirera pas l'attention de l'animal qui pourra rester indifférent à notre présence. Ces mesures qui consistent à entrer en relation d'une manière adaptée avec l'animal sont également abordées en terme de règles de sécurité, et donc de limites et de contenant. Il ne s'agit pas de règles « sociales » implicites, difficilement déchiffrables ou compréhensibles pour un individu (formules de politesse, règles morales), mais de comportements concrets visant la sécurité et le bien-être des personnes et de l'animal. Si besoin, ce dernier montrera à son partenaire par un comportement sans équivoque le caractère inadapté de son intervention. Une réaction de sursaut, de fuite, un écart brusque, des oreilles couchées, des yeux révoltés seront autant de signes manifestes de la surprise et de la peur de l'animal.

- La stature plus imposante du cheval entraîne une visibilité accrue du comportement (plus impressionnant) et une « lisibilité » plus importante du fait de la simplicité des réactions et de leur récurrence. En effet, le cheval fait preuve d'une certaine régularité dans son comportement et dans les réponses qu'il fournit aux sollicitations, ce qui nous permet de mieux les identifier. Le travail des intervenants consiste alors à verbaliser, donner du sens à ce qui vient de se passer, à la fois pour expliquer la réaction de l'animal, mais aussi pour mettre des mots sur les émotions du patient ou du détenu face à cette réaction.
- Enfin, le cheval a également une valeur symbolique particulière dans la mesure où son inscription dans notre culture est ancienne. Les rapports que nous entretenons avec cet animal sont particuliers, liés à la fois à son aspect utilitaire, militaire, de loisir sportif et de spectacle. Le plus souvent, c'est un animal qui bénéficie d'une représentation positive pour les raisons déjà citées, mais il symbolise aussi dans l'imaginaire collectif la force et la liberté. De surcroît, la pratique équestre a été longtemps associée à l'idée d'une élite (en termes de noblesse, puis de sport), ce qui participe aussi à une perception valorisante de l'activité.

L'ensemble de ces éléments associés à une intervention basée sur la Thérapie Centrée sur les Émotions constituent les principes d'action de l'activité « Des Camargues et des Hommes ».

1.4. La Thérapie Centrée sur les Émotions (TCE)

La thérapie centrée sur les émotions a été développée par Greenberg (2002) et se base sur la reconnaissance des émotions dites « fonctionnelles » car utiles à la résolution de problèmes, ou plus généralement « adaptatives » ; et des émotions dysfonctionnelles qui doivent être modifiées car elles ne correspondent pas aux enjeux réels de la situation, et peuvent entraîner une réponse inadaptée.

Ces émotions peuvent être soit « primaires », c'est-à-dire qu'elles viennent en réponse à une situation, soit secondaires, c'est-à-dire qu'elles viennent en réponse à une émotion primaire qui peut être vécue comme menaçante ou douloureuse (par exemple la colère peut masquer la tristesse, la jalousie peut masquer la peur de l'abandon, etc.). Enfin, les émotions peuvent également être instrumentales. Dans ce cas, l'émotion n'est pas réellement ressentie mais elle est feinte ou mise en scène afin de manipuler ou d'avoir une action sur son entourage, ce que nous pouvons observer au quotidien dans les interactions sociales.

Selon cette approche, aucune émotion n'est négative en soit, à partir du moment où elle correspond à une évaluation réaliste de la situation (par exemple, la tristesse est une composante naturelle du processus de deuil, la peur peut engendrer une réaction de fuite salutaire en cas de danger, etc.).

La TCE se divise généralement en huit étapes (Philippot, 2011) :

1. Promouvoir la conscience émotionnelle : il s'agit de faire prendre conscience des sensations corporelles et des images mentales reliées à des situations particulières.
2. Faciliter une attitude d'accueil et d'acceptation de l'expérience émotionnelle : pour prendre conscience et explorer ses émotions, encore faut-il s'autoriser à les ressentir.
3. Promouvoir la mise en mots de l'émotion : les verbalisations autour des émotions sont nécessaires pour en comprendre le sens. La personne est encouragée à utiliser les comparaisons et les métaphores pour partager son expérience.
4. Identifier l'émotion primaire : grâce aux étapes précédentes et à ses facultés d'empathie, le thérapeute peut identifier l'émotion primaire qui se cache parfois derrière une émotion secondaire, et la restituer.
5. Évaluer si une émotion primaire est saine ou destructrice : il s'agit pour la personne de déterminer si cette émotion est fonctionnelle ou dysfonctionnelle selon les conséquences déjà expérimentées dans une situation similaire.
6. Identifier les croyances destructrices attachées aux émotions inadaptées : selon Greenberg, une émotion inadaptée est associée à une croyance négative, souvent dévalorisante du type « Je suis nul, raté », « Je mérite ce qui m'arrive », « Je ne peux rien y changer ».
7. Faciliter les émotions alternatives adaptées : une fois ces croyances identifiées, il faut mettre en avant les situations dans lesquelles ces croyances se sont avérées fausses. C'est dans l'expérimentation de situations valorisantes et donc d'émotions alternatives, que ces croyances perdront leur poids et leur sens.
8. Faciliter la transformation des croyances destructrices et des émotions inadaptées : il s'agit de repérer ces expériences valorisantes avec l'aide du thérapeute afin de promouvoir l'expérience d'émotions constructives participant à une meilleure estime de soi.

Quant à la posture de l'intervenant, elle est nécessairement empathique et sans jugement. Elle nécessite d'avoir soi-même développé une conscience émotionnelle afin de partager son vécu avec authenticité et tact. Rappelons que Thierry Boissin, l'intervenant en médiation animale est également psychologue.

Comme nous l'avons vu précédemment dans la description du dispositif « Des Camargues et des Hommes », cet accompagnement va débuter lors de la phase des entretiens préparatoires, mais c'est surtout pendant la journée équestre et durant la restitution que le travail sur les émotions prendra tout son sens.

2. Problématique

Le dispositif « Des Camargues et des Hommes » a été motivé par la nécessité de proposer une activité adaptée aux problématiques inhérentes au milieu carcéral, et particulièrement à un contexte de maison centrale.

En effet, les caractéristiques de cette population pénale (hommes détenus généralement récidivistes, réputés dangereux, présence fréquente de troubles psychiatriques, rôle social joué), ajoutées aux spécificités d'une maison centrale (longues peines, régime sécuritaire renforcé, etc.) sont des facteurs favorisant l'incompréhension et les difficultés relationnelles entre les détenus et entre les détenus et les surveillants.

Par ailleurs, bien que la détention de longue peine permette un accompagnement à long terme, elle rend moins concrètes les perspectives de sortie et complique le travail de réhabilitation pour lequel le personnel pénitentiaire est missionné.

Grâce à une méthodologie articulant l'observation, les entretiens et des questionnaires adressés aux détenus et au personnel pénitentiaire, nous nous sommes interrogés sur l'utilité et la place d'un dispositif de médiation équine en contexte carcéral.

Nous avons vu que si le cheval est bien perçu pour son tempérament doux et affectueux et l'absence de jugement qu'il pourrait porter sur nos handicaps et nos conduites passées, il nous confronte aussi à nos peurs, à nos fragilités, et nous met face au caractère inadapté de certains de nos comportements.

Néanmoins, quels sont les bénéfices perçus par et pour les détenus ?

Le dispositif « Des Camargues et des Hommes » facilite-t-il réellement les relations entre détenus, et entre détenus et surveillants ?

Quels sont les apports possibles pour le personnel pénitentiaire dans sa pratique quotidienne ?

Quels sont les processus psychiques mis en jeu et les facteurs de changement repérés ?

Enfin, quelles sont les limites d'action et les freins potentiels ?

3. Méthodologie

3.1 Procédure générale

Dans le but d'appréhender le déroulement du dispositif dans son ensemble, plusieurs visites ont été effectuées à la maison centrale d'Arles.

La première, préalable à la mise en place du projet d'étude, avait pour objectif d'établir un premier contact avec la direction de l'établissement et les différents acteurs du dispositif ainsi que de participer à une journée équestre avec les détenus.

Par la suite, j'ai assisté à trois journées équestres en présence des détenus, plus une journée spéciale pour le téléthon (moyennant une somme à leur convenance dédiée au téléthon, les détenus pouvaient participer à une demi-journée équestre mettant en compétition deux groupes sur des parcours balisés et chronométrés, les chevaux étant tenus en longe).

J'ai assisté également à deux séances préparatoires (entretiens individuels et collectifs) et à une séance de restitution (entretiens individuels).

Ces visites m'ont permis d'observer les différentes phases du dispositif, et de rencontrer une vingtaine de détenus et autant de personnels pénitentiaires. Des questionnaires leur ont été adressés. Une quinzaine de personnels pénitentiaires ont également fait l'objet d'entretiens plus approfondis. L'ensemble des outils utilisés sont détaillés ci-après.

3.2 Outils

3.2.1. L'observation

L'observation des différentes phases avaient deux objectifs principaux, à savoir :

1. La description la plus fidèle possible du déroulement de l'activité, dans le but de recueillir des données (informations factuelles, attitudes, conversations, etc.);
2. La construction de questionnaires adaptés à la situation, et dont la réalisation ne fut possible que par une meilleure connaissance du dispositif « Des Camargues et des Hommes » et du milieu carcéral.

3.2.2 Les questionnaires

Les questionnaires « détenus »

Deux types de questionnaires ont été présentés aux détenus et seront analysés dans nos résultats.

- Le premier est une évaluation du dispositif réalisée par l'intervenant en médiation animale avant le début de notre étude. Néanmoins, cet outil n'avait pas encore pu être exploité.

Cette évaluation concerne les différentes phases du dispositif (entretiens individuels, séance du matin avec les chevaux, déjeuner, parcours de l'après-midi) et demande aux détenus d'indiquer leur niveau de satisfaction et leur ressenti à chacune des étapes. Ce document leur est remis à la fin de la journée équestre. Les détenus le remplissent durant les quelques jours qui les séparent de la séance de restitution individuelle, et les remettent à l'intervenant en médiation animale à cette occasion.

- Le second est un outil spécifiquement créé pour l'étude, interrogeant les détenus sur différentes dimensions à savoir :

- L'âge ;
- La situation familiale ;
- Le niveau d'étude ;
- La durée de la peine ;
- Le soutien de l'entourage ;
- Les activités en détention ;
- Les éventuels problèmes de santé ;
- Les infractions disciplinaires commises en détention ;
- La perception de l'activité (ressenti émotionnel, utilité, impact sur les relations détenus/surveillants /famille) ;
- Les éventuelles modifications de leur situation carcérale et familiale et de leur état de santé depuis la première participation à l'activité.

Des questions à choix multiples, ainsi que des questions ouvertes permettent d'uniformiser le recueil des résultats tout en laissant la possibilité à chacun de s'exprimer librement. Des questions de type échelles de « Likert » (échelles graduées plutôt que des réponses de type oui/non) ont également été proposées afin d'obtenir des scores pour chaque item. L'objectif était alors de faciliter le traitement des résultats, tout en laissant libre cours à la réflexion des répondants, afin de recueillir le maximum d'informations et de détails.

Ce questionnaire a été proposé à l'issue de chacune des trois séances où nous avons participé. Les détenus pouvaient le remplir seuls, sur place, ou l'emporter en cellule et le rendre plus tard. Enfin certains préféraient que nous le remplissions ensemble, sous forme d'entretien directif, afin de palier à d'éventuels problèmes de compréhension et de difficultés avec la lecture ou l'écriture.

- Les questionnaires « personnel pénitentiaire »

Là aussi, deux questionnaires ont été spécifiquement créés pour le personnel pénitentiaire, l'un pour ceux qui avaient déjà participé à l'activité « Des Camargues et des Hommes », l'autre pour ceux qui n'avaient jamais participé.

En effet, il nous semblait important de recueillir aussi les représentations des personnels n'ayant pas encore assisté à l'activité, afin de connaître leurs impressions sur le dispositif et ses éventuels apports en dehors d'une implication personnelle à la journée équestre.

Afin de faciliter la collecte d'informations auprès du plus grand nombre de personnels, et d'uniformiser le recueil, nous avons choisi de faire passer un questionnaire d'enquête associant des questions fermées, semi ouvertes et ouvertes. Ainsi, la possibilité de détailler les réponses et d'approfondir les réflexions était préservée, tout en offrant un questionnaire assez bref, avec peu de contraintes pour les répondants.

- Le questionnaire « Participants » avait pour objectif de recueillir des données concernant les points suivants :
 - Les représentations de l'activité avant, puis après la participation ;
 - Les éventuels bénéfices retirés au niveau professionnel ;
 - Le regard porté sur les détenus à l'issue de l'activité ;
 - Les éventuelles réflexions suscitées par rapport à leur fonction ;
 - L'impact sur les relations avec les détenus ;
 - L'impact sur les relations avec le personnel pénitentiaire ;
 - Les critiques, améliorations et recommandations concernant l'activité.

- Le questionnaire « Non participants » relevait les points suivants :
 - Les représentations sur l'activité ;
 - Les éventuels bénéfices ressentis pour le climat social de l'établissement ;
 - Les éventuels changements observés chez les détenus ;
 - L'éventuel impact sur les relations avec les détenus ;
 - Le sens de l'activité à la maison centrale ;
 - Le désir de participer à l'activité dans le futur ;
 - Les critiques.

Ces questionnaires ont été distribués à l'occasion de nos différentes visites à la maison centrale d'Arles, et remplis sur la base du volontariat.

3.2.3. Les entretiens

Une journée a été consacrée à l'administration d'entretiens directifs auprès d'une quinzaine de personnels pénitentiaires ayant déjà rempli les questionnaires (qu'ils aient ou non participé à l'activité). Ces entretiens avaient pour but de d'obtenir davantage de détails et de précision concernant leurs réponses préalables. Différents types de personnels ont pu être rencontrés lors de cette journée (surveillants en détention, aux vestiaires, aux cuisines, moniteurs de sport, administratifs, bureau de gestion de la détention, etc.) afin de mieux connaître leurs fonctions et leurs ressentis respectifs concernant l'activité de médiation animale menée dans leur établissement.

Afin de faciliter l'accès à ces personnels, le premier surveillant moniteur de sport et co-organisateur du dispositif avec l'intervenant, m'a accompagnée durant cette journée.

Pour de ne pas troubler l'organisation de la détention nous n'avons pas pu mener d'entretiens directifs avec les détenus. Cependant, nous avons pu échanger avec eux à de multiples reprises ce qui nous aidera dans l'interprétation de nos résultats.

3.3. Techniques de traitement des données

Les réponses quantitatives aux questionnaires ont été traitées statistiquement grâce au logiciel SPSS 21 . Les informations complémentaires obtenues par les réponses ouvertes aux questionnaires ont fait l'objet d'une analyse clinique et d'une analyse de texte informatisée complémentaire à l'aide du logiciel Tropes V8.4.

4. Résultats

4.1. Les questionnaires « détenus ».

4.1.1. L'enquête de satisfaction

Concernant l'évaluation réalisée par Thierry Boissin, mais qui était restée inexploitée jusqu'alors, nous avons traité 45 questionnaires.

Rappelons que cette enquête interrogeait les détenus sur leurs impressions et leur satisfaction au sujet des différentes phases du dispositif.

- S'agissant des entretiens préalables, 95,6% des détenus interrogés se sont dits globalement satisfaits de leur déroulement. Plus précisément, 95,6% s'estimaient satisfaits de l'écoute de l'intervenant et 89% se sont sentis libres de s'exprimer durant cet entretien et ont apprécié d'avoir eu ce moment d'écoute et d'échange.

Exemples de commentaires libres :

« J'aimerais avoir des activités, des entretiens et être écouté plus souvent ».

« Contact enrichissant avec l'intervenant ».

« D'avoir pu discuter avec Thierry à son passage à l'atelier, m'a apporté toutes les réponses souhaitées ».

« L'entretien général et individuel sont nécessaires tant ils brisent les barrières et les doutes qui souvent s'installent entre le détenu et les intervenants extérieurs ».

- Concernant la perception du petit-déjeuner, un seul détenu s'est dit insatisfait. En regardant de plus près ses réponses, il l'explique par une certaine timidité qui l'a mis mal à l'aise au début de la journée. L'ensemble des autres détenus se sont dits satisfaits et avoir eu un bon, voire un très bon ressenti de ce moment.

« J'étais juste un peu intimidé car c'est la première fois que je croise autant de monde ».

- Au niveau du ressenti par rapport au groupe, 7% se sont sentis un peu en retrait, tandis que 27% affirmaient s'être bien sentis, et 65% se sont sentis intégrés.

- Lorsque nous interrogeons les détenus sur le travail effectué avec les chevaux au cours de la matinée, 11% avouent avoir été anxieux, et un détenu dit s'être senti « mal à l'aise »

« C'était difficile au départ de rencontrer les chevaux car jamais auparavant je ne m'en étais occupé. La matinée passée, je me sentais plus à l'aise car je savais quoi faire avec eux ».

« Au début anxieux, avec une barrière en moi, j'ai eu du mal à faire ma balance, à bien faire, prendre du plaisir, faire mon autocritique. Heureusement que Thierry m'a pris à part et m'a rassuré afin de trouver ma place, et un réel plaisir, à 200 % ».

« Au début de cette belle journée, j'avoue m'être senti mal à l'aise car je me demandais si cela allait bien se passer, non pas avec les chevaux ou le personnel mais avec les autres détenus ».

Néanmoins, 87% des détenus interrogés disent s'être sentis à l'aise ou très bien sentis et 98% disent avoir ressenti du plaisir et un réel bien-être.

- Concernant le déjeuner, 71% des détenus se sont sentis à l'aise et 24% se sont sentis gênés ou ont ressenti un certain malaise par manque d'habitude.

- Lors du parcours de l'après-midi, les impressions des détenus sont toujours très positives puisque 89 % des détenus se sentaient bien, voire très bien, et 36 % disent avoir surtout ressenti du plaisir et 58 % affirment avoir ressenti un réel bien-être :

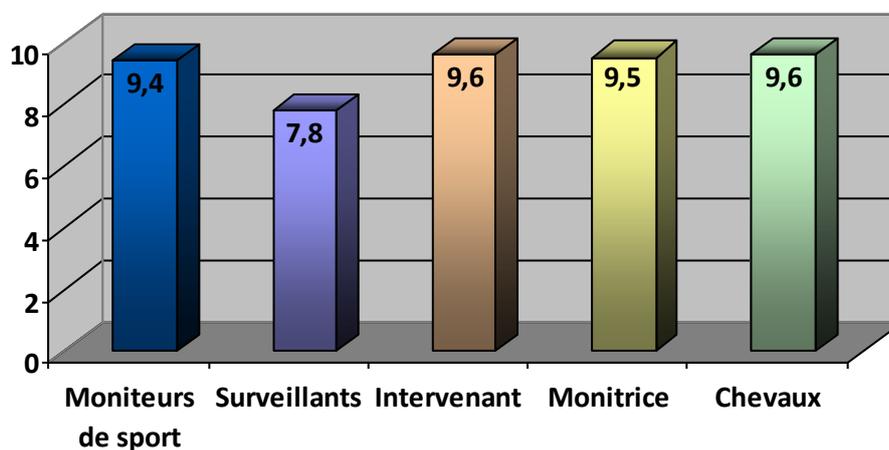
« Encore plus de plaisir que le matin, c'était extraordinaire ».

« L'après-midi, je me sentais mieux car les chevaux commençaient à mieux me percevoir et d'avoir réussi les exercices, ça m'a vraiment fait plaisir de réussir du premier coup ».

« La confiance installée entre les chevaux et moi m'a apporté une dose supplémentaire de bien-être et m'a permis d'offrir de mon attention à mes camarades ».

- L'évaluation demandait également aux détenus de noter chaque intervenant entre 0 et 10. La moyenne des notes pour chacun est présentée dans le graphique ci-dessous :

Notes moyennes attribuées par les détenus à chaque intervenant



Les scores attribués sont tous assez élogieux pour l'ensemble des participants, chevaux y compris. Le score le moins bon est attribué aux surveillants. Soulignons d'ailleurs que sur les 45 détenus ayant répondu à cette enquête, 36 ont souhaité donner un score aux surveillants, les autres n'ont pas souhaité se prononcer alors qu'ils l'ont fait pour les autres intervenants. Cela s'explique probablement par une certaine méfiance concernant la diffusion de cette information auprès des personnels impliqués ou des autres détenus.

Exemple de commentaires relatifs aux intervenants :

« Encore merci à tous les protagonistes responsables de cette journée et particulièrement à Sandrine qui nous a confié ses chevaux et qui m'a appris un travail différent de ce que je connaissais ».

« J'ai juste envie de dire merci aux profs de sport, à la propriétaire des chevaux. Je me suis régalé, j'aimerais le refaire encore. Merci ».

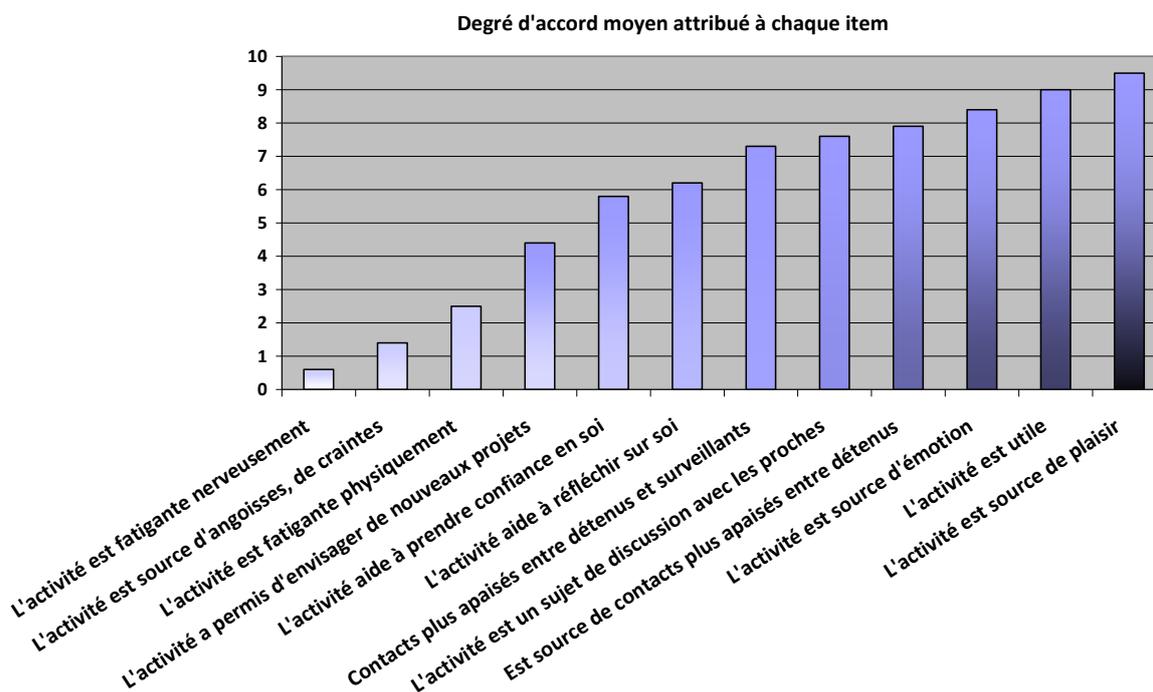
- Les détenus étaient également interrogés sur le travail de réflexion que cela a suscité chez eux. Pour 51 % d'entre eux, l'activité leur a permis d'en apprendre plus sur eux même et sur leur comportement, 24 % disent s'être sentis moins isolés, 53 % ont découvert des codétenus sous un autre angle, enfin 44 % disent avoir eu un rapport différent avec les surveillants et moniteurs de sport.

- Enfin, une dernière question demandait aux détenus si cela leur avait donné envie de s'impliquer dans certaines activités. C'est le cas pour 68 % d'entre eux, la plupart souhaitant renouveler l'expérience « Des Camargues et des Hommes ». Une dizaine de détenus se sont également exprimés sur la possibilité de reprendre une activité sportive ou un cursus scolaire.

4.1.2. *Le questionnaire général*

Il a été distribué aux détenus ayant participé aux trois séances d'observations. Nous avons pu recueillir 12 questionnaires.

- Les détenus ayant répondu étaient âgés de 28 à 54 ans, avec une moyenne de 37 ans.
- La moitié d'entre eux sont célibataires (dont deux en concubinage), deux sont mariés et quatre sont divorcés. La plupart ont au moins un enfant (pour neuf d'entre eux).
- Plus de la moitié des détenus n'ont aucun diplôme professionnel ou d'études supérieures. Seuls quatre détenus ont un niveau BEP/CAP et un seul a le niveau « baccalauréat ».
- Ils ont tous été incarcérés depuis plus de six ans (entre six et onze ans), la moyenne des peines étant de 15 ans. Une dizaine de détenus a déjà été transférée dans d'autres établissements entre une et dix fois, les deux autres ont été transférés jusqu'à 29 fois et quatre d'entre eux ont été ou sont toujours des « détenus particulièrement surveillés » (DPS).
- Concernant leurs relations avec l'extérieur, l'ensemble des détenus ayant répondu nous disent entretenir des contacts réguliers avec leur famille par le biais de parloirs et du téléphone, et neuf d'entre eux ont déjà bénéficié d'unités de vie familiale (appartement meublé permettant au détenu de recevoir sa famille en toute intimité).
- La majorité d'entre eux pratiquent une activité sportive régulière et la plupart sont impliqués dans au moins un atelier (atelier professionnel, activité scolaire, bibliothèque).
- Par rapport à leur état de santé, les difficultés chroniques les plus souvent évoquées concernent les problèmes dentaires (cinq sur douze) et les problèmes de sommeil (trois sur douze). Des douleurs, de la fatigue et de l'anxiété sont ponctuellement rapportées par sept détenus. Un suivi psychologique est en cours pour huit détenus, et ce généralement une fois par mois, depuis le début de leur incarcération. Un détenu suit un traitement substitutif pour une addiction.
- Parmi les douze détenus interrogés, cinq sont devenus référents.
- Nous avons demandé aux détenus s'ils avaient déjà commis des infractions disciplinaires depuis leur incarcération en spécifiant si ces infractions avaient été commises avant ou après leur participation à l'activité « Des Camargues et des Hommes ». Eu égard au petit effectif de répondants, et à leur participation souvent très récente, nous n'établirons pas de lien significatif entre l'activité et la baisse des infractions commises. En regardant les réponses des cinq détenus référents (ce qui implique qu'ils ont déjà participé au moins deux fois à l'activité, et que nous avons plusieurs mois de recul), nous observons qu'ils disent avoir commis quatre types d'infractions disciplinaires différentes, et ce à plusieurs reprises avant leur première participation (menaces et insultes sur le personnel, agression contre un autre détenu, non-respect du règlement intérieur, détention de téléphone portable). Depuis leur participation, aucune infraction disciplinaire n'a été rapportée. Néanmoins, ces résultats devront être confirmés avec des chiffres officiels de l'administration pénitentiaire, et devront être comparés sur des durées identiques (avant/après) sur une population plus importante.
- Nous avons demandé aux détenus de donner leur degré d'accord sur une échelle de 0 à 10 pour une série de douze affirmations. Le graphique suivant présente les résultats. Sans véritable surprise, l'activité « Des Camargues et des Hommes » est avant tout source de plaisir pour les détenus. Le fait de pratiquer cette activité toute la journée, en extérieur (même s'ils restent dans l'enceinte de la maison centrale), est vécu comme « une véritable bouffée d'oxygène », « un moment d'évasion ». Le contact avec les chevaux et le moment du repas partagé constituent les principales sources de plaisir de la journée équestre.



L'activité est également jugée très utile par les détenus. Les principaux arguments sont « le changement de routine, du quotidien », les émotions éprouvées, le travail relationnel avec les autres détenus et les surveillants, ainsi que le travail d'introspection et la mise en confiance.

Dans une moindre proportion, l'activité permet d'envisager de nouveaux projets. La durée des peines et les perspectives de sortie lointaines expliquent largement cette difficulté à se projeter. Enfin, l'activité n'est généralement pas perçue comme une source d'angoisse ou de fatigue.

- Pour l'ensemble des détenus interrogés, l'activité a été un sujet commun de discussions avec d'autres détenus. Pour dix d'entre eux, l'activité a également été l'occasion d'échanger avec les surveillants.
- Lorsque nous demandons aux détenus de choisir dans une liste de mots ceux qui qualifient le mieux les chevaux, la réponse la plus fréquente est « puissants » (à l'unanimité) et « affectueux » (pour onze sur douze). Ils sont suivis par les adjectifs « intelligents », « élégants » et « doux » (pour dix sur douze).
- Le même exercice leur a été proposé pour exprimer au mieux ce qu'ils pensent de l'activité en général. Les mots les plus choisis sont alors : « plaisir » (à l'unanimité), « partage » et « convivialité » (pour onze sur douze), ainsi que « respect » et « confiance » (pour dix sur douze).
- Nous leur avons également demandé si leur situation carcérale, familiale, ou leur état de santé avaient fait l'objet d'un changement notable depuis leur participation à l'activité.

Concernant la situation carcérale, deux détenus nous informent du fait qu'ils ont obtenu une permission de sortie. Ces deux permissions concernaient une sortie sportive. Depuis, nous avons appris que deux autres détenus de notre panel de répondants ont également eu une autorisation de sortie sportive. En tout, quatre détenus, en tant que référents et dans le cadre de leur parcours de peine, ont également eu la possibilité de participer à la sortie équestre en Camargue. Parmi eux, un détenu a été libéré sous condition (avec pose d'un bracelet électronique).

Concernant la situation familiale, trois détenus nous indiquent des changements, à savoir :

« Mon divorce a été prononcé, et j'ai pu retrouver un de mes enfants ».

« Je me suis décidé à faire une formation à la parentalité qui m'a aidé ».

« Ma sœur et mon fils sont contents de moi depuis que j'ai participé et ils m'encouragent pour y retourner autant de fois que cela est possible. Mon fils est beaucoup plus proche de moi ».

Enfin, concernant leur état de santé, un détenu nous indique que « le suivi psy a débuté juste après l'activité ». Participation volontaire qu'il attribue à l'activité équine.

- Nous leur avons demandé s'ils pensaient que l'activité pouvait les aider à supporter la détention. C'est le cas pour sept détenus sur douze. Les principales raisons évoquées sont le changement de routine : « On passe une bonne journée, c'est mieux que de rester en détention. Ça change le quotidien car il n'y a pas assez d'activités ici ». La deuxième raison concerne le travail de réflexion personnelle initiée par l'activité : « aide à réfléchir sur soi », « permet une meilleure gestion des émotions ».

Pour les cinq détenus qui estiment que cela ne les aide pas vraiment à supporter la détention, deux font des commentaires du type : « Sur le moment, ça aide. Mais au final, c'est pareil », « Sort de l'ordinaire, mais ça ne change rien ». Pour les trois autres, les commentaires sont plus nuancés :

« Ce serait possible si l'on pouvait renouveler cette activité une fois par mois » ;

« Cela peut m'aider à mieux supporter la détention car une fois sur le terrain avec les chevaux et des gens de l'extérieur, nous oublions que nous sommes en prison. C'est en quelque sorte un moment d'évasion » ;

« Personnellement, ne m'aide pas à prendre confiance en moi, je n'en ai pas besoin, mais il faut en faire profiter un maximum de personnes, surtout les plus fragiles ».

- Enfin, la possibilité de faire des commentaires libres en fin de questionnaire a été généralement utilisée puisque onze détenus ont souhaité laisser un message, le plus souvent de remerciement : « Cela reste et restera une journée exceptionnelle et je vous remercie encore pour cette journée de bonheur que vous nous avez offerte ».

4.2. Les questionnaires « personnel pénitentiaire »

4.2.1. Le questionnaire « participants »

Nous avons recueilli seize questionnaires de personnels pénitentiaires ayant participé à la journée équestre avec les détenus. Leur participation est basée sur le volontariat. Différents types de personnels ont souhaité être présents sur cette journée. Parmi eux, dix surveillants exercent en détention, les autres exercent dans des lieux différents (moniteurs de sport, cantine, vestiaires, bureau de gestion de la détention, etc.) ou sont des personnels administratifs (greffe, personnel d'insertion et de probation).

L'activité ayant été mise en place en 2010, la plupart des personnels ont suivi l'évolution du projet et en ont été informés par divers moyens : discussion avec les moniteurs de sport coordonnant l'activité, et notes de services.

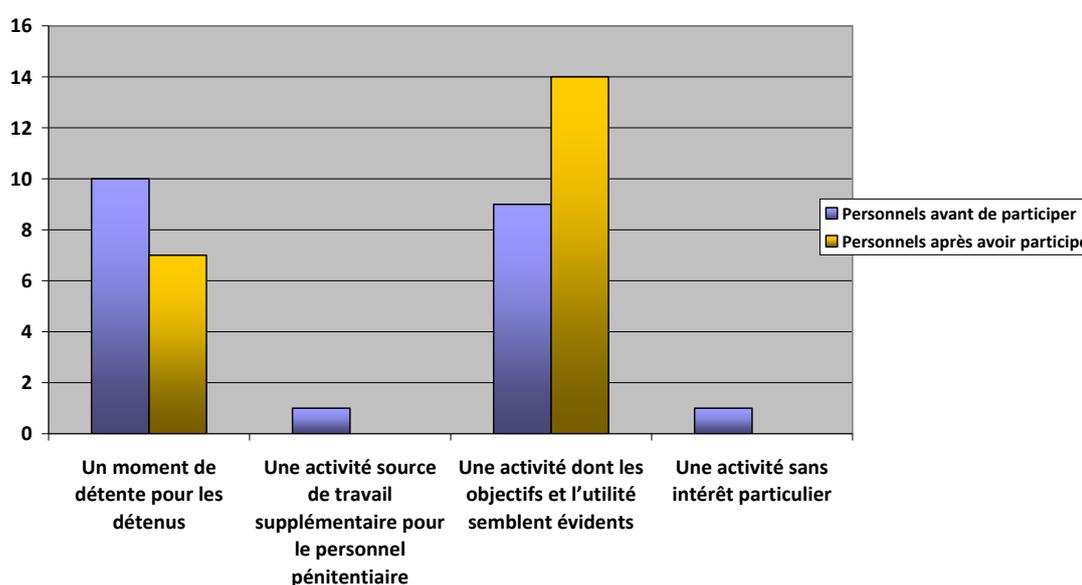
- Dans un premier temps nous leur avons demandé de choisir parmi quatre phrases, celles qui correspondaient le mieux à leur représentation de l'activité avant d'y participer, puis après :
 - Un moment de détente pour les détenus ;
 - Une activité source de travail supplémentaire pour le personnel pénitentiaire ;
 - Une activité dont les objectifs et l'utilité semblent évidents ;
 - Une activité sans intérêt particulier.

Avant leur participation, les personnels se représentaient essentiellement l'activité comme « un moment de détente pour les détenus » (pour dix d'entre eux), mais également comme « une activité dont les objectifs et l'utilité semblaient clairs » (pour neuf d'entre eux). Pour un personnel, l'activité était source de travail supplémentaire, et un autre pensait qu'il s'agissait d'une activité sans intérêt particulier.

Après avoir participé, les personnels percevaient toujours l'activité comme un moment de détente pour 7 d'entre eux (au lieu de dix), et les objectifs et l'utilité semblaient clairs pour 14 personnels sur 16 (au lieu de neuf seulement auparavant). À l'issue de la journée équestre, aucun personnel ne pensait que l'activité était source de travail supplémentaire, ou qu'elle était sans intérêt.

Leurs représentations de l'activité ont donc évolué en faveur du dispositif.

Représentation des personnels avant et après leur participation



- Pour l'ensemble des personnels, cette journée a été vécue comme très différente de leur quotidien professionnel :

« Contact et contexte différent de la détention, très bonne ambiance ».

« J'ai aperçu les détenus dans un autre contexte et vice-versa ».

« Nous sommes au même moment et dans le même lieu pour une activité partagée. Hormis l'uniforme, c'est une journée différente ».

« Un interlude vraiment à part dans la détention ».

- A la question « En retirez-vous des bénéfices au niveau professionnel? », les personnels répondent « oui » pour 14 d'entre eux. L'expérience du partage et de la coopération sont des éléments saillants dans leur discours :

« J'ai participé depuis toujours aux activités de formations partagées et j'en tire beaucoup pour mon quotidien. Sans briser l'autorité, ça créé des liens ».

« Les détenus s'aperçoivent qu'on est capable de travailler ensemble dans le même sens. Ils nous demandent plus facilement de l'aide, font appel à nous pour aider un autre détenu ».

« Mieux cerner les personnes détenues dans un cadre différent me permet d'utiliser cette relation pour faire évoluer positivement leur positionnement face à l'administration pénitentiaire ».

« Pour mon cursus professionnel, c'est un plus indéniable ».

Seulement deux personnels ont un avis mitigé qui s'explique par leur fonction particulière, car ils ne sont pas fréquemment en contact avec les détenus. Même s'ils apprécient le travail réalisé durant l'activité, ils ne se sentent pas directement concernés par les bénéficiaires qui peuvent en être retirés pour leur pratique au quotidien : « C'est un bon outil, mais pas forcément pour moi car je ne suis plus au contact de la population pénale ».

- À la question « votre regard sur les détenus s'est-il modifié ? », onze personnels ont répondu « oui ». Le plus souvent, ils évoquent une meilleure compréhension des détenus, de leur parcours et de leur comportement :

« Car on perçoit des aspects de la personne du détenu indétectables auparavant car très bien camouflés derrière une épaisse carapace ».

« Désormais, je vois au-delà de leur situation pénale et d'un numéro d'écrou ».

« Cette journée donne une autre opinion sur la population pénale. On peut percevoir la sensibilité des détenus, on parle à cœur ouvert ».

Ils évoquent également l'aspect plus « humain » des détenus :

« J'ai pu m'apercevoir que certains détenus avaient encore des sentiments et pouvaient avoir des émotions ».

« On retrouve l'homme qui est derrière le détenu ».

Les personnels qui n'ont pas l'impression que leur regard sur les détenus s'est modifié l'expliquent généralement par leur fonction particulière qui les amène à côtoyer le détenu différemment, ce qui leur permet, en plus de leur posture professionnelle initiale, d'avoir une vision plus nuancée de la population pénale :

« Non, car je connais assez bien la population de maison centrale. J'avais une vision assez nuancée des détenus, mon regard n'a pas changé, mais le leur peut-être ».

« Oui et non car par rapport à mon poste, j'ai déjà une relation différente avec les détenus ».

« Non, mon regard n'a pas changé car je n'ai jamais porté de jugement sur les détenus ».

- Nous leur demandions ensuite si l'activité les avait incités à avoir une réflexion particulière sur leur rôle auprès des détenus. Sur les 16 répondants, neuf ont répondu « oui ». Le fait de pouvoir s'extraire de leur mission de garde pour une posture plus aidante semble particulièrement apprécié.

« J'apprécie de diversifier mon positionnement et de ne pas me sentir réduit à un rôle simple de porte-clés ».

« Sur mon positionnement d'éducateur, pour encourager les efforts des plus fragiles ».

« Cela nous permet de leur faire comprendre qu'on n'est pas là pour les juger mais les guider en détention afin de faciliter leur réinsertion ».

« Cet espace de liberté, d'évasion spirituelle est propice au dialogue. C'est appréciable d'ouvrir une brèche ».

Les sept personnels qui disent ne pas avoir particulièrement réfléchi à leur rôle auprès des détenus grâce à l'activité l'expliquent aussi à cause de leur fonction, ou de leur posture professionnelle initiale :

« Cela n'a pas modifié mon positionnement professionnel même si la journée (repas notamment) modifie les approches » ;

« Pas vraiment à cause de ma fonction » ;

« Non, car j'avais déjà un bon contact initial ».

Lorsque nous les interrogeons sur les éventuels impacts de l'activité sur leurs relations avec les détenus, onze personnels évoquent des changements positifs :

« Ils nous ont repéré et ont plus facilement confiance en nous par la suite. Ils voient au-delà de l'uniforme ».

« Les relations sont plus cordiales, voir amicales, mais en étant conscient de mon positionnement professionnel ».

« Oui, de façon très nette et très positive. Certains détenus sont plus souriants et me disent plus facilement bonjour. La distance est moins importante grâce au partage, ils se dévoilent, on en parle ».

« Il se crée une certaine connivence même si nous gardons nos rôles respectifs ».

« Une certaine forme de confiance acquise par le dialogue ce jour-là ».

Les personnels qui n'ont pas remarqué d'impact particulier sur leurs relations avec les détenus font référence à de bonnes relations préalables :

« Étant une femme, ma relation est différente en détention par rapport aux hommes, donc pas vraiment d'impact en plus, le respect a toujours été là » ;

« On a appris à se connaître des deux côtés et à avoir un respect mutuel. Cependant, du fait de ma fonction, mes relations avec eux sont sûrement moins tendues qu'à l'étage ».

• Concernant l'impact de l'activité sur leurs relations avec leurs collègues, les personnels ont un avis assez mitigé, notamment à cause des difficultés à communiquer avec les personnels qui n'ont pas encore participé à l'activité. Sur les 16 répondants, cinq personnels ont observé un impact sur leurs relations avec leurs collègues, mais il s'agit généralement des collègues qui ont participé avec eux :

« Oui, dans le sens où cela nous rappelle qu'on est censé communiquer avec tous les personnels pour éviter des situations et rapports conflictuels avec les détenus ».

« J'ai constaté un travail relationnel tout à fait différent ».

« La journée permet de communiquer davantage ».

« On se connaît déjà bien mais on s'aperçoit qu'au final, on peut toujours en apprendre sur soi et sur l'autre ».

Par ailleurs, cinq personnels ont un avis plus nuancé, tandis que six personnels n'ont observé aucun changement :

« Avec les surveillants qui n'ont pas participé, c'est mal perçu. Ils mélangent respect et autorité ».

« Pour ceux qui ne connaissent pas, c'est difficile car les surveillants ont peur de se dévoiler aussi et de perdre la face ».

« Les personnes présentes étaient des personnes avec lesquelles j'ai l'habitude de bien travailler ».

- Nous avons demandé aux personnels s'ils recommanderaient à leurs collègues de participer à l'activité « Des Camargues et des Hommes ». La réponse est positive à l'unanimité :

« Vivre la journée permet de visualiser l'activité, et la légitimité de cette pratique s'en trouve renforcée ».

« Activité intéressante personnellement et professionnellement ».

« C'est une expérience positive qui apporte bonne humeur et un visuel différent ».

« Casser cette routine, oser s'approcher différemment des détenus en gardant un positionnement professionnel. Il y a un sentiment d'unité qui se crée ».

« Cela aiderait sûrement le travail à l'étage car les détenus les verront autrement que comme des porte-clés ».

« Si la formation ne change rien au niveau du positionnement professionnel, elle permet néanmoins de réfléchir à nos rapports et à la manière de s'adresser aux autres ».

- Enfin, nous avons demandé aux personnels de formuler des critiques (positives ou négatives) et les éventuelles améliorations qu'ils souhaiteraient apporter au dispositif « Des Camargues et des Hommes ».

Le plus souvent, les commentaires sont très positifs et encouragent la poursuite de l'activité :

« En 18 ans de carrière, c'est la première expérience enrichissante avec les détenus ».

« J'étais sceptique au départ, mais ça a été concluant au final, et un bon souvenir du repas et du partage ».

Parmi les critiques, ou les améliorations à apporter, plusieurs professionnels trouvent dommage que l'ensemble des personnels ne puissent pas ou ne veulent pas participer :

« C'est très bien pour les détenus, mais ce serait aussi à proposer à mon sens à tout le personnel, qu'ils en passent par là pour leur propre positionnement ».

« Donner la possibilité à chacun d'y participer ».

« Nous avons besoin d'améliorer notre façon de communiquer. Toutes les personnes travaillant dans la prison devraient pouvoir faire leur propre expérience de l'équithérapie, en tant que participant ».

« Une meilleure publicité pour l'activité auprès des détenus, comme des personnels pénitentiaires car ils ont du mal à s'engager dans ce dispositif qui a fait ses preuves pourtant ».

Parmi les améliorations à apporter, nous avons eu de façon récurrente des commentaires sur le port de l'uniforme, qui met visiblement mal à l'aise les surveillants :

« J'aurai préféré venir en tenue civile au lieu de mon uniforme ».

Quelques commentaires font état des limites de l'activité, notamment du fait de sa fréquence. Généralement, ils proposent d'augmenter les séances ou les décliner sous d'autres formes pour développer encore plus leur impact :

« L'exercice est intéressant concernant l'observation des personnes et la façon de gérer parfois les difficultés rencontrées, mais il ne peut modifier durablement les personnalités à lui seul ».

« Le faire plus souvent, et éventuellement avec d'autres animaux ».

« Après l'évolution de l'activité sur l'extérieur aux Saintes Marie, on pourrait peut-être orienter le projet sur un week-end complet avec l'activité le samedi, un gîte le soir et le lendemain la ballade comme prévue sur le projet existant ».

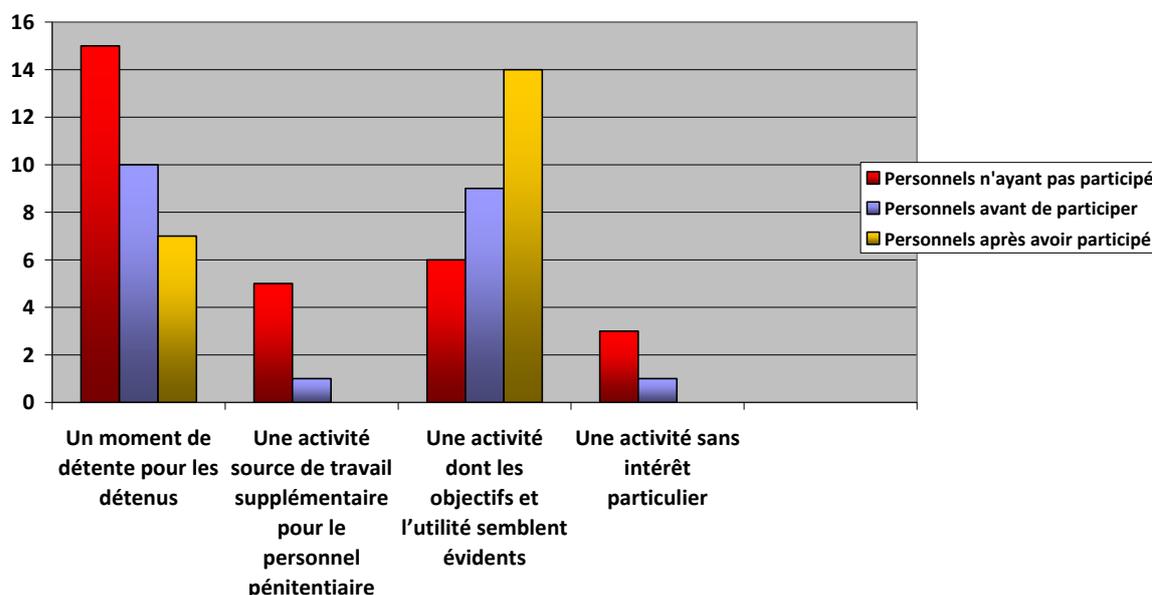
4.2.2. Le questionnaire « non participants »

Nous avons recueilli 17 questionnaires renseignés par des personnels n'ayant pas participé à l'activité. Parmi les répondants, nous avons également sollicité des personnels surveillants en détention ou exerçant des fonctions plus spécifiques comme pour le questionnaire précédent. L'ensemble de ces personnels connaissaient l'existence de l'activité préalablement, par des notes de service et des discussions informelles.

- Nous leur avons demandé de la même façon que leurs collègues ayant participé, de choisir parmi quatre phrases, celles qui correspondaient le mieux à leur représentation actuelle de l'activité, à savoir :
 - Un moment de détente pour les détenus ;
 - Une activité source de travail supplémentaire pour le personnel pénitentiaire ;
 - Une activité dont les objectifs et l'utilité semblent évidents ;
 - Une activité sans intérêt particulier.

Parmi les 17 répondants, 15 pensent que l'activité constitue avant tout un moment de détente pour les détenus. Pour cinq personnels, c'est également une activité qui est source de travail supplémentaire pour eux. Il s'agit d'une activité dont les objectifs et l'utilité ne semblent évidents que pour six personnels interrogés. Enfin, c'est une activité sans intérêt particulier pour trois personnels. Le graphique suivant compare leurs réponses avec celles données par les personnels qui ont participé à l'activité :

Représentations de l'activité pour les personnels n'ayant pas participé versus ceux qui ont participé



Nous remarquons que les représentations des personnels n'ayant jamais participé sont nettement plus négatives que celles des personnels ayant déjà participé, même lorsque nous leur demandons ce qu'ils pensaient de l'activité avant leur participation. Deux raisons peuvent expliquer ces différences :

1. Les personnels qui ont participé ont été convaincus par l'activité, ce qui a faussé le souvenir de leur représentation initiale.
2. Ces mêmes personnels qui étaient volontaires pour participer avaient déjà une certaine curiosité pour le dispositif, révélatrice d'une posture professionnelle différente, favorisant une meilleure représentation initiale.

En analysant les commentaires libres, nous pensons que la seconde raison est plus probable. De plus, il semblerait que les personnels n'ayant jamais participé à l'activité et qui ont répondu à notre enquête ne désirent pas, pour la plupart d'entre eux, participer à l'activité. Cela pourrait s'expliquer par une représentation globalement plus négative du dispositif « Des Camargues et des Hommes » que celle de leurs collègues volontaires pour s'impliquer dans le dispositif.

- Néanmoins, lorsque nous leur avons demandé s'ils pensaient que l'activité avait un impact sur le climat social de l'établissement, 13 personnels sur 17 répondent « oui ». Ainsi, il semblerait que leur opinion plus négative du dispositif ne s'explique pas par une absence de résultats, mais plutôt par un manque d'informations ou une compréhension partielle des objectifs de l'activité.

« Certains réalisent que cela ne sert à rien d'être désagréable en détention avec le personnel et avec les codétenus ».

« Ceux que je rencontre verbalisent naturellement cette journée et en disent beaucoup de bien ».

« Les détenus en ressortent apparemment vidés et soulagés ».

« Des relations moins tendues envers les surveillants, un comportement plus cool. Ils acceptent plus facilement leur détention ».

- Concernant les éventuels changements visibles chez les détenus, neuf personnels nous indiquent qu'ils en ont observé, notamment au niveau d'un comportement moins perturbateur :

« Certains détenus ont une vision différente du personnel mais aussi de leur comportement » ;

« Certains sont plus sereins en détention et plus ouverts au dialogue » ;

« Le travail entre l'animal et la personne détenue souffrant de troubles du comportement semble bénéfique pour certaines personnes détenues » ;

« Je pense qu'ils sont plus apaisés ».

- La question suivante leur demandait s'ils avaient perçu un changement relationnel avec les détenus depuis la mise en place de l'activité. La réponse est majoritairement « non » (pour 14 personnels sur 17). Néanmoins, nous devons peut-être nuancer ces réponses car la plupart des répondants nous expliquent qu'ils ne peuvent avoir remarqué de tels changements puisqu'ils n'ont pas participé. Généralement, ils partent du principe que seuls les personnels ayant participé sont susceptibles d'établir des relations différentes avec les détenus, ce qui peut fausser leurs impressions.

« Certains détenus virulents verbalement ayant participé sont un peu plus posés et calmes, permettant un dialogue ».

« Un grand nombre de détenus se remettent en question vis-à-vis de leur comportement avec le personnel et eux-mêmes ».

« Non, je ne peux rien dire puisque je n'ai pas participé ».

- Nous avons également demandé aux personnels s'ils pensaient que l'activité « Des Camargues et des Hommes » avait du sens à la maison centrale. C'est le cas pour 13 personnels sur 17 :

« Ayant déjà participé à d'autres activités avec les moniteurs de sport, il est vrai que ce genre d'activité favorise les relations entre PPSMJ [Personne placée sous main de justice] et surveillants ».

« Beaucoup de tensions retombent pour certains mais il en reste toujours un ou deux où le naturel revient au galop ».

« Beaucoup ont des difficultés avec l'autorité et pensent avoir toujours raison. Cette activité leur permet d'être plus malléables, et ont un discours différent ».

« Ce qui ressort du comportement des détenus ainsi que les synthèses semblent le démontrer ».

« Elle a du sens comme dans toute institution où des personnes en difficulté psychique doivent vivre ensemble. C'est une activité qui demande un engagement physique, contrairement à d'autres activités partagées ».

« Pour l'accompagnement des détenus et leur réinsertion possible pour certains d'entre eux ».

- Lorsque nous leur demandons s'ils souhaiteraient participer à l'activité, une grande majorité de personnels répondent « non » (13 sur 17). La raison la plus souvent évoquée concerne l'emploi du temps, l'activité se déroulant souvent le dimanche :

« Cette activité se fait généralement le dimanche ».

« L'activité se déroule sur le lieu de travail, et on n'a pas beaucoup de week-end de repos en famille ».

« Le dimanche reste pour moi un jour sans venir sur la maison centrale ».

« Non car cela se ferait sur un jour de repos et avec le rythme de travail en service posté, ce n'est pas compatible ».

« Je préfère passer du temps avec ma famille plutôt qu'avec les détenus ».

« Si ce n'est pas le dimanche peut-être, oui ».

D'autres commentaires évoquent même le refus de partager une activité avec les détenus, et démontrent clairement l'incompréhension des objectifs du dispositif :

« Pas avec la population pénale » ;

« Rien n'est fait pour nos enfants, je ne vois pas pourquoi les détenus auraient des activités » ;

« Ce serait réalisable en dehors de l'établissement avec ma famille ».

Enfin, deux surveillants nous font part de leur hésitation à participer, craignant visiblement de se retrouver dans une posture professionnelle fragilisante :

« Je ne me sens pas encore prêt à faire cette formation » ;

« Je ne sais pas. Les personnes doivent se dévoiler pour vivre pleinement cette journée ».

- En conclusion de ce questionnaire, nous leur avons demandé s'ils avaient des critiques à formuler sur le dispositif. Généralement, les personnels se disent incompetents pour critiquer le dispositif car ils n'y ont pas participé :

« Difficile de critiquer sans y avoir participé car je suppose que beaucoup de personnes s'investissent pour la mener à bien ».

Des critiques fréquentes sur l'organisation de l'activité le week-end sont réitérées :

« La mise en place de l'activité le week-end n'est pas géniale pour la vie de famille. Enfin, des commentaires radicalement opposés expriment un ressenti personnel sur l'utilité de l'activité :

« Cela ne sert à rien ».

« Je n'ai que de bonnes critiques à faire. Il faut continuer et ne pas cesser d'expliquer les objectifs et les résultats aux candidats surveillants ».

4.3 Analyse textuelle des commentaires libres

Afin de compléter l'analyse clinique des commentaires, nous avons effectué une analyse textuelle informatisée à l'aide du logiciel Tropes version 8.4.

L'analyse de contenu consiste à faire apparaître l'ossature du texte, c'est-à-dire son sens.

L'analyse de contenu est un ensemble de moyens pour tenter de savoir :

- Quels sont les principaux acteurs à l'œuvre dans le texte ?
- Quelle est la structure des relations qui les lient ?
- Quelle est la hiérarchie de ces relations ?

Le fait d'utiliser un logiciel pour présenter les réponses aux questionnaires devrait nous permettre de confirmer avec une plus grande objectivité les différents concepts émergeant du discours des répondants, et les liens qu'ils établissent entre eux.

Il ne s'agit que d'un outil d'aide à la décision qui ne saurait se substituer à une analyse plus fine du discours. Néanmoins, elle a le mérite de fournir une analyse « sans parti pris », ainsi qu'une représentation imagée des relations dans le discours.

Cette analyse complémentaire va nous permettre de dégager les « univers de référence » apparaissant dans les réponses fournies par les détenus dans les commentaires libres (tous questionnaires confondus), ainsi que dans les commentaires libres des questionnaires renseignés par les surveillants ayant participé à l'activité.

Les références représentent le contexte. Elles regroupent, dans des classes d'équivalents, les principaux substantifs du texte qui a été analysé.

Les références utilisées regroupent dans des classes d'équivalents les noms communs ayant un sens voisin (par exemple : « plaisir » et « bonheur » sont regroupés dans la classe « satisfaction »). L'affichage des références et de leurs relations nous conduisent au cœur du discours.

Ces graphes représentent la concentration de relations entre acteurs. Ils permettent de faire une comparaison visuelle du poids des relations entre les principales références.

L'axe des X (horizontal) indique le taux actant/acté (de gauche à droite).

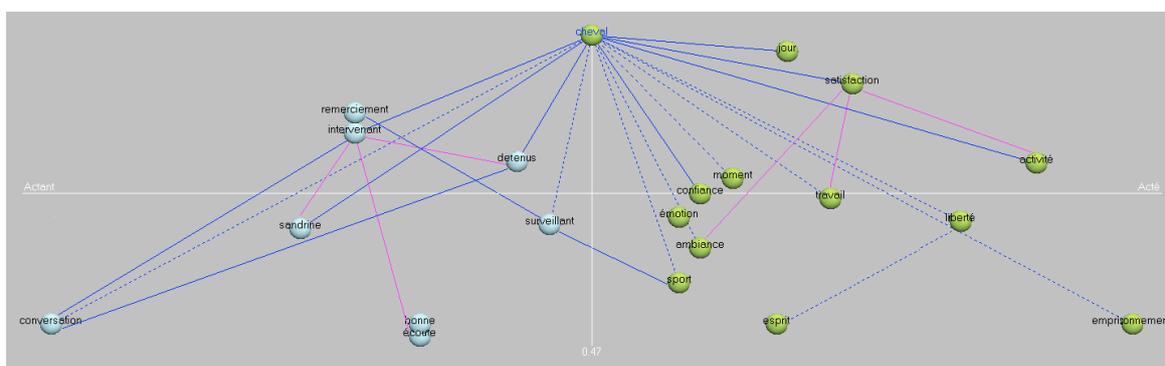
- Actant, signifie que ces références apparaissent plus souvent avant le verbe dans leur phrase d'origine (et souvent sujet de ce dernier),
- Acté, signifie que les références apparaissent plus souvent après le verbe dans leurs phrases d'origine (et rarement sujet de ce dernier).

L'axe des Y (vertical) indique la concentration de relations pour chaque référence affichée.

Les traits indiquent les relations entre la variable sélectionnée et les autres références affichées. Un trait en pointillé indique une relation un peu moins fréquente qu'un trait plein.

Seules les références présentant un grand nombre de relations sont représentées sur les graphes, et sont calculées en fonction des occurrences (nombre de fois ou les mots sont cités et liés dans une même phrase).

Analyse sémantique des commentaires libres des détenus pour les deux questionnaires

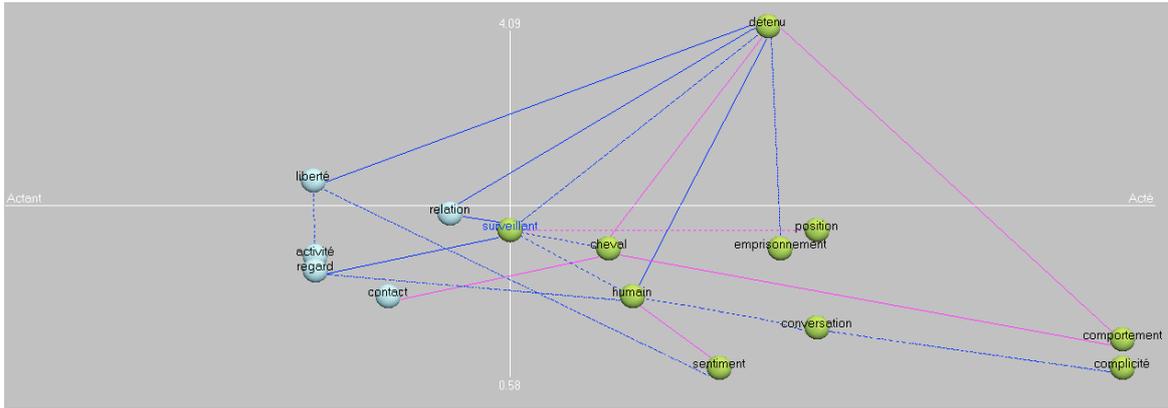


Ce graphe nous informe sur les réseaux sémantiques apparaissant dans les commentaires libres des détenus. Les différentes couleurs des liens n'ont pas de signification particulière et servent seulement à rendre la représentation plus claire en mettant en évidence des groupes de relations. Nous n'avons pas fait apparaître l'ensemble des relations qui unissent chaque référence entre elles afin de simplifier la lecture.

Nous observons que tout ce qui concerne le cheval est central dans le discours des détenus et constitue la référence avec le plus grand nombre de liens vers les autres catégories de mots. En effet, Le cheval est fortement lié dans le discours à la confiance, aux détenus, et aux remerciements. Très logiquement, le cheval est mis en relation avec l'intervenant en médiation animale et Sandrine, la monitrice d'équitation. Les émotions, l'ambiance, le sentiment de liberté et le travail sont également des notions qui sont souvent liées aux chevaux, et qui sont vraisemblablement des éléments consécutifs dans le discours (du côté acté). Autrement dit, les commentaires révèlent que le cheval induit de la satisfaction, des émotions, du travail, un sentiment de liberté, etc.

Par ailleurs, tout ce qui touche à la satisfaction dans le discours des détenus, est généralement lié à l'ambiance, au travail (satisfaction d'avoir accompli un travail sur soi, ou d'avoir bien travaillé avec le cheval), et à l'activité, généralement source de plaisir. L'intervenant en médiation animale est également fortement lié à la conversation avec les détenus (entretiens, soutien apporté pendant l'activité), à l'écoute, et aux remerciements. Les remerciements sont également fréquemment associés à la monitrice d'équitation et aux surveillants, notamment aux moniteurs de sport, visiblement reconnus dans leur travail particulier d'accompagnement tout au long de l'activité.

Analyse sémantique des commentaires libres des surveillants ayant participé à l'activité



Concernant les réponses des surveillants, l'analyse sémantique place les détenus au cœur de leur discours, ce qui semble logique puisque le questionnaire les interrogeait essentiellement sur leurs relations avec ces derniers.

Néanmoins, nous voyons également émerger les notions de « regard » et de « position » qui font référence au changement de regard des surveillants sur les détenus, et à des commentaires sur le changement de posture professionnelle.

La notion de « regard » est elle-même liée à la catégorie « humain ».

Si l'on regarde de plus près ce que recouvre cette terminologie, il s'agit de commentaires évoquant des rapports « d'homme à homme », entre détenus et surveillants, généralement liés à l'expression de sentiments et d'émotions chez les détenus au cours de l'activité, et au partage de conversations communes qui entraînent un rapprochement et une certaine complicité.

Les relations entre « contact », « cheval », « comportement » et « détenus » font souvent référence à l'impact des contacts et de l'observation du comportement des chevaux sur le propre comportement des détenus. Les surveillants semblent donc reconnaître dans leur discours l'importance de ce travail relationnel et de décodage comportemental.

5. Discussion

Les résultats de notre investigation nous ont permis de faire plusieurs constats quant à l'impact de l'activité de médiation équine sur le quotidien des détenus et des personnels pénitentiaires, et les facteurs de changement impliqués.

Dans un premier temps nous allons nous intéresser aux apports de l'activité, puis nous exposerons les freins qui nous semblent limiter son efficacité ou sa mise en place à une plus grande échelle en milieu carcéral. Nos propos seront régulièrement illustrés par des commentaires de détenus et surveillants recueillis dans les questionnaires, sauf mention contraire.

5.1. Les bénéfiques

Au fil de nos différentes analyses, nous avons mis en exergue quatre grands types de bénéfiques associés au dispositif « Des Camargues et des Hommes », que nous allons détailler ci-dessous.

5.1.1. Favoriser une réflexion sur soi et analyser ses émotions :

Des émotions « à réguler » vers des émotions « régulatrices »...

Nous avons vu que le travail sur les émotions réalisé au cours de l'activité et s'inspirant de la thérapie centrée sur les émotions (Greenberg, 2002) est un point important du dispositif. L'intervention avec les chevaux semble donner un support particulièrement pertinent et original à ce travail.

En effet, la présence du cheval ne laisse jamais indifférent et va susciter une réponse émotionnelle fournissant la base du travail pour l'intervenant en médiation animale, et lui permettre de proposer une élaboration plus complexe des vécus et éprouvés du détenu. D'ailleurs, la représentation centrale du référent « cheval » dans le discours des détenus (voir graphe p.66) est une bonne illustration de la fonction « d'objet de la relation » assignée au cheval, et du rôle indispensable de l'intervenant et de la monitrice pour faire du lien dans cette relation. Rappelons à ce sujet, que nous ne considérons pas le cheval comme un médiateur en soi, mais comme « l'objet » sur lequel la médiation réalisée par l'intervenant va s'appuyer.

Les comportements inadéquats provoqueront le refus d'obtempérer du cheval, sa fuite, son indifférence, ou même des attitudes plus agressives. Un comportement adapté remportera l'adhésion du cheval, qui réalisera alors les exercices demandés. Ces réponses vont entraîner de nouvelles émotions chez les détenus : satisfaction, frustration, peur, colère, tristesse, surprise, etc., qui vont à leur tour être analysées et verbalisées par l'intervenant, tout en fournissant une explication concrète et contextualisée sur le déroulement des événements.

Les exercices proposés avec les chevaux vont permettre de mettre l'accent sur les notions de « respect », et de « bonne distance » dans la relation. Les gestes devront être suffisamment assumés pour être visibles et compris par l'animal, mais sans brutalité, comme l'indiquent les commentaires suivants :

« J'ai été très surpris des réactions des chevaux qui ne répondent pas à la force, mais à la douceur ».

« Surpris d'avoir 500 kg en face mais capable de gentillesse ».

D'autres commentaires nous font part de réflexions des détenus au sujet du comportement à tenir face aux chevaux :

« J'ai trouvé Kissou plus facile que Tangui qui est plus têtu, ou est-ce moi qui n'ai pas su le contrôler? ».

« D'après moi les chevaux fonctionnent à l'instinct, et par la même, sont en phase avec l'homme lorsque ce dernier ne manifeste pas d'agressivité. L'empathie reste l'atout maître. De cette complicité naît une symbiose parfaite entre l'homme et l'animal ».

« Ca m'a aidé à réfléchir sur mon comportement. Je réfléchis pas toujours avant d'agir et ça me porte préjudice. C'est pas toujours facile pour les autres de me comprendre, mais le cheval il m'a compris, même si ça m'a pris la tête des fois ! ».

Ces quelques paroles nous montrent l'importance et l'impact de la réponse du cheval sur le comportement des détenus, et les interrogations qui en découlent.

Ces interrogations sont reprises avec l'intervenant en médiation animale, sur place, puis quelques jours plus tard lors de la restitution individuelle. À cette occasion, l'intervenant va remettre un papier cartonné sur lequel il propose une image symbolisant selon lui, le ressenti, l'humeur, les questionnements qui ont émergé au cours de la journée équestre. Sous l'image, il écrit une phrase qui indique « Le cheval m'a dit... », suivie d'un commentaire de l'intervenant. Cela peut sembler infantilissant, mais pourtant, selon nos observations et les dires de l'intervenant, aucun détenu n'a jamais relevé le fait que le cheval ne disait rien en réalité, et qu'il ne s'agit que d'un prétexte pour l'intervenant pour aborder des sujets parfois difficiles (raison de l'incarcération mal assumée, culpabilité, difficultés en détention, fragilités psychologiques, etc.).

L'image et la phrase servent de support à une discussion approfondie sur leurs difficultés, souvent intimes, et le cheval est là encore un médiateur puissant dans la relation. Pour l'intervenant, le travail se trouve facilité car il ne parle pas en son nom propre, mais en fonction de ce que le cheval a fait émerger comme émotion, comportement, ou prise de conscience. Le fait de pouvoir justifier ses commentaires en faisant allusion à cette journée (qui a généralement laissé un bon souvenir) et en prenant le cheval neutre, non jugeant, comme « témoin » permet à l'intervenant de mieux faire accepter ses arguments et ses remarques par le détenu.

Un détenu résume sa pensée ainsi : « Il faut absolument encourager, développer et perpétuer cette activité, de par l'approche des chevaux et des encadrants, elle transmet des messages positifs et permet un travail introspectif important. Une régularité de la pratique peut apporter une réelle solution à bien des problèmes qu'on rencontre avec nous-mêmes et le monde qui nous entoure. Merci à tous ».

Pour certains détenus, le fait de pouvoir exprimer leurs émotions a été ressenti comme une véritable libération intérieure, comme nous l'indiquent les propos suivants :

« Cela faisait longtemps que je ne m'étais pas lâché en tendresse et caresses, et mêmes des bisous. Je vous remercie ».

« L'homme et l'animal se confient des secrets par un regard. Une passion hélas éphémère mais remplie d'espoir avec des élans de joie ».

« Un ressenti incroyable de liberté, de bien-être et de sérénité totale entre l'esprit et le corps. Approche des chevaux très forte ».

Un détenu qui s'était trouvé en difficulté le matin lors des exercices avec le cheval fait le commentaire suivant : « Dur de reprendre confiance en moi. Le repas est tombé au bon moment. Et là, revenir sur le terrain c'était pour jouer et se faire plaisir, quitte à être ridicule, au moins se faire plaisir sans préjugés, comme une victoire sur soi-même et se dire «Lâche tout en restant toi-même». Merci à tous pour votre patience, et surtout à Némol ! ».

Pour les personnels, le travail sur les émotions et l'introspection est également facilité pour les détenus, et visiblement bénéfique :

« Certains hommes se sont ouverts et ont pu parler, exprimer leurs ressentis ».

« Certains ont été touchés et ont laissé libre cours à leurs émotions. Ils se livrent plus facilement lors de ces journées ».

« Pour certains, ça été un gros déblocage, une étincelle. Donc on peut encore agir ».

Dans quelques cas, cela leur a permis de prendre conscience qu'ils avaient besoin d'aide, et notamment d'une aide psychologique, comme ce détenu qui nous informe avoir débuté un suivi psychologique après sa première participation au dispositif « Des Camargues et des Hommes ». En ce sens, nous pouvons dire que le travail centré sur les émotions et l'introduction du cheval au centre de la médiation va permettre une meilleure compréhension des comportements et des relations avec autrui. En effet, les émotions sont à la base de notre compréhension du monde, de par leurs aspects physiologiques, comportementaux et sociaux. Une meilleure connaissance et gestion des émotions participera également d'une meilleure structuration communicationnelle et d'une meilleure régulation sociale, (Izard, Kagan, Zajonc, 1984). C'est pourquoi, si certaines émotions inadaptées doivent être régulées, nous observons qu'en retour un travail sur l'expression des émotions peut également réguler nos comportements.

Nous allons voir dans les paragraphes suivants quels impacts le dispositif a eu plus précisément sur la communication et les relations interpersonnelles.

5.1.2. Une communication facilitée et une plus grande tolérance entre les détenus

Généralement, les commentaires relatifs aux relations entre détenus font référence à l'importance des détenus « facilitateurs » :

« Je pense qu'il faudrait surtout poursuivre l'accompagnement de certains d'entre nous avec des détenus facilitateurs, toujours dans le dessein d'une meilleure acceptation de l'autre ».

L'intégration des détenus souffrants de troubles psychiques est une des pistes de travail du dispositif. Ci-dessous, nous rapportons un dialogue entre deux détenus facilitateurs, alors que nous nous entretenons avec eux sur le dispositif « Des Camargues et des Hommes », lors d'une journée équestre :

P : C'est important ce qui est fait ici. Alors pas pour tout le monde soyons clairs, il y en a toujours chez qui ça va pas changer grand-chose, ils auront passé une bonne journée et puis voilà. Mais pour d'autres, grâce au travail avec Thierry et Sandrine, ça va les faire réfléchir, et puis ça peut les rassurer parce qu'ils se rendent compte qu'ils ne sont pas tous seuls.

J : Et oui, maintenant on s'est vu, ils savent que si ils ont besoin de quelque chose ou de parler, ben on est là. Après tout on est dans la même galère, il faut faire en sorte que ça se passe le mieux possible. Nous, par exemple, on est dans un bâtiment où il y en a beaucoup qui ont des problèmes psychologiques. Mais lourds, vous voyez... Des fois, on a besoin de se retrouver entre nous, juste pour avoir une conversation normale, parce que c'est pesant comme ambiance. Mais bon, on s'y est fait, et maintenant, on a les gars qui viennent nous voir quand ils vont pas bien, ou même nous, on se rend compte qu'il y a quelque chose qui tourne pas rond et on va le voir, pour savoir s'il a bien pris ces médicaments. On se surveille, on prend soin les uns des autres en quelque sorte.

À travers ces témoignages, nous comprenons toute l'importance de cette posture particulière qui ajoute une médiation relationnelle supplémentaire au dispositif, mais pas seulement. Si l'on en croit les commentaires ci-dessus, le rôle de facilitateur semble se poursuivre à l'intérieur des bâtiments pour apporter protection et soutien aux détenus rencontrés lors de l'activité, et qui peuvent de trouver en position de faiblesse, (soit du fait des raisons de leur incarcération, d'une fragilité psychologique, ou d'une mauvaise assimilation des codes de conduite implicites, par exemple).

Rappelons-nous qu'un détenu a mentionné dans l'évaluation du dispositif (p.53), qu'il était mal à l'aise au début de l'activité, non pas à cause des chevaux ou du personnel pénitentiaire, mais à cause des autres détenus, car il craignait leurs réactions.

Un détenu a fait le commentaire suivant :

« J'ai retrouvé un peu de sérénité, et un apaisement de l'esprit. Journée enrichissante autant avec les détenus que les chevaux. On voit les choses différemment. On se sent socialement intégré et ça nous rapproche les uns des autres ».

Dans un milieu où les relations sont souvent faussées, où il ne faut rien laisser transparaître de ses émotions et de ses faiblesses, l'activité « Des Camargues et des Hommes » participe à une relecture du rôle de chacun, comme le remarque un surveillant ayant participé : « Même s'ils jouent des rôles, le masque tombe ce jour-là, ils ne peuvent plus faire semblant ».

La possibilité d'exprimer ses émotions devant d'autres détenus (ces derniers se dévoilant à leur tour), va permettre de réinstaurer une certaine authenticité dans les relations, facilitant ainsi la communication. Ce processus est renforcé par le dispositif des facilitateurs, jouissant généralement d'un statut particulier et respectés au sein de la détention, ce qui va permettre de donner un peu plus de poids aux interactions et plus de valeur à cette coopération, que l'on peut assimiler à une forme de « tutorat ».

Enfin, l'implication des personnels pénitentiaires dans les exercices va également viser une modification des représentations de chacun.

5.1.3. Des relations moins tendues et plus constructives avec le personnel pénitentiaire

Au cours du traitement des différents questionnaires et de nos observations, nous avons pu mettre en évidence que les relations entre détenus et surveillants pendant la journée équestre étaient moins tendues qu'à l'habitude. De nombreux commentaires ont fait état de « discussions » et même de « dialogue », de « tutoiements », de « poignées de main » et « de sourires ».

Si ces nouveaux comportements sont apparus à l'occasion de l'activité, la plupart des personnels pénitentiaires nous décrivent une généralisation de ces nouveaux types d'interactions vers le milieu de détention ordinaire :

« Oui, de façon très nette et très positive. Certains détenus étaient plus souriants et me disaient plus facilement bonjour. La distance est moins importante grâce au partage, ils se dévoilent, on en reparle. Il se crée une certaine connivence même si nous gardons nos rôles respectifs » ;

« Je n'avais aucune discussion avec un détenu, et maintenant on se serre la main avec le sourire » ;

« J'ai constaté un net changement dans mes relations avec les détenus ayant participé à la même journée » ;

« Ce que vous faites est bien cadré, structuré avec une certaine liberté. Que l'on soit seul ou en binôme avec un joker, c'est très astucieux et intelligent. Vouloir faire partager à une tierce personne qui nous encadre au quotidien en étant à la même hauteur est une bonne idée, même si je n'ai pas de problèmes avec les surveillants.

Il semblerait que la présence des chevaux, et les exercices à effectuer notamment avec l'aide des personnels permettent de « lisser » les différences détenus/surveillants. En effet, nos observations nous ont fait remarquer que le plus souvent, les personnels ne sont pas experts du monde équestre.

Ils n'ont pas nécessairement une meilleure connaissance de l'approche du cheval que les détenus, tandis qu'il arrive que certains détenus aient une bonne connaissance de ce milieu. Détenus et surveillants se retrouvent donc souvent à un même niveau, et doivent coopérer en dépassant les mêmes difficultés, en se posant les mêmes questions, ce qui les rapproche au moins ponctuellement. Parfois, c'est le détenu qui va donner les indications au surveillant pour se positionner par rapport à l'animal. Le détenu se trouve alors en position de meneur ou d'expert par rapport au surveillant. Les rôles sont mouvants et permettent d'expérimenter un nouveau rapport à l'autre.

Ces nouveaux rapports semblent acceptés et renforcés par une meilleure compréhension des détenus. En effet, l'expression émotionnelle rendue possible par le dispositif semble rendre les détenus « plus humains » aux yeux des personnels, plus enclins à établir ou rétablir des relations plus respectueuses, et une meilleure communication avec eux. Néanmoins, l'ensemble des commentaires recueillis et nos observations n'ont jamais fait état d'une familiarité déplacée ou inadaptée professionnellement entre détenus et surveillants. Par ailleurs, les surveillants évoquent fréquemment qu'il ne s'agit pas de devenir amis avec les détenus, ou d'accepter et justifier leurs actes passés, mais seulement d'établir des relations plus constructives pour tous en rétablissant une relation d'égal à égal.

« Outre la méfiance qui doit rester omniprésente pour la sécurité, les relations ne sont vraiment pas les mêmes car les conditions sont différentes et l'atmosphère est plus détendue. On participe comme eux, on est donc sur un pied d'égalité » ;

« On s'appréhende entre « personnes » et non seulement entre « surveillants et détenus ». On découvre des détenus se livrant. C'est riche en émotions » ;

« Cette journée donne une autre opinion sur la population pénale.

On retrouve l'homme qui est derrière le détenu » ;

« Un moment de partenariat détenu, surveillants, chevaux ».

Le cheval est là aussi un support de médiation intéressant, non seulement en tant qu'objet par lequel les participants vont éprouver des émotions, mais aussi comme support à une expérience commune et humainement enrichissante.

Le fait d'instaurer des relations plus constructives entre détenus et surveillants permettrait également d'adopter une posture professionnelle plus riche et valorisante pour les personnels. Nous avons vu lors de l'analyse des questionnaires, que les personnels appréciaient de ne plus être perçus comme de simples « porte-clés ». L'activité leur permet d'expérimenter très concrètement leur rôle d'aidant auprès des détenus, et leur mission d'insertion (parfois difficile à concilier avec les problématiques des détenus de maison centrale) prend tout son sens.

« Ils nous ont repéré et ont plus facilement confiance en nous par la suite. Ils voient au-delà de l'uniforme » ;

« Les détenus s'aperçoivent qu'on est capable de travailler ensemble dans le même sens. Ils nous demandent plus facilement de l'aide, font appel à nous pour aider un autre détenu » ;

« Leur faire comprendre qu'on n'est pas là pour les juger mais les guider en détention afin de faciliter leur réinsertion » ;

« Lors des différents parcours, l'encadrement était présent sans être pesant, le climat était serein, l'ambiance joviale. Le dialogue entre les différents intervenants, les détenus et les chevaux s'est fait sur un pied d'égalité, un rapport gagnant/gagnant s'est instauré naturellement » (propos d'un détenu).

Ce changement de posture est d'ailleurs remarqué par les détenus, l'un d'entre eux rapportant un changement dans leur façon de travailler. Le moment du repas est à cet égard, particulièrement important.

« Le repas a été un moment de convivialité important qui permet de briser la glace entre détenus et surveillants » (propos d'un surveillant).

Les notions de partage et de réciprocité sont souvent évoquées autant par les détenus que les personnels, qui vivent cet instant comme « un interlude », un moment « hors du temps ». Les sujets de discussions sont divers et le plus souvent d'une grande banalité. Lors de la première journée équestre à laquelle nous avons participé, un détenu dira : « Jamais je n'avais partagé un repas en famille avec une ambiance aussi bonne et chaleureuse ». Il est indéniable que le temps du repas participe très largement à une meilleure communication et une reconnaissance mutuelle « d'homme à homme ».

5.1.4. La Valorisation des détenus : le premier pas vers la réhabilitation psycho-sociale

Enfin, le dernier grand bénéfice de l'activité « Des Camargues et des Hommes » mis en évidence par nos résultats concerne la valorisation des détenus.

De par les actes commis qui les ont conduits en maison centrale, puis le quotidien de l'univers carcéral, les détenus n'ont généralement que peu de motifs de valorisation personnelle. Les relations familiales restantes se délitent parfois. Les détenus qui ont des enfants ont des difficultés à assumer leur fonction parentale et se sentent souvent diminués du fait de leur incapacité à subvenir aux besoins de la famille qui subit aussi le coût psychologique, économique et social de son incarcération (Dufourcq-Chappaz, 2011). Parfois la blessure narcissique est trop importante et certains détenus refusent de voir leur famille au parloir, s'isolant encore davantage.

Lorsque la peine de prison est de longue durée, il devient complexe et douloureux de se projeter dans l'avenir. Certains détenus vivent « au jour le jour », ce qui rend leur réinsertion future difficilement réalisable.

L'activité « Des Camargues et des Hommes » permet de réaliser une activité gratifiante étant donnée la valeur symbolique et culturelle du cheval. L'activité constitue un sujet de discussion possible avec la famille, qui change du quotidien et qui est facile à partager avec des enfants :

« Envie de recommencer car ça m'a fait du bien, je ne peux plus oublier cette journée. C'est dans ma tête pour toujours. J'en ai parlé à ma femme et mon enfant. Merci pour tout ».

« Cela m'encourage pour le travail que je fais sur moi depuis des années pour retrouver mes valeurs morales et sociales. Cela m'offre beaucoup de confiance en un avenir qui sera conforme à la vie que je veux retrouver avec mon fils et ma famille. Tous mes efforts sont dirigés par ma volonté de redevenir un homme honorable qui a à nouveau sa place au sein de la société. Ces mains tendues ont énormément de signification pour moi. Merci ».

« Ma sœur et mon fils sont contents de moi et ils m'encouragent pour y retourner autant de fois que cela est possible. Mon fils est beaucoup plus proche de moi ».

À l'issue de l'activité, lors de la restitution individuelle, l'intervenant en médiation animale fournit une photo à chaque détenu, généralement seul avec un cheval (les contraintes sécuritaires impliquent de ne faire figurer aucun élément reconnaissable de la prison, ni le visage d'une autre personne). Cette photo est toujours très appréciée par les détenus, et constitue aussi un support de travail pour l'intervenant durant l'entretien. Très souvent, cette photo est l'occasion de faire partager l'activité avec les familles, et permet de se mettre en scène dans un contexte valorisant :

« Ils en parlent et sont fiers de montrer les photos à leur famille » (propos d'un surveillant). Le fait de s'occuper du cheval est également une composante intéressante du travail avec les détenus. Le temps du pansage est généralement apprécié par ces derniers qui savourent ce contact. Certains détenus ont d'ailleurs exprimé le souhait de faire durer ce moment plus longtemps, et auraient aimé que d'autres activités soient proposées autour du soin à l'animal. Un détenu a évoqué oralement le souvenir des soins à son enfant, et le manque ressenti depuis son incarcération. Un autre a entrepris une formation à la parentalité suite à l'activité.

Enfin, le dispositif des « référents facilitateurs » contribue aussi à cette valorisation, qui ne semble pas seulement bénéfique pour les détenus qui profitent de leur aide :

« Très bien pour les détenus, enrichissant. Permet d'avoir confiance en soi et envers les autres, et de se responsabiliser ».

« Meilleure gestion des émotions, responsabilisation en tant que facilitateur, travail sur soi ».

En même temps que l'institution et la société exigent des détenus qu'ils deviennent autonomes, le fonctionnement carcéral ne laisse que peu de possibilités de le devenir (Watzlawick, 1988). La mission inhérente à la fonction particulière de « facilitateur » permet de responsabiliser les détenus concernés, et implique que le personnel pénitentiaire et les autres acteurs du dispositif (intervenant, monitrice d'équitation), ainsi que les autres détenus leur fassent confiance.

Ce statut particulier dans l'activité n'étant envisageable que par l'implication du détenu dans son parcours de peine, l'accès au niveau « référent facilitateur » est un indicateur concret de l'évolution du détenu, à la fois dans son comportement et dans sa compréhension du sens de la peine.

Cette évolution est à son tour concrétisée par la possibilité motivée d'accéder à des sorties sportives ou culturelles dans le but de préparer la sortie (l'autorisation étant accordée après étude du dossier en commission d'application des peines) pour faciliter la réinsertion et limiter la récidive.

5.2. Les freins

5.2.1. Le problème de la réceptivité

Du côté des détenus...

Nous avons vu lors de la partie consacrée à la présentation du dispositif, que la sélection des détenus participants reposait notamment sur le principe « Risque, besoin, réceptivité », développé par Bonta et Andrews (2007) :

- Principe du risque : Adapter la prise en charge au risque de récidive.
- Principe des besoins : Évaluer les facteurs criminogènes pour mieux les cibler dans l'action.
- Principe de la réceptivité : Optimiser la capacité du détenu de tirer des enseignements d'une intervention en lui proposant un accompagnement adapté basé sur le principe des thérapies cognitivo-comportementales.

Cela implique donc de cibler les détenus pour lesquels l'activité peut être bénéfique (en termes de besoins), et pour lesquels une intervention peut s'avérer prioritaire, voire urgente (principe du risque) et qui sont suffisamment « réceptifs » pour comprendre l'intérêt du dispositif avec un accompagnement adéquat.

Néanmoins, ce dernier point peut s'avérer parfois difficile à obtenir. Certains détenus ne sont pas prêts à engager un travail d'introspection, même bref. D'autres, malgré une apparente compréhension des enjeux, ne parviennent pas à tirer des leçons de cette intervention.

Plusieurs raisons à cela :

– **La pathologie mentale** : dans ce cas, les bénéfices peuvent être plus difficiles à obtenir. Le détenu, à cause de son fonctionnement psychique altéré, de son immaturité affective ou intellectuelle, ne sera pas toujours en mesure de comprendre l'intérêt de l'activité. Une agressivité incontrôlée ou à l'inverse, l'éroussement des émotions observée chez certains détenus, rendront le travail périlleux pour l'intervenant en médiation animale, d'autant plus que les séances restent limitées et ne permettent pas un suivi régulier suffisant pour constituer une véritable psychothérapie : « Le cheval me regardait dans les yeux et me montrait ses dents. Je me suis demandé ce qu'il me voulait, peut-être qu'il me connaissait? ».

– **L'incompréhension du sens de la peine** : bien que parfois lié à une pathologie mentale, le problème de l'incompréhension du sens de la peine est un problème plus global qui peut toucher tous les détenus qui n'auront pas intégré le sens du parcours effectué, ni réfléchi aux raisons qui les ont poussés vers l'emprisonnement. Si l'activité « Des Camargues et des Hommes » est parfois l'occasion d'initier une réflexion à ce sujet, tous ne sont pas encore prêts à effectuer cette démarche personnelle. Dans ce cas, les bénéfices de l'activité ne sont pas compris ou simplement perçus comme un moment de détente : « Du soleil, une nana, et des chevaux ! Encore, j'adore ! »

– **L'opposition au système pénitentiaire** : au-delà du rôle que certains détenus peuvent jouer pour obtenir le respect des autres détenus, cette posture est souvent associée à une mauvaise compréhension du sens de la peine. Le détenu se sent lui-même victime d'injustice(s) et dénonce des conditions de détentions qu'il va juger dégradantes, voire illégales. Dans ce contexte, et en signe de contestation, le détenu refusera d'adhérer à chacune des actions initiées par l'administration pénitentiaire, dégradant encore davantage sa situation. Au cours de nos observations, nous avons observé peu de cas similaires, la plupart des détenus souhaitant désormais participer à l'activité. Mais ce ne fut pas toujours le cas, notamment au lancement de l'activité. Certains d'entre eux s'étaient d'ailleurs montrés très revendicatifs par le passé, et en opposition forte vis-à-vis de la direction de la maison centrale. Néanmoins, la communication et la persévérance des personnels les ont finalement convaincus d'adhérer aussi au dispositif, même si certains restent revendicatifs : « Il serait bon de rajouter des sessions afin qu'un maximum de détenus puissent bénéficier de cette évasion face aux mesures coercitives que sont les lieux de privation de liberté. » ; « J'espère que vous tiendrez parole pour avoir les photos promises, la parole c'est très important ».

Du côté des personnels...

La participation du personnel pénitentiaire à l'activité est également basée sur le volontariat. Nous avons vu que les surveillants en détention ne sont pas les seuls personnels à intervenir. Il semblerait même que les personnels assurant une autre fonction (administratifs), ou ayant une fonction spécifique (surveillants moniteurs de sport, etc.), intègrent mieux l'utilité du dispositif « Des Camargues et des Hommes », qu'ils aient ou non participé à l'activité.

D'ailleurs, beaucoup d'entre eux nous disent que l'activité n'a pas réellement changé leurs relations avec les détenus, ou leur perception de leur travail, car ils estiment déjà avoir de bonnes relations avec eux. Généralement, ils attribuent cela à leur fonction particulière qui leur permet de côtoyer les détenus ou leur famille dans un contexte légèrement différent de celui de la détention en cellule, ou sur des moments très précis (cantine, vestiaire, atelier, etc.).

Des personnels travaillant aux vestiaires expliquent bien cette posture particulière lors d'un entretien :

« Quand on voit les détenus, c'est plutôt dans un bon contexte. Généralement, ils sont heureux de voir leur famille, leurs amis, leurs enfants. Ils sont plus détendus, sûrement plus qu'avec nos collègues en détention. »

En plus, on finit par connaître leur famille, on voit leurs enfants grandir. Ça nous permet d'être dans un autre rapport avec eux, plus « humain » en quelque sorte ».

Pour les surveillants moniteurs de sport, il semble que le partage d'activités physiques en prises en charge individuelles ou collectives crée également un relationnel différent. La proximité physique induite par le sport, le respect de règles communes (qu'elles soient dans la compétition ou la coopération), ainsi que les efforts partagés, enrichissent les interactions entre les détenus et les moniteurs sportifs. Ce n'est sûrement pas par hasard s'ils occupent une place si importante dans la mise en œuvre du dispositif « Des Camargues et des Hommes ».

D'ailleurs, une surveillante ayant participé à l'activité fait le commentaire suivant :

« L'activité peut faire réfléchir sur la façon de communiquer avec les détenus. Le système sécuritaire nous bloque des fois. Cela permet de franchir une barrière dans nos relations. J'ai retrouvé la posture que j'avais lorsque j'étais monitrice de sport il y a quelques années ».

En effet, les surveillants de détention entretiennent visiblement des rapports différents avec les détenus, comme l'indiquent ces commentaires :

« Avec l'activité, j'ai apprécié de diversifier mon positionnement et de ne pas me sentir réduit à un rôle simple de porte-clés ».

« Au cours de cette journée, j'ai constaté un travail relationnel tout à fait différent ».

Néanmoins, ces différences de postures ne sont pas à lier uniquement au rôle spécifique du surveillant. Leur personnalité et leur expérience induisent nécessairement une « façon d'être » particulière en situation professionnelle. Les commentaires suivants sont tous issus de surveillants travaillant en détention, néanmoins, nous observons des postures professionnelles très différentes :

« Ça ne sert à rien. Je préfère passer mon temps libre avec ma famille plutôt qu'avec des détenus »

« Personnellement, je n'ai pas de problème relationnel avec les détenus. Il m'arrive même d'en tutoyer certains que je connais depuis longtemps, mais je sais que pour certains collègues, c'est impensable ! Mais ils confondent respect et autorité. Le tutoiement n'est pas forcément un manque de respect. Je préfère qu'un détenu me tutoie en me respectant, plutôt qu'il me vouvoie en m'insultant ».

« Je ne veux pas participer à cette activité. Les victimes ne bénéficient pas d'une si belle réinsertion dans la vie ».

« Cela nous permet de leur faire comprendre [aux détenus] qu'on n'est pas là pour les juger mais pour les guider en détention afin de faciliter leur réinsertion ».

Si l'on se réfère aux travaux de Moulin et Sévin (2010) les surveillants pénitentiaires adoptent généralement quatre types de postures différentes. Nous les illustrerons avec des propos recueillis auprès de personnels n'ayant pas encore participé à l'activité.

- L'une de ces postures se caractérise par un vécu de « trop plein ». La détention est vécue comme « un espace subi, qui assigne le surveillant à une posture de passivité ». Cela a pour conséquence d'altérer les capacités à élaborer les émotions ressenties, qui se manifesteront néanmoins sous forme de somatisations ou de comportements plus ou moins vindicatifs à l'encontre des détenus, et revendicatifs vis à vis de la hiérarchie.

« Rien n'est fait pour nos enfants, je ne vois pas pourquoi les détenus auraient des activités ».

- La deuxième est caractérisée par un vécu « d'invasion », c'est-à-dire que le surveillant semble craindre un effet de « contagion » avec les détenus qui symbolisent ce qu'il y a de plus mauvais dans notre société. Cela se manifesterait par une posture rigide ayant pour but de tenir à distance des relations perçues comme dangereuses. L'axe sécuritaire est alors un refuge visant à se protéger, dans une position de clivage.
« Participer à une activité comme celle-là, oui, mais certainement pas avec la population pénale ! ».
- La troisième posture renvoie à un « désinvestissement » du métier. L'impression d'inutilité est prédominante. Dans ce cas, on observe plutôt des comportements de retrait et d'indifférence, qui peuvent aller jusqu'à la permissivité vis à vis des détenus. Les procédures ne sont plus totalement respectées, les tâches sont déléguées aux collègues ou reportées au lendemain.
« Pendant qu'ils sont à l'activité, ça permet de décharger les étages de quelques détenus, c'est toujours ça... ».
- La quatrième posture est davantage orientée vers « les dimensions d'écoute, d'observation et une relation individualisée avec les détenus ». La notion de respect mutuel est prédominante, le travail social est au cœur de leurs préoccupations professionnelles. Cependant, cette posture est décrite comme minoritaire dans l'espace des coursives.

« Les participants personnels et détenus se rencontrent dans un cadre différent. Les personnes doivent être à l'écoute pour profiter pleinement de cette journée ».

Partant de ce constat, il semblerait que la « réceptivité » des surveillants soit également importante pour remplir les objectifs de l'activité « Des Camargues et des Hommes ». Si certains personnels dubitatifs ont finalement eu la curiosité de participer (et aucun d'entre eux ne l'a regretté), nous comprenons bien au travers de certains commentaires que d'autres n'y participeront que s'ils y sont obligés, ce qui risquerait de renforcer certaines postures défensives contre l'institution et la hiérarchie. Nous avons également soulevé les hésitations de certains surveillants qui ont visiblement peur de se trouver en position de fragilité s'ils participent, et qui semblent mal à l'aise à l'idée de modifier leur pratique professionnelle. Une communication renforcée sur les objectifs de l'activité pourrait permettre une meilleure compréhension du dispositif et une participation accrue des personnels.

5.2.2. Nécessité d'une prise en charge psychologique globale

Bien que l'intervenant en médiation animale ait toutes les compétences requises pour assurer la prise en charge psychologique des détenus, sa présence auprès d'eux reste trop ponctuelle pour répondre aux besoins, qui nous l'avons vu, sont importants.

D'autres professionnels assurent le suivi médical et psychologique des détenus (unités sanitaires), néanmoins, tous ne bénéficient pas de rencontres régulières avec un psychologue ou un psychiatre (la demande de soin doit être formulée par le détenu, et tous ceux qui nécessiteraient une prise en charge ne le font pas).

De plus, le travail élaboré lors des différentes phases de l'activité « Des Camargues et des Hommes » n'est pas encore suffisamment exploité lors des prises en charge individuelles effectuées par les autres professionnels de santé intervenant dans la prison.

Actuellement, le dispositif a surtout pour mission de faire accepter par les autres détenus, ceux qui souffrent de troubles psychologiques parfois lourds, et qui suscitent l'incompréhension. Nous avons vu que cette démarche est importante et utile pour certains d'entre eux.

Bien que le travail effectué durant l'activité donne l'occasion d'apporter un soutien psychologique ponctuel, et permette d'attirer l'attention sur des besoins particuliers, il est évident que ce dispositif ne peut pas à lui seul prendre en charge les détenus qui en ont besoin.

Une communication accrue entre les différents services et intervenants ayant en charge le suivi médico-psychologique et la réinsertion des détenus (service pénitentiaire d'insertion et de probation), notamment au niveau de l'activité de médiation animale, permettraient de garantir l'évaluation, le partage et la continuité des soins et d'optimiser le travail de chacun.

5.2.3. Les compétences de l'intervenant en médiation animale

Enfin, la dernière pierre d'achoppement constituant un frein au développement d'activités de médiation animale en milieu carcéral concerne directement les compétences des intervenants. En effet, plusieurs critères semblent être requis pour mener à bien ce genre d'initiatives.

Une bonne connaissance de l'animal et des pratiques de médiation en milieu carcéral.

Cela peut sembler évident, mais face au développement croissant de ce secteur d'activité, il est important d'assurer un minimum de compétences et d'expertise en ce domaine.

Ici, le dispositif « Des Camargues et des Hommes » réunit l'ensemble de ces critères (intervenants en médiation animale connaissant bien les chevaux, formés à la médiation animale par les organismes privés existants, titre de psychologue légitimant une intervention thérapeutique, présence d'une monitrice d'équitation certifiée et éleveuse des chevaux). Mais tous les projets de médiation animale n'ont pas cette exemplarité. Cet aspect nous semble d'autant plus important que l'activité intervient en milieu carcéral, auprès d'une population souvent mal connue.

Comme dans la partie « anthropologie » de l'étude, nous soulignons l'importance d'une bonne connaissance de la population carcérale. En effet, ce n'est que par une bonne connaissance des règles et des codes de l'établissement, et une bonne appréciation des enjeux interpersonnels à l'œuvre, que l'intervention en médiation animale prendra tout son sens. La définition d'objectifs de travail précis et une intervention adaptée ne seront possibles qu'après avoir cerné les particularités et problématiques de la population ciblée.

L'investissement et la personnalité des acteurs de terrain

Enfin, il nous semble que les différents projets de médiation animale (et c'est particulièrement le cas ici) reposent souvent sur des personnalités fortes, difficilement « remplaçables ».

Ces initiatives prennent généralement leur sens dans une histoire commune où l'humain est indéniablement au centre des préoccupations.

Il nous semble difficilement envisageable de transposer à l'identique un dispositif tel que « Des Camargues et des Hommes » dans un autre établissement pénitentiaire. D'ailleurs, cela semble préférable car nous l'avons déjà dit, chaque projet doit avoir du sens pour les différents participants qui doivent trouver leur place. Si le principe général du dispositif peut-être repris, les intervenants ne seront jamais les mêmes, les dynamiques non plus. Nous ne pouvons nier l'importance de leur influence sur la réussite de cette action qui demeure originale.

Soulignons à cette occasion leur pugnacité et leur implication constante dans ce projet, qui les anime depuis bientôt quatre ans.

5.2.4. Les problèmes logistiques

Abordant essentiellement les aspects psychologiques, nous n'insisterons pas trop sur ce point qui a en partie été développé dans l'étude anthropologique. Nous ne reviendrons pas notamment sur les contraintes sécuritaires engendrées par ce dispositif, mais deux autres problèmes méritent d'être développés :

Le coût de l'activité

Il ne s'agit pas d'une activité « rentable » dans le sens où elle ne produit rien de lucratif en retour. Cependant, nous avons vu qu'elle semble être utile pour faciliter la communication entre les détenus et les surveillants et qu'elle contribue à la réhabilitation psychosociale des détenus.

En ce sens, son efficacité n'est pas négligeable, néanmoins, son efficience reste difficile à évaluer du fait des nombreux paramètres à considérer.

Lors d'une séance préparatoire collective, un représentant de la direction interrégionale des services pénitentiaires explique aux détenus que pour continuer à soutenir la subvention d'une partie de l'activité, il doit fournir des arguments convaincants. Il demande aux détenus ayant déjà participé de lui expliquer ce que cela leur a apporté. L'un d'entre eux lui répond : « Vous ne pouvez pas vous imaginer ce que ça fait de participer. C'est au-delà de ce qu'on peut exprimer. C'est pas quantifiable, ça n'a pas de prix. Tout ce que je peux dire c'est que c'est un investissement utile... Ça permet de se poser et de faire le point sur sa vie. C'est énorme le travail qu'on peut faire avec un cheval, le travail que fait Thierry... Ça nous redonne de l'espoir (il est visiblement ému et cherche ses mots). C'est normal que vous ne compreniez pas, il faut le vivre pour le comprendre. C'est comme si un ancien combattant voulait faire connaître à d'autres ce qu'a été la guerre : ceux qui ne l'ont pas faite ne peuvent pas comprendre. Vous ne pouvez pas vraiment comprendre tout ce que ça apporte parce que vous ne pourrez jamais le vivre comme nous on le vit ».

La question des plannings

Nous avons vu dans les résultats, que la question de l'emploi du temps est une critique fréquente énoncée par les personnels qui n'ont pas encore participé à l'activité. Le fait que l'activité se déroule essentiellement le dimanche constitue un frein important pour certains surveillants qui sont souvent d'astreinte le week-end, et qui ne souhaitent donc pas revenir sur leur lieu de travail un dimanche supplémentaire, au détriment de leur vie de famille. Bien que les heures de travail supplémentaires soient dédommagées, la participation des personnels le week-end est perçue comme un effort supplémentaire au service de l'administration pénitentiaire, et peut être mal vécu par certains.

6. Conclusion

Le dispositif « Des Camargues et des Hommes » est un projet ambitieux qui a vu le jour grâce à l'implication conjointe des différents acteurs de l'Administration pénitentiaire et des intervenants extérieurs. Au fil de cet exposé nous aurons compris que ce type d'activité ne peut pas s'improviser du jour au lendemain. La médiation animale en milieu carcéral est régie par des savoirs et des savoirs faire professionnels au service d'objectifs de travail précis. Soulignons également que ce projet a eu le mérite de s'adapter aux problématiques des détenus et aux contraintes carcérales tout en évoluant vers des objectifs et des procédures de plus en plus ambitieux.

Au cours de cette étude nous avons contribué à déterminer l'utilité et la pertinence d'un dispositif de médiation équine en maison centrale.

Grâce à un cadre d'intervention adapté, mêlant adroitement les apports de la médiation avec le cheval et la thérapie centrée sur les émotions, le dispositif « Des Camargues et des Hommes » permet de modifier les représentations et les certitudes des détenus et des personnels pénitentiaires pour les inviter à un « mieux vivre ensemble », et à un partenariat plus constructif et socialement utile. Si la réinsertion de ce public particulier de maison centrale n'est pas toujours une mission facile à accomplir, la réhabilitation psycho-sociale des détenus au sein de la détention et auprès de leur famille est un premier pas que l'activité « Des Camargues et des Hommes » contribue à franchir.

Nous finirons sur ces quelques mots écrits par un détenu ayant bénéficié de cet accompagnement original, et qui selon nous, résume très bien l'activité : « Un formidable outil de réinsertion, d'acceptation et d'optimisation de la détention. Une aide réelle et constructive aux problèmes inhérents au milieu carcéral ».

SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE PSYCHO-ANTHROPOLOGIQUE

Jessie Ansorge Jeunier et Bénédicte de Villers

Introduction : problématiques et méthodes

L'étude psychologique insiste sur ce point : la mise sur pied du dispositif « des Camargues et des Hommes » a été motivée au départ par la nécessité de proposer aux détenus une activité pertinente face aux difficultés inhérentes à la vie en prison en général, et en maison centrale en particulier.

La littérature scientifique renseigne sur le fait que l'adaptation à la vie en prison (la « prisonnérification ») implique généralement l'adoption de certains comportements vis-à-vis d'autrui, comme le fait d'éviter de se montrer faible, de ne pas se mêler à certains détenus, de ne pas sympathiser avec les surveillants, etc. Or, le dispositif « des Camargues et des Hommes » a précisément pour objectif de susciter un changement au niveau de ces comportements, ou du moins, de rendre manifeste qu'il existe d'autres possibilités d'interactions. Dans ce contexte, le dispositif s'emploie à développer de manière concrète des relations plus respectueuses entre détenus et surveillants, comme à favoriser des relations de solidarité ou de coopération entre des détenus qui présentent des « statuts » différents au sein de la hiérarchie carcérale.

L'approche psychologique s'est ainsi prioritairement soucieuse d'évaluer, l'utilité et la place d'un dispositif de médiation équine dans le contexte d'une maison centrale (celui-ci étant notamment caractérisé par une population longue peine et un régime de sécurité renforcé). Plus précisément, cette étude tente de répondre aux questions de savoir si le dispositif de médiation animale facilite les relations interpersonnelles, s'il a par ailleurs des répercussions sur le travail quotidien des surveillants, et enfin s'il est un facteur de changement pour les détenus participants, et par quels moyens d'action. Des observations, des entretiens, des questionnaires adressés aux détenus et au personnel pénitentiaire, ainsi que le dépouillement d'une enquête de satisfaction menée par l'initiateur du projet, Thierry Boissin, ont constitué la base de cette entreprise.

L'approche anthropologique a, quant à elle, cherché à donner un statut et du crédit aux impressions subjectives de nombreux détenus qui considèrent que la journée d'activités « des Camargues et des Hommes » est « extra-ordinaire », voire constitue quelque chose comme un premier pas vers un changement en profondeur. De surcroît, surveillants et détenus témoignent également de ce que le dispositif semble avoir une incidence positive au niveau de leurs relations interpersonnelles. Toutefois, la problématique traitée en priorité dans l'étude anthropologique a été celle-ci : comment comprendre que cette journée d'activités avec des chevaux semi-sauvages puissent avoir tant d'impact et d'importance aux yeux des détenus, alors que la majorité n'y participe au mieux qu'une fois par an (hormis les facilitateurs qui participent plusieurs fois)?

Autrement formulé, comment l'intensité émotionnelle vécue au cours d'une telle expérience peut-elle compenser sa rareté ? Comment se fait-il que cette intensité émotionnelle puisse être porteuse de changements ?

Pour tenter de traiter ces questions, ce travail se base sur des observations sur le terrain et sur des descriptions de séquences d'interaction directement consignées dans un carnet de terrain, et enfin sur des analyses de discours.

Biais des études

Ce faisant, nous avons accordé de l'attention aux propos tenus par les détenus et par les surveillants, lors des journées d'activités ou pendant des entretiens. Il est à noter toutefois que certains de ces propos ont été portés intentionnellement à notre attention, par le biais de questionnaires soumis à différents protagonistes, comme par le biais d'entretiens engagés avec eux. Si en tant que chercheuses, nous avons choisi d'accorder du crédit à ces propos, il faut néanmoins se demander si les détenus n'auraient pas stratégiquement insisté sur l'importance qu'ils accordent au dispositif – un dispositif qui leur apporte un plaisir et un moment d'évasion difficilement contestables. Une façon de contourner ce biais a consisté à tenir compte de propos de détenus, potentiellement plus spontanés, qui se sont échangés pendant le travail avec les chevaux, ou à des moments de partage émotionnellement forts comme le déjeuner ou le débriefing post-activités. La prise de notes sur le vif de ces propos, probablement moins calculés et moins réfléchis, semble ainsi apporter un appui à l'évaluation de l'incidence du dispositif qui a été proposée.

Les enquêtes effectuées auprès des surveillants ont également permis d'apporter du crédit aux propos des détenus. En effet, nous avons vu que malgré leurs représentations parfois négatives du dispositif, la plupart s'accordent pour reconnaître les bienfaits de l'activité sur les détenus, à la fois au niveau comportemental et relationnel.

Ceci constitue l'une des façons par lesquelles études psychologique et anthropologique semblent pouvoir se compléter.

Par ailleurs, il est vrai qu'à travers les enquêtes, nous nous sommes attachées à rapporter les représentations des détenus et des surveillants. Ces représentations sont sujettes à une désirabilité sociale et à des impressions subjectives ne reflétant pas nécessairement « la réalité ». Si l'objectivité consiste à détailler des faits épurés de tout jugement, fantasma, et consiste donc en « un point de vue sans sujet », alors il est peu probable que nous l'atteignons.

En revanche, si l'on s'accorde pour inclure dans la quête d'une certaine forme d'objectivité, une investigation qui porte sur la façon dont le réel se manifeste au sujet, alors notre travail gagne en pertinence. Rappelons que ce n'est pas seulement l'animal en tant que tel qui est source de bienfait, mais aussi les représentations et les projections qui y sont associées. Ce sont ainsi les interactions homme/animal, les représentations des intervenants et des bénéficiaires, comme le travail d'élaboration autour de ces représentations qui permettent d'obtenir des bénéfices, voire un effet thérapeutique. Dans la mesure où ces représentations semblent faciliter le travail et induire des effets positifs, nous avons choisi de les considérer comme parties intégrantes du processus d'aide/thérapeutique et de les étudier.

Résultats des recherches anthropologique et psychologique

Dans l'étude anthropologique, les différents régimes d'interaction qui sont à l'œuvre lors de la journée d'activités « des Camargues et des Hommes » ont été mis en lumière et semble indiquer que cette journée constitue :

- Une authentique « rupture » dans le cours ordinaire de la détention (au plan des modalités sensorielles et relationnelles de rapport à autrui au sens le plus large) ;
- Un dispositif d'actions qui, à l'instar d'un rituel, forme un cadre susceptible d'engendrer des émotions fortes et, sur cette voie, des changements individuels et relationnels. L'intervention des chevaux camarguais, semi-sauvages et accompagnés par leur légende (qui allie force, liberté et amitié), est ici décisive pour l'instauration d'une dimension rituelle et d'« enchantement » dans l'activité ;
- Un dispositif qui inclut des éléments analogues à ce que l'on peut trouver dans des « jeux de fiction » thérapeutiques : « des Camargues et des Hommes » suscite « du jeu » ou un « bougé », bref une modification circonstanciée des places et des rôles de chacun, par où il s'agit de renvoyer au détenu quelque chose sur sa manière d'être en lien avec autrui, afin d'amorcer une réflexion sur soi, voire le début d'un changement et/ou d'une responsabilisation.

De cette façon, l'étude anthropologique a tenté d'éclairer comment et pourquoi le dispositif « des Camargues et des Hommes » constitue une séquence d'actions « extraordinaires », « hors normes », mais néanmoins normées et encadrées, susceptible d'être porteur de changements. L'hypothèse proposée est que le dispositif rend possible au moins deux choses :

- Des configurations relationnelles différentes entre détenus et surveillants. Ce qui constitue un enjeu de taille, dans la mesure où, en prison centrale, s'atteler à juguler la violence est un souci constant de l'administration.
- Des changements relationnels entre détenus, rendus visibles autant par des modifications de distance spatiale des uns par rapport aux autres lors de la journée, mais aussi par l'instauration de dialogues entre eux qui n'existaient pas auparavant.

Encore fallait-il évaluer et objectiver la proportion de détenus, mais aussi de surveillants, qui sont concernés par ce potentiel de changement induit par le dispositif. C'est notamment à ce cela que s'est attelée l'étude psychologique.

Ainsi, par exemple, nous notons que, pour la majorité des détenus qui ont répondu aux questionnaires, la journée est importante, non seulement parce qu'elle constitue une césure dans la routine quotidienne, mais aussi parce qu'elle suscite du plaisir, qu'elle est source d'émotions, de contacts plus apaisés avec les autres détenus, et qu'elle est l'occasion, pour plus de la moitié des participants, d'ouvrir une réflexion personnelle. Un détenu indique même dans l'enquête par questionnaire « qu'un suivi psy a débuté juste après l'activité ». Cette donnée confirme une hypothèse soumise dans l'étude anthropologique, selon laquelle un lien significatif existe entre les aspects « rituels » de la journée équestre et la dimension thérapeutique qui est susceptible d'en découler.

L'étude psychologique permet d'identifier quatre types de bénéfices procurés par l'entièreté du dispositif « des Camargues et des Hommes » et qui concernent une proportion significative de participants :

- La promotion d'une réflexion sur soi et sur ses émotions, à la faveur du travail de médiation avec le cheval entrepris à la fois par Thierry Boissin, Sandrine Nicolas et les surveillants moniteurs de sport de la Centrale.
- Une amélioration de la communication entre détenus, favorisée par la mise en place du système de « détenus facilitateurs » : ceux-ci semblent jouer un rôle décisif dans la mise sur pied d'échanges et de dialogues entre groupes de détenus différents (ces groupes constituant une conséquence de l'organisation hiérarchique des détenus dans la Centrale d'Arles). Ils paraissent également contribuer à une meilleure intégration des détenus souffrants de difficultés psychiques.
- L'essor de relations moins tendues avec le personnel de surveillance, durant la journée d'activités, mais aussi sur un plus long terme. Le dispositif joue ici un rôle médiateur entre ces deux groupes qui, sinon, sont fréquemment en situation d'opposition voire de conflits. L'animal semble ainsi être le support d'une expérience commune, partagée et humainement enrichissante.
- Enfin, la valorisation d'un potentiel personnel, dont témoignent certains détenus lors de leurs échanges avec les chevaux, leurs codétenus et/ou le personnel, qui peut augurer d'un premier pas vers la réhabilitation psycho-sociale. Effectivement, dans un contexte d'enfermement, surtout de longue durée, les détenus ont des difficultés à se projeter dans l'avenir. À quoi s'ajoutent des obstacles pour maintenir des liens conjugaux ou parentaux, dus à l'incarcération mais aussi à des sentiments de mésestime de soi. Dans ce contexte, le dispositif « des Camargues et des Hommes » propose une activité gratifiante pour les détenus, re-mobilisatrice, importante d'un point de vue émotionnel et potentiellement intéressante dans le cadre d'une préparation à la sortie de prison.

On le voit, les études psychologiques et anthropologiques convergent pour identifier des bénéfices de ce dispositif de médiation équine, qui concernent la réflexion sur soi, l'estime de soi, la communication entre pairs, et l'instauration de relations moins antagonistes avec le personnel de surveillance.

À propos du personnel de surveillance de la Centrale, l'étude psychologique met en évidence l'écart qui sépare la conception du dispositif que se fait le personnel pénitentiaire avant de participer à la journée équestre, ou sans y avoir participé, et la représentation que ce même personnel peut s'en forger après : avant leur participation ou sans y avoir encore participé, les personnels voient essentiellement dans l'activité un moment de détente offert aux détenus ; après s'y être impliqués, ils considèrent que les objectifs de travail et l'utilité de l'activité sont évidents. Plus aucun d'eux ne voient dans l'activité une part de travail supplémentaire, ni quelque chose sans intérêt.

Ainsi, en majorité, les membres du personnel pénitentiaire évaluent positivement le dispositif « des Camargues et des Hommes ». Ils apprécient la position « plus aidante » qu'ils ont pu adopter lors de la journée d'activités. Ils estiment aussi que l'activité a un impact positif sur leurs relations avec les détenus. A ce sujet, l'analyse sémantique des commentaires libres proposée dans l'étude psychologique comme les témoignages recueillis sur le terrain rapportés dans l'étude anthropologique, confirment une modification de perception des détenus par le personnel pénitentiaire rendue notamment possible par l'expression de sentiments et d'émotions au cours de l'activité par les détenus, et qui semble favoriser des rapports « d'Homme à Homme ».

En conséquence, là où la littérature scientifique tend à montrer que le sentiment d'un fossé, d'un hiatus entre surveillants/surveillés, l'absence d'un « monde commun », contribuent à l'essor de comportements violents, les études psychologique et anthropologique ont respectivement mis en évidence que le dispositif « des Camargues et des Hommes » contribue à l'essor de relations moins antagonistes entre ces groupes. Indéniablement « occasion d'échanges avec des surveillants », la journée d'activité comporte de nombreux moments de coopération et de partage. Pour la majorité du personnel pénitentiaire, l'activité a par conséquent un impact positif sur le climat social de l'établissement.

Freins et limites du dispositif « des Camargues et des Hommes »

Nous avons toutes les deux cherché à identifier ce qui pouvaient constituer des freins ou des limites inhérents aux activités de médiation équine en prison. Nous nous rejoignons pour identifier le coût de ce dispositif, l'intendance qu'il nécessite, bref des freins essentiellement matériels et financiers. Par ailleurs, l'étude psychologique rend compte de limites du dispositif « des Camargues et des Hommes » qui ont été identifiées par le personnel pénitentiaire lui-même. Elles concernent essentiellement la participation le week-end qui engendre des problèmes d'emplois du temps et la fréquence de l'activité (généralement, une augmentation de la fréquence des participations à l'activité est souhaitée).

Toutefois, l'analyse anthropologique vient peut-être contrebalancer ce point de vue dans la mesure où ce qui apparaît comme une faiblesse du dispositif, à savoir le fait qu'elle n'ait lieu qu'une fois par an pour la plupart des détenus, de manière à pouvoir s'adresser à tous, peut éventuellement se muer en un avantage : l'exceptionnalité de la journée, ses aspects « extra-ordinaires », intenses d'un point de vue émotionnel, bref, sa teneur « rituelle », pourraient en compenser sa rareté. L'hypothèse a dès lors été proposée que cette exceptionnalité puisse constituer un trait distinctif pour certains types d'interventions en médiation animale, potentiellement pertinent pour des institutions fermées comme les prisons.

A noter également que tous les membres du personnel pénitentiaire ne sont pas nécessairement réceptifs aux dispositifs de médiation animale, certains surveillants demeurant peu désireux de participer à la démarche ou peu curieux de voir ce qui s'y produit.

L'étude psychologique relate également que l'activité peut se voir freinée dans sa réalisation du fait du manque de réceptivité des détenus. Plusieurs raisons peuvent expliquer cela : elles peuvent relever d'une éventuelle pathologie mentale, d'une difficulté/incapacité à comprendre le sens d'une intervention de médiation animale ou du sens de la peine (et par conséquent à comprendre le sens d'une préparation à la sortie), d'une opposition au système pénitentiaire, ou plus simplement d'un refus d'entamer un travail réflexif et d'introspection.

Pour éclairer ce dernier point, nos deux études convergent vers un constat: aux yeux de certains surveillants, comme aux yeux de l'intervenant en médiation animale, « Des Camargues et des Hommes » est en effet un dispositif d'actions particulier qui pourrait bien faire en sorte que les participants doivent s'y montrer « tels qu'ils sont », et cela, en raison de l'intervention de ces animaux qui frappent par leur « puissance ». Au cours de l'étude anthropologique, l'hypothèse a dès lors été formulée que cette noblesse des chevaux compte dans l'émergence, chez les détenus, d'une attitude authentique : tout se passerait comme si, en présence d'une telle force, il était impossible de mentir, de faire semblant. Mais si tel est le cas, on doit également, a contrario, admettre qu'il est possible que certains détenus refusent cette rencontre, ne souhaitent pas entamer ce travail en « face à face » avec les chevaux, pour préserver une position de retrait, même si celle-ci peut apparaître aux autres comme une attitude de défense.

L'étude psychologique a également permis de mettre en évidence que les chevaux étaient jugés à la fois « puissants », « affectueux », et « doux » ce qui crée de la surprise chez certains détenus, et permet d'initier une réflexion sur les notions de « force et de douceur », souvent reprises par les intervenants pour illustrer le comportement des chevaux. Grâce à cette mise en situation, les participants voient leurs représentations bouleversées, car la preuve leur est faite que la force ne garantit pas toujours obéissance et respect, tandis que la douceur n'est pas nécessairement synonyme de faiblesse. Enfin, nous avons vu aussi que le caractère non jugeant de l'animal, et le mode de communication particulier qu'il convient d'adopter pour interagir avec lui (communication essentiellement corporelle et cohérente avec la situation) participe de façon non négligeable à cette authenticité émotionnelle et comportementale.

Si cette « authenticité » peut mettre mal à l'aise certains détenus et personnels qui se sentent fragilisés, comme « mis à nus » au cours de cet exercice, un effort supplémentaire de communication sur les objectifs, l'utilité, et les bénéfices de l'activité doit être mené par les intervenants et l'administration pénitentiaire, afin de rassurer les participants.

Grâce au regard croisé initié par cette étude psycho-anthropologique, nous espérons avoir contribué à ce travail d'information.



Photographies publiées avec l'aimable autorisation du Ministère de la Justice. Toute reproduction interdite.

Bibliographie

- Ansorge, J. (2011).** *La médiation équine et le handicap psychique*. D'un état des lieux à une étude d'évaluation clinique. Thèse de Doctorat en psychologie. Université de Toulouse 2 le Mirail. 281 p.
- Balier, Cl. (1988).** *Psychoanalyse des comportements violents*. Paris, PUF.
- Bateson, G. (1971).** *La cérémonie du Naven*, (1936-1958). Paris, Minuit.
- Beaud, S., Weber, Fl. (2008).** *Guide de l'enquête de terrain*. Paris, La Découverte.
- Beck, A., Katcher, A. (1996).** *Between Pets and People : The Importance of Animal Companionship*. West Lafayette, Purdue University Press.
- Benguigui, G. (1997).** Contraintes, négociation et don en prison. *Sociologie du travail*. Paris, Dunod.
- Bernheim, J.-C. (1982).** Les effets de l'incarcération. *Face à la justice*, 5 (1-4).
- Bonta, J., Andrews, D. A. (2007).** Modèle d'évaluation et de réadaptation des délinquants fondé sur les principes du risque, des besoins et de la réceptivité. *Sa Majesté la Reine du Chef du Canada*, 33 p.
- Boullant, F. (2003).** *Michel Foucault et les prisons*. Paris, PUF.
- Chauvenet, A., Orlic, F., Benguigui, G. (1992).** *Le personnel de surveillance des prisons. Essai de sociologie du travail*. Paris, Rapport GIP Justice.
- Chauvenet, A., Rostaing, C., Orlic, F. (2008).** *La violence carcérale en question*. Paris, PUF.
- Chauvenet, A. (2009).** Les longues peines : le principe de la peur, Séminaire Gern : Longues peines et peines indéfinies. Punir la dangerosité. *Champ pénal*, 6, 1-22.
- Combessie, P. (2009).** *Sociologie de la prison*. Paris, La découverte.
- Crocq, L. (2012).** *16 leçons sur le trauma*. Paris, Odile Jacob.
- Davis, K. (2007).** *Perspectives of Youth in an Animal-Centered Correctional Vocational Program : a Qualitative Evaluation of Project Pooch*. Research conducted while affiliated with Portland State University's Graduate School of Social Work . <http://www.pooch.org/documents/project-pooch-qualitative-eval.pdf>
- Davis, M., Wallbridge, D. (2009).** Winnicott. Introduction à son œuvre. Paris, PUF.
- Désesquelles, A. (2005).** Le handicap en milieu carcéral en France : quelles différences avec la situation en population générale ? *Population*, Paris, 60 (1-2) ,71-98.
- De Villers, B. (2013).** La peur chronique des chiens chez les enfants : une question d'empiètement de l'espace personnel ? *Carnets de géographes*, 5. http://www.carnetsdegeographes.org/carnets_recherches/rech_05_02_De_Villers.php
- De Villers, B. (2013).** Organisation sensorielle de la peur. Ethnographie d'interactions particulières entre des enfants et des chiens qui ont peur. À paraître sous la dir. de Colon P-L, Paris, Petra.
- De Villers, B. (Sous presse).** Choisir un chien : sélection d'un chien pour des activités de médiation animale, in Servais V., *Socialités humaines et canines*. Paris.
- Dufourcq-Chappaz, C. (2011).** *Être père, malgré tout. Univers carcéral et parentalité*. Chronique Sociale.
- Estebanez, J., Gouabault E., Michalon J. (2013).** Géographie humanimale. *Carnets de Géographes*, 5. http://www.carnetsdegeographes.org/sommaire_05.php
- Faugeron, C., Chauvenet, A., Combessie, P. (1996).** *Approches de la prison*. Bruxelles, DeBoeck Université.
- Foucault, M. (1975).** *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris, Gallimard.
- Furst, G. (2006).** Prison-Based Animal Programs. *The Prison Journal*, 86 (4), 407-430.
- Galindo, C. (2002).** *La violence carcérale, Sources, perceptions et modes d'expression*. Thèse de doctorat soutenue à Metz. http://docnum.univ-lorraine.fr/public/UPV-M/Theses/2002/Galindo.Carole.LMZ0207_1_2.pdf
- Gibbs, J. (1991).** Environmental congruence and symptoms of psychopathology : A further exploration of the effects of exposure to the jail environment. *Criminal Justice and Behavior*, 18, 351-374.
- Goffman, E. (1973).** *La mise en scène de la vie quotidienne. 2. Les relations en public*. Paris, Minuit.
- Guignard, L., Guillemain, H. (2008).** Les fous en prison ? *lavedesidees.fr*, 2/12/2008.
- Halloy, A., Servais, V. (à paraître).** Enchanting Gods and Dolphins : A Cross-Cultural Analysis of Uncanny Encounters", *Ethos*.
- Houseman, M. (2003).** Vers un modèle anthropologique de la pratique psychothérapeutique. *Thérapie familiale*, 3 (24), 289-312.
- Houseman, M., Severi C. (1998).** *Naven ou le donner à voir*. Paris.
- Greenberg, L. S. (2002).** Emotion-focused therapy: Coaching clients to work through their feelings, *American Psychological Association*. Washington.
- Imber-Black, E., Roberts, J., Whiting, R. (1988).**

- Rituals in Families and Family Therapy*, New York.
- Irwin, J. (1980). *Prisons in turmoil*. Boston: Little, Brown and Co.
- Izard, C. E., Kagan, J., Boleslaw Zajonc, R. (1984). *Emotions, cognition, and behavior*. CUP Archive, 620 p.
- Lee, D. (1987). Companions Animals in Institutions, in Arkow, P. *The Loving Bond: Companions Animals in the Helping Professions*, Saratoga, 223-246.
- Lemire, G. (1990). *Anatomie de la prison*. Montréal, PUM, Economica.
- Lindquist, C. H., Lindquist, C. A. (1997). Gender Differences in Distress: Mental Health Consequences of Environmental Stress Among Jail Inmates. *Behavioral. Sciences and the Law*, 15, 503-523.
- Mauss, M. (1973). Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques. *Sociologie et anthropologie*. Paris, PUF.
- Mbanzoulou, P. (2000). La réinsertion sociale des détenus. *De l'apport des surveillants de prison et des autres professionnels pénitentiaires*. L'Harmattan, Coll. Sciences Criminelles, 320 p.
- Montagner, H. (2003). La relation enfant animal. Dans B. Galinon-Méléneec (dir.), *Homme/Animal : quelles relations ? Quelles communications ?* (p. 21- 69). Publications des Universités de Rouen et de Lyon.
- Moulin, V., Sévin, A-S. (2010). Relations professionnelles en établissement pénitentiaire *Criminologie*, 43 (1), 227-248.
- Philippot, P. (2011). *Émotion et psychothérapie*. Coll. Psy-Émotion, intervention santé. Mardaga, Belgique, 207-232.
- Rostaing, C. (1997). *La relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*, PUF, Le lien social.
- Savin B. (2003). A l'ombre... vers la lumière. Quels dispositifs de soin psy en prison ? *Dialogue, Recherches cliniques et sociologiques sur le couple et la famille*, 59-70.
- Searles. (1960). *The Nonhuman Environment in Normal Development and in Schizophrenia*. New-York.
- Senon, JL., Lopez, G., Cario, R. (2008). *Psychocriminologie*. Paris, Dunod.
- Senon, JL. (2004). Psychiatrie et prison : toujours dans le champ de l'actualité. *Annales Médico-psychologiques*, 162, 646-652.
- Servais, V., Servais C. (2009). Le malentendu comme structure de la communication. *Questions de communication*, 15, 21-49.
- Servais V.(2011). Comment diviniser son dauphin. Modèles de relation, régimes d'activité et savoirs anthropo-zoologiques. <http://orbi.ulg.ac.be/handle/2268/88471>
- Servais, V. (2013). Les structures qui nous relient aux animaux : culture, communication et imaginaire, conférence prononcée au **1^{er} colloque belge sur l'hippothérapie**, organisé par l'asbl Anthé-Anthesis.
- Strimple, E.O. (2003). A History of Prison Inmate-Animal Interactions Programs. *American Behavior Scientist*, 47 (1).
- Sykes, G. M., Messinger, S. L. (1960). The inmate social system. In R. A. Cloward (Ed.), *Theoretical studies in social organization of the prison* (p. 5-19). Social Science Research Council. New York.
- Taylor, S., Bogdan, R. (1984). *Introduction to Qualitative Research Methods. The search for Meaning*, New-York, John Wiley & sons.
- Watzlawick, P. (1988). Avec quoi construit-on des réalités idéologiques ? » *L'invention de la réalité. Contributions au constructivisme*, Paris, Le Seuil, 223-253.
- Watzlawick, P., Fisch, R., Weakland, J.H. (1975), *Changements, paradoxes et psychothérapie*. Paris, Points.
- Welzer-Lang, D., Mathieu, L., Faure, M. (1996). *Ces abus qu'on dit sexuels... Sexualité et violences en prison*. Observatoire International des Prisons, Aléas éd.
- Wright, K. N. (1991). A study of individual, environmental, and interactive effects in explaining adjustment to prison. *Academy of Criminal Justice Sciences*, 8 (2).
- Zagury, D. (2001). Les psychiatres sont-ils responsables des non-lieux psychiatriques ? *Journal français de psychiatrie*, 2 (13), 14-17.
- Zingraff M. T. (1975). Prisonization as an Inhibitor of Effective Resocialization. *Criminology*, 13 (3), 366-388.

Rapports et documents internet

Conférence de consensus. Pour une nouvelle politique publique de prévention de la récidive.
Principes d'action et méthodes. Rapport du jury de consensus remis au Premier ministre, Paris, le 20 février 2013

Duburq, A., Coulomb, S., Bonte, J., Marchand, C., Fagnani, F., Falissard, B. (2004).
Enquête de prévalence sur les troubles psychiatriques en milieu carcéral. Rapport final.
Étude pour le Ministère de la Santé (Direction Générale de la Santé) et
le Ministère de la Justice (Direction de l'Administration Pénitentiaire).

Réf: 2001-148. http://www.justice.gouv.fr/art_pix/rapport_detenus_MS_2004pdf.pdf
Rouillon, F., Duburcq, A., Fagnani, F., Falissard B. Etude épidémiologique sur
la santé mentale des personnes détenues en prison. http://www.cabinet-ferly.com/documents/doc_463.rtf

Réforme du statut des personnels de surveillance :
<http://www.justice.gouv.fr/la-garde-des-sceaux-10016/reforme-du-statut-des-personnels-de-surveillance-25519.html>



Photographies publiées avec l'aimable autorisation du Ministère de la Justice. Toute reproduction interdite.